

LES DOSSIERS DE LA MEDIATHEQUE

Dossier n°2 : Propriétaires et détenteurs



© Eric Knoll

Sommaire

- Synthèse
- Glossaire
- Carnet d'adresses
- Autres ressources
- Bibliographie
- La médiathèque
- Articles

NOTE

- Ce dossier documentaire propose de rassembler articles, fiches techniques, références bibliographiques, textes législatifs, ressources web et adresses utiles sur le thème « propriétaires et détenteurs ». Il a été réalisé par l'équipe de la médiathèque et avec l'appui des experts de l'I.F.C.E. et de l'A.P.C.A.
- La synthèse propose d'essayer de dresser un portrait des propriétaires d'équidés en France : comment devient-on propriétaire ? qui sont-ils ? combien sont-ils et où sont-ils localisés ? quel impact ont-ils sur la filière ?
- A la fin de chaque point abordé, un encart « *aller plus loin* » propose des liens vers des articles, fiches, pages web ou références bibliographiques permettant d'approfondir le sujet.
- Dans le texte, les encadrés en pointillés sont également des liens et renvoient vers des références en ligne ou présentes dans le dossier.
- Un glossaire reprend les définitions de la synthèse, explicite certaines notions ainsi que les sigles utilisés.
- Des ressources supplémentaires proposent des liens vers d'autres dossiers thématiques.
- La bibliographie thématique référence les documents disponibles à la médiathèque de l'I.F.C.E.



Crédits photos

Olivier Macé, Alain Laurieux (I.F.C.E.), Lucie Launay (I.F.C.E.), Eric Knoll.

Dossier réalisé avec le soutien des experts de l'IFCE, de l'Institut de l'Elevage et de l'APCA.

Dossier assemblé par Lucie Launay – lucie.launay@ifce.fr

Introduction

Devenir propriétaire de son propre équidé, c'est le rêve que partagent la plupart des cavaliers. Mais, au-delà des contraintes matérielles et financières imposées par l'entretien et les soins d'un équidé, le propriétaire doit également s'acquitter de formalités légales, notamment avec le dernier décret concernant la déclaration (gratuite mais obligatoire) des **lieux de détention** des équidés. Entre amateurs et professionnels, qui sont réellement les propriétaires d'équidés de nos jours ?



Définition

Propriétaire, celui qui est titulaire d'un droit de propriété sur le cheval. La carte d'immatriculation est le document officiel qui désigne le propriétaire enregistré dans SIRE.

Comment ... devient-on propriétaire ?

L'achat

On devient propriétaire en achetant un équidé à des tiers qui peuvent avoir des statuts variables : marchand, entreprise équestre, éleveur -qu'il soit amateur ou professionnel- ou encore simple particulier. Avant de faire son choix, un certain nombre de critères sont à prendre en compte comme :

- son niveau d'équitation
- le type d'équitation pratiqué (compétition, loisir, sport ...)
- l'hébergement envisagé
- le budget disponible

Lorsqu'il se porte acquéreur, un futur propriétaire dispose d'un certain nombre « d'outils conseils » pour faire le bon choix.

La visite d'achat permettra de contrôler le livret, l'identité, la vaccination, la morphologie, puis, lors d'un examen clinique, la bonne santé du cheval et la présence ou non de vices rédhibitoires.

Le BAC : depuis 2009, l'Institut français du cheval et de l'équitation propose à tout nouveau propriétaire un bilan sur les acquis et le comportement (BAC). Le comportement du cheval par rapport à différentes situations est testé à pied et monté.

Par ailleurs, depuis **l'ordonnance du 17 février 2005**, le cheval est considéré comme un bien de consommation. La vente peut à présent être annulée dans un délai de deux ans pour défaut de conformité. Ainsi l'article L 211-4 du code de la consommation dispose que « *le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance* ».

Dans le cadre du réseau REFErences, l'Observatoire économique et social du cheval des Haras nationaux en lien avec l'Institut de l'Élevage a mis en œuvre des enquêtes auprès de nouveaux propriétaires d'équidés afin de récolter des données sur le marché du cheval et du poney et de produire des fiches Prix par segment de marché.

Toujours dans le cadre du réseau REFErences, l'INRA de Montpellier a mené une enquête auprès de pensions équines qui aboutira prochainement à la création de fiches sur les tarifs des prestations de pensions.

Pour aller
plus loin ...

Document : <http://www.haras-nationaux.fr/vous-etes/journalistes/dossiers-de-presse/dossiers-de-presse-2009/document/telechargement/le-bac-une-aide-pour-les-achats-de-chevaux.html>

Bibliographie : la visite d'achat – le BAC

Article : Présentation du BAC pour le cheval à Villeneuve-sur-Lot, par Marianne Vidament

Fiches prix : <http://www.haras-nationaux.fr/information/statistiques-et-economie/les-prix-des-chevaux.html>



Retour sommaire

Droits et devoirs du propriétaire

En devenant propriétaire, l'acheteur accède à un certain nombre de droits mais aussi de devoirs.

La responsabilité civile

En devenant propriétaire d'un équidé, on en devient légalement responsable. Si l'animal cause des torts à autrui, c'est le propriétaire qui devra en assurer les conséquences. L'article 1385 du code civil stipule que « le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ». Il est donc recommandé au propriétaire de souscrire une garantie d'assurance responsabilité civile.

Le papiers

Le nouveau propriétaire doit s'assurer que son équidé est bien enregistré dans le fichier central du SIRE et qu'il est muni d'un document d'accompagnement et d'une carte d'immatriculation. Le vendeur est tenu de remettre à l'acheteur le document d'identification ainsi que la carte d'immatriculation.

Le décret détenteur

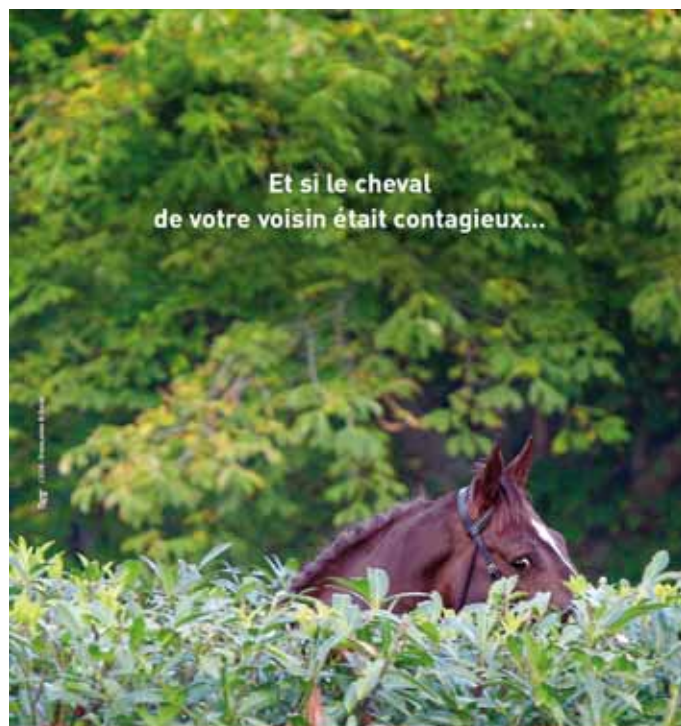
Le décret n°2010-865 impose à tout détenteur d'équidé(s) domestique(s) de faire une déclaration auprès de l'Institut français du cheval et de l'équitation, en précisant les lieux de stationnement des équidés dont il est responsable.



Définition

« Le détenteur est défini comme une personne physique ou morale responsable d'un équidé, indépendamment du propriétaire, à titre permanent ou temporaire, y compris lors du transport, d'un marché, d'une exposition, d'une compétition, d'une course ou d'un évènement culturel. Il s'agit du responsable d'un lieu où sont stationnés des équidés ».

En appui de l'identification, de la déclaration de propriété et de la tenue de registres d'élevage, cette déclaration détenteur doit permettre une **traçabilité des équidés** sur le territoire et ainsi renforcer la **sécurité sanitaire** et permettre une meilleure gestion de crise en cas de risque épidémique. L'objectif est de répertorier dans SIRE l'ensemble de lieux de détention d'équidés en France.



Et si le cheval
de votre voisin était contagieux...

DANS L'INTÉRÊT DE TOUS,
DÉCLAREZ-VOUS COMME DÉTENTEUR AUPRÈS DE L'INSTITUT
FRANÇAIS DU CHEVAL ET DE L'ÉQUITATION.
La déclaration au SIRE (Système d'Information Relatif aux Équidés) des lieux de
stationnement des équidés est simple, gratuite et obligatoire. Elle est essentielle
pour une protection sanitaire performante. En cas d'épidémie, les services
sanitaires pourront agir auprès de chaque détenteur dans les meilleurs délais.

 les Haras
nationaux
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation

info@haras-nationaux.fr - 0811 90 21 31 (hors d'un appel local)
www.haras-nationaux.fr

Pour aller
plus loin ...

Papiers : <http://www.haras-nationaux.fr/professionnels/demarches-sire/au-cours-de-la-vie-du-cheval/la-carte-dimmatriculation.html>

Le décret détenteur

Déclaration détenteur : <http://www.haras-nationaux.fr/demarches-sire/detenteurs-dequide.html>

Dossier de presse Déclaration détenteur

Fiches :

- Détenteurs d'équidés, se déclarer pour renforcer la sécurité sanitaire
- Déclaration des lieux de détention

Site : <http://www.chevaletdroit.com/>



Retour sommaire

Qui ... sont les propriétaires ?

Il est parfois difficile de bien cerner un type de population et la frontière entre amateur et professionnel dans le milieu du cheval est parfois difficile à identifier.

Les professionnels

On peut identifier assez bien les propriétaires professionnels par la segmentation d'emplois dans la filière équine (emplois agricoles ou non agricoles).

La loi sur les territoires ruraux du 23 février 2005 prévoit que « *toutes les activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques, en vue de leur exploitation dans des activités autres que celles de spectacle, sont désormais réputées agricoles* ». Cette loi a permis une harmonisation des régimes social, fiscal, juridique et économique. (Dossier « *Les activités équestres deviennent agricoles, Chambres d'Agriculture, Juin-Juillet 2006, supp. N°954*)

Sont considérées comme activités agricoles les activités exercées par :

- les éleveurs avec sol
- les dresseurs (dressage et débouffage)
- les entraîneurs de chevaux
- les centres équestres

Sont considérées comme activités non-agricoles les activités exercées par :

- les éleveurs sans sol
- les propriétaires non-éleveurs, non-entraîneurs
- les professionnels du spectacle
- les professionnels exerçant une activité commerciale (hébergement et restauration des cavaliers)



Les statuts des professionnels

Depuis le rattachement des activités équestres au secteur agricole par la loi relative au développement des territoires du 23 février 2005, toutes les formes d'entreprise accessibles aux exploitants agricoles sont ouvertes aux porteurs de projet dans le domaine équin. Il conviendra cependant d'examiner le statut le mieux adapté à l'activité visée. La présentation sous forme synthétique qui suit a pour objet de donner à ce sujet quelques repères et de mettre en évidence les différences fondamentales d'un statut à l'autre. Pour aller plus loin dans la démarche, il est recommandé au porteur de projet de s'entourer de conseils avisés qui peuvent être délivrés par les professionnels du droit, les acteurs du secteur équin ou encore les Chambres d'agriculture.

Sociétés en agriculture					
	G.A.E.C	E.A.R.L.	S.C.E.A.	S.A., S.A.S.	S.A.R.L.
PROFILS DES ASSOCIES	Deux époux Parents – enfants Frères - Sœurs Tiers	Deux époux Deux concubins Protection du patrimoine pour un associé	Tiers Aucun associé exploitant (succession) ou associé exploitant minoritaire	Tiers Parents - Enfants (transmission) Associé unique en SAS (SASU)	Tiers Parents - Enfants (transmission)
FORME	Société de personnes Société civile	Société de personnes Société civile	Société de personnes Société civile	Société de capitaux Société commerciale	Société de capitaux Société commerciale
OBJET	Activités agricoles en commun	Activités agricoles	Activités agricoles	Activités définies dans les statuts : agricoles et commerciales	Activités définies dans les statuts : agricoles et commerciales
AGREMENT	Contrôle des structures et agrément en comité départemental	Contrôle des structures	Contrôle des structures	Contrôle des structures	Contrôle des structures
CAPITAL SOCIAL ET APPORTS	Capital minimum : 1 500€ Part sociale : 7,5 € minimum Apports en nature, en numéraire et en industrie	Capital minimum : 7500 € Doit être détenu à 50% au moins par les associés exploitants Apport en nature, en numéraire et en industrie	Montant libre Valeur des parts sociales fixée par les statuts Apport en nature, en numéraire et en industrie	Capital minimum : 37 000 € Divisé en actions d'une même valeur nominale Apport en nature et en numéraire	Capital minimum : 1€ divisé en parts sociales égales d'une même valeur nominale Apport en nature et en numéraire
RESPONSABILITE	Limitée à 2 fois le montant de la participation au capital social	Limitée au montant du capital social	Illimitée et solidaire, et répartie au prorata du nombre de parts sociales. La responsabilité indéfinie des associés oblige à les déclarer tous, via le CFE, au Registre des sociétés.	Limitée au montant du capital social	Limitée au montant du capital social
PARTICIPATION AU TRAVAIL	Exploitant	Exploitant ou non (exploitant(s) majoritaire)	Exploitant ou non	Exploitant ou non	Exploitant ou non
GESTION	A.G. des associés Un associé = une voix	A.G. des associés Une part sociale = une voix	A.G. des associés Une part sociale = une voix	A.G. des associés Une part sociale = une voix	A.G. des associés Une part sociale = une voix

DIRECTION	1 ou plusieurs gérants associés	1 ou plusieurs gérants associés exploitants	1 ou plusieurs gérants associés ou pas	Conseil d'administration ou de surveillance, et un Président du Conseil ou un Directoire en SA	1 ou plusieurs gérants associés ou non
ASSOCIES	Personnes physiques	Personnes physiques	Personnes physiques	Personnes physiques ou morales	Personnes physiques ou morales
Qualité	Majeurs	Majeurs ou mineurs	Majeurs ou mineurs ou personnes morales		
Nombre	Minimum 2, Maximum 10	Minimum 1, Maximum 10 Deux époux ou deux concubins seuls possible	Minimum 2, Deux époux ou deux concubins seuls possible	Minimum 7 en SA, 1 en SAS (SASU)	Minimum 1 (EURL), Maximum 50
Lien Matrimonial	Pas 2 concubins seuls				
REMUNERATION	Entre 1 à 6 SMIC	Entre 1 à 4 SMIC	Libre	Libre	Libre
REGIME FISCAL DE DROIT	BA Forfait	BA Réel	BA Réel	IS	IS BA ou BIC Réel possible pour SARL de famille
GESTION PARTICULIERE	Obligation de travail pour tous les associés	Les associes exploitants doivent participer de façon effective à la mise en valeur de l'exploitation	Les associés ne sont pas tenus de participer à la mise en valeur de l'exploitation	Nombreuses formalités : Statut fiscal et social individuel des dirigeants : statut d'assimilé au salarié	Nombreuses formalités : Les gérants minoritaires sont assimilés à des salariés sur le plan social

Entreprises Individuelles		
	E.I.	E.I.R.L.
ACTIVITES PROFESSIONNELLES	Activités commerciales, artisanales, libérales et agricoles	Activités commerciales, artisanales, libérales et agricoles
ENTREPRENEUR	Toute personne physique	Toute personne physique
Age	Majeur	Majeur ou Mineur
Statut matrimonial	L'époux participant à l'activité professionnelle peut prétendre au statut de conjoint collaborateur	L'entrepreneur doit avoir l'accord express de son conjoint pour les biens communs ou indivis L'époux participant à l'activité professionnelle peut prétendre au statut de conjoint collaborateur
PATRIMOINE	Le patrimoine de l'entreprise se confond avec celui de l'entrepreneur. L'entrepreneur individuel peut déclarer insaisissable le patrimoine immobilier non affecté à l'exercice professionnel devant un notaire suivie d'une publication à la conservation des hypothèques et au registre concerné.	Le patrimoine affecté est séparé du patrimoine personnel de l'entrepreneur. Il est constitué de biens, de droits, d'obligations ou de suretés nécessaires ou utiles à l'exercice de l'activité professionnelle L'actualisation du patrimoine se fait au moment du dépôt des comptes. Pour les biens supérieurs à 30 000 Euros, l'évaluation doit être faite par un commissaire aux comptes, un expert comptable ou un notaire.
FORMALITES	La déclaration doit être faite auprès du CFE de la Chambre des Métiers, de la Chambre du Commerce et de l'Industrie ou de l'URSSAF	La déclaration est faite par intermédiaire du CFE compétent au regard de l'activité exercée et le dépôt de la déclaration d'affectation auprès du registre lié à l'activité exercée.
POUVOIRS	L'entrepreneur individuel a tous les pouvoirs sur son entreprise, il en est propriétaire.	L'entrepreneur individuel à responsabilité limitée a tous les pouvoirs sur son entreprise, il en est propriétaire.
OBLIGATIONS BANCAIRES		L'entrepreneur individuel à responsabilité limitée doit ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité à laquelle le patrimoine est affecté.

OBLIGATIONS COMPTABLES	La tenue d'une comptabilité dépend du régime d'imposition. Il n'a pas à rendre compte de sa gestion ni à publier ses comptes annuels	L'activité professionnelle à laquelle le patrimoine est affecté doit faire l'objet d'une comptabilité autonome. Le dépôt des comptes annuels se fait auprès du registre où a été effectué le dépôt de la déclaration d'affectation.
GESTION	Pas d'abus de biens sociaux	Pas d'abus de biens sociaux
RESPONSABILITE	L'entrepreneur individuel est responsable totalement et indéfiniment sur ses biens propres. Pour les époux mariés sous la communauté de biens réduite aux acquets, l'époux entrepreneur ne peut engager les gains et salaires de son conjoint.	Les créanciers professionnels dont les droits sont nés après la création de l'EIRL se voient opposer uniquement le patrimoine d'affectation. Les créanciers professionnels dont les droits sont nés avant la création de l'EIRL conservent leurs droits de gage sur l'ensemble du patrimoine sauf à leur rendre opposable la déclaration d'affectation. Les créanciers privés se voient quant à eux cantonnés au patrimoine privé.
REGIME FISCAL DE DROIT	L'entreprise individuelle est imposée à l'impôt sur le revenu dans la catégorie relative à l'activité qu'elle exerce.	En principe l'EIRL est imposée à l'impôt sur le revenu, dans le revenu catégoriel relatif à l'activité exercée. Il existe cependant la possibilité d'opter pour l'impôt sur les sociétés. Cette option est irrévocable. La fiscalité prévue par le projet d'instruction fiscale est lourde notamment quant à l'affectation des biens.
REGIME SOCIAL DE DROIT	L'entrepreneur individuel relève du régime des non salariés.	L'entrepreneur individuel à responsabilité limitée relève du régime des non salariés.
ENTREPRISE EN DIFFICULTES	L'entrepreneur ne peut pas bénéficier d'une procédure de surendettement des particuliers. Dans le cas d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, l'ensemble du patrimoine est engagé sauf les immeubles compris dans la déclaration d'insaisissabilité.	Ici, on peut mettre en œuvre la procédure de surendettement des particuliers pour ce qui est du patrimoine privé, et les procédures propres aux entreprises pour le patrimoine affecté à l'EIRL.

Les propriétaires de chevaux de course

Dans le secteur des courses, un particulier peut accéder à la propriété de diverses manières en ayant :

- la pleine propriété d'un cheval
- la location en totalité d'un cheval
- la qualité de locataire-dirigeant
- la qualité d'associé-dirigeant
- une part d'intérêt dans un syndicat
- un mandat spécial d'une Société agréée en qualité de propriétaire

Il peut également s'agir d'une personne morale comme une société de personnes, ou une société de capitaux. Ainsi selon l'article 11 du Code des Courses :

« Le terme propriétaire utilisé dans le présent Code désigne la personne physique ou morale ayant reçu l'agrément des Commissions de France Galop l'autorisant à faire courir un cheval sous ses couleurs, à faire des engagements et à toucher les sommes gagnées ».

Source : Les formes actuelles de propriété d'un cheval de course – France Galop

Les amateurs

La population des propriétaires amateurs est probablement celle la plus difficile à appréhender et à comptabiliser.



Définition

Amateur (ou non-professionnel) : personne dont l'activité professionnelle et la source principale de revenu ne sont pas liés au monde du cheval.

Ces dernières années, on a constaté un changement dans les pratiques équestres et un accroissement du nombre de propriétaires amateurs. Le développement de l'équitation loisir et des propriétaires amateurs a une incidence sur l'aménagement du territoire et la répartition des équidés dans les espaces ruraux. La connaissance de cette population représente donc un réel enjeu pour la filière.



© Laurieux A.

Dans une série d'entretiens menés auprès d'un échantillon de 22 acheteurs, dans les régions Rhône-Alpes et Pays de la Loire, Christèle Couzy et Sophie Dubrulle ont pu dégager six profils d'acheteurs amateurs et de loisir :

- l'acheteur expérimenté qui a réfléchi son projet d'achat
- l'acheteur encadré par un expert
- l'acheteur méfiant qui a besoin de garanties
- l'acheteur insouciant néophyte
- l'acheteur qui attend l'occasion
- l'acheteur involontaire (achat imprévu)

Par ailleurs, un programme de recherche, financé par le Cost (Comité d'Orientation Scientifique et Technique) a pour thème « Cheval et Territoire ». Dans le cadre de ce programme, Céline Vial a réalisé une étude sur l'organisation des propriétaires d'équidés. Dans sa thèse, l'auteur étudie deux territoires péri-urbains (Caen et Montpellier). Cette étude permet l'analyse de la relation entre présence des équidés d'amateurs et mutations des campagnes françaises.

Elle montre que mieux connaître la population des propriétaires et leur organisation représente un enjeu pour la filière pour la localisation des équidés dans les territoires ruraux et la croissance d'opportunités pour les prestataires ruraux.



© Laurieux



© Lando P.

En comparant le propriétaire à une entreprise, Céline Vial montre que, soit il gère l'activité en interne (propriétaires indépendants ou « hors structure »), soit il l'externalise (en plaçant leur cheval dans une pension), en fonction des coûts engendrés par l'activité cheval et des ressources du propriétaire.

Ainsi la solution diffère selon l'utilisation de l'équidé, le niveau de revenu du propriétaire, son temps disponible, son accès au foncier et le nombre d'équidés. On trouvera par exemple moins de « propriétaires indépendants » parmi les propriétaires de chevaux de sports destinés à la compétition alors que le propriétaire loisir mettra plus l'accent sur la proximité de son équidé et l'affect.

A chaque détenteur correspond une logique d'utilisation différente.

Ces études permettent l'anticipation des pratiques d'achat des propriétaires et les choix des hébergements. Selon l'utilisation de l'équidé, la façon d'utiliser les terres ou de tisser des réseaux relationnels locaux varient. Ainsi, Les propriétaires, selon leur type, entretiennent un rapport à l'espace et au territoire différent.

Pour aller
plus loin ...

Articles

- Les logiques d'utilisation de l'espace par les détenteurs d'équidés
- Six profils d'acheteurs de chevaux de sport amateur et de loisir
- Cheval et territoire : l'organisation des « amateurs », propriétaires d'équidés de loisir
- Les frontières de statut entre amateur et professionnel
- Les amateurs propriétaires d'équidés de sport et de loisir

Bibliographie :

- Propriétaires
- Statuts



Retour sommaire

Combien ... de propriétaires d'équidés en France

Hors structures professionnelles (centres équestres, élevages, cavaliers professionnels, entraîneurs), la population des propriétaires d'équidés en France est mal connue. Cependant, quelques chiffres et statistiques permettent d'en dessiner les contours.

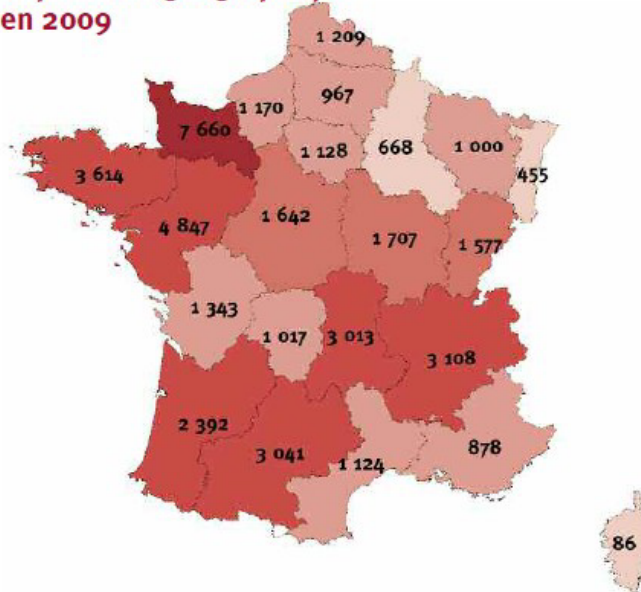
Quelques chiffres

96 583 renouvellements de cartes d'immatriculation en 2009

63 122 équidés achetés en 2009

Répartition géographique des élevages (Source Ecus 2010)

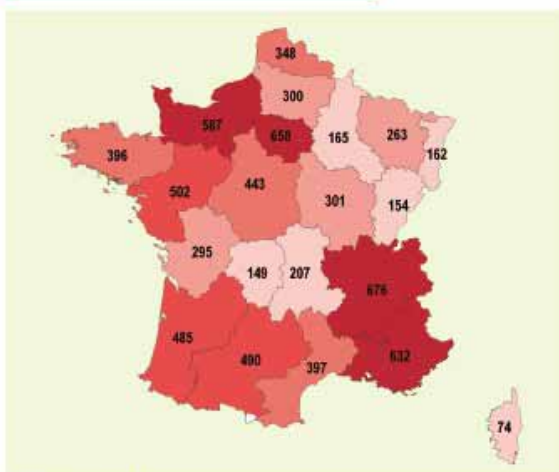
Répartition géographique en 2009



6 Annuaire ECUS 2010

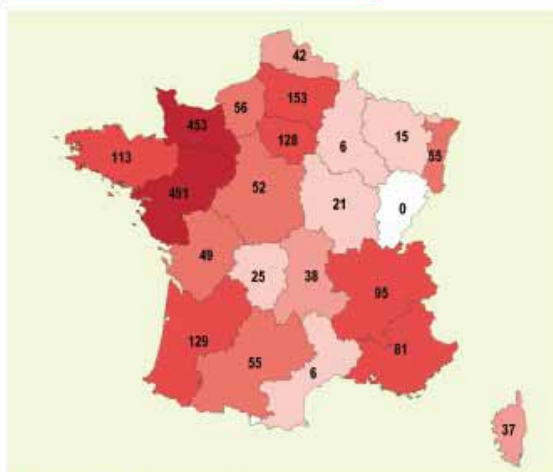
Répartition des établissements équestres et des entraîneurs (Source : Panorama économique de la filière équine, 2010)

1 - Répartition des établissements équestres adhérents à la FFE



Source : FFE, 2010

2 - Répartition des entraîneurs de chevaux de course



Source : France Galop, SECF, 2008

Enquête auprès d'un échantillon représentatif d'éleveurs des régions (hors éleveurs sans production)

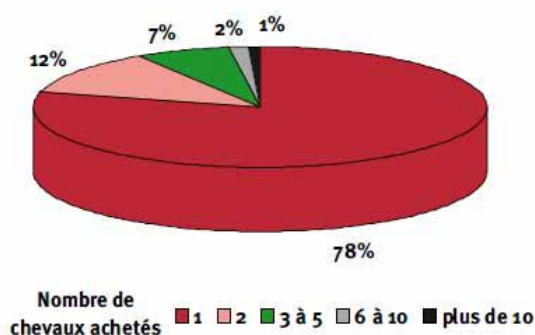
Variables/ Régions	Aquitaine	Auvergne	Bourgogne	Basse- Normandie	Centre	Champagne- Ardenne	Franche- Comté	Ile-de- France	Limousin	Languedoc- Roussillon	Midi Pyrénées	Picardie
EFFECTIFS enquête	339	221	245	1275	369	165	168	270	155	173	416	218
éleveur qui déclare être :												
Non éleveur	11%	8%	4%	12%	11%	6%	0%	3%	4%	13%	0%	15%
Éleveur professionnel	29%	36%	5%	24%	28%	31%	53%	48%	0%	37%	31%	20%
Éleveur amateur occasionnel	28%	12%	44%	10%	11%	0%	0%	11%	51%	28%	13%	23%
Éleveur amateur régulier	58%	44%	47%	55%	50%	63%	47%	35%	45%	22%	57%	42%

Source : enquête Institut de l'Elevage, 2005- 2010

Acheteurs d'équidés

● Nombre d'acheteurs d'équidés en 2009 selon le nombre d'achats

Toutes races



Par type de race

Type race	Nombre de chevaux achetés					Total
	1	2	3 à 5	6 à 10	plus de 10	
Ane	3 002	599	149	27	5	3 782
Course	12 150	1 933	1 176	369	181	15 809
Poney	11 539	1 452	625	144	48	13 808
Selle	24 167	2 483	906	192	75	27 823
Trait	4 945	856	331	81	48	6 261
Toutes races	49 711	7 805	4 160	992	454	63 122

63 122 personnes ont fait mettre à jour au moins une carte d'immatriculations en 2009.
Parmi elles, 78 % n'en ont fait renouveler qu'une seule.

Source : IFCE - SIRE

GLOSSAIRE

Amateur (ou non-professionnel) : personne dont l'activité professionnelle et la source principale de revenu ne sont pas liés au monde du cheval

Détenteur : Le détenteur est défini comme une personne physique ou morale responsable d'un équidé, indépendamment du propriétaire, à titre permanent ou temporaire, y compris lors du transport, d'un marché, d'une exposition, d'une compétition, d'une course ou d'un évènement culturel. Il s'agit du responsable d'un lieu où sont stationnés des équidés.

Propriétaire : celui qui est titulaire d'un droit de propriété sur le cheval. La carte d'immatriculation est le document officiel qui désigne le propriétaire enregistré dans SIRE.

CARNET D'ADRESSES



Institut français du cheval et de l'équitation

Direction générale
BP 207 – Terrefort
49411 Saumur Cedex
tél : 0811 90 21 31
e.mail : info@ifce.fr
web : <http://www.ifce.fr/>



APCA

Assemblée permanente des chambres d'agriculture
9 avenue George V
75008 Paris
tél : 01.53.57.10.10
e.mail : accueil@apca.chambagri.fr
web : <http://www.chambres-agriculture.fr>

France Galop

46 Place Abel Gance
92655 Boulogne cedex
tél : 01.49.10.20.15
web : <http://www.france-galop.com/>



Institut de l'élevage

149 rue de Bercy
75012 Paris
web : <http://www.inst-elevage.asso.fr/>

AUTRES RESSOURCES



Article L 211-4 du code de la consommation :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006292208&cidTexte=LEGITEXT000006069565&dateTexte=20110322&oldAction=rechCodeArticle>



Article 1385 du code civil

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006438847&cidTexte=LEGITEXT000006070721&dateTexte=20110322&oldAction=rechCodeArticle>



Décret détenteur

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022512467&fastPos=1&fastReqId=1735936752&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>



Loi sur les territoires ruraux

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000257340&fastPos=13&fastReqId=1518945792&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

BIBLIOGRAPHIE



Propriétaire

Titre : Propriétaire d'un cheval de courses

Auteur : THIBAUT G.

Année : 1987

Sources : Guy Thibault, Deauville

Mots Clés : COURSE|PROPRIETAIRE|ACHAT|COURSE|VALORISATION|COURSE D'OBSTACLES|COURSE AU TROT|GESTION

Langue : FRA Type de document : OUVRAGE

Cote : K06017|SK06004

Titre : Le propriétaire d'un cheval sous contrat d'exploitation

Auteur : CARIUS M.

Année : 1998

Sources : EQUITATION (L') pages : 14, p40-44

Mots Clés : PROPRIETAIRE|CONTRAT|CAVALIER|ACCIDENT

Langue : FRA Type de document : ARTICLE

Cote : 3864

Titre : Au sujet de la responsabilité maréchal-ferrant et propriétaire

Auteur : VAN DEN NEUCKER P.

Année : 1999

Sources : INFOR MARECHALERIE pages : 81, p48-55

Mots Clés : MARECHAL-FERRANT|PROPRIETAIRE|RESPONSABILITE|BELGIQUE|LEGISLATION|ACCIDENT

Langue : FRA Type de document : ARTICLE

Cote : 4554

Titre : Etude économique et sociale de la filière équine en Bretagne : le cas des propriétaires particuliers

Année : 1999

Sources : Les Haras Nationaux, Observatoire Economique et Social du Cheval pages : 2p +tableaux et figures

Mots Clés : BRETAGNE|FILIERE|PROPRIETAIRE|STATISTIQUE|UTILISATION|BILAN|VENTE|ACHAT

Langue : FRA Type de document : FICHE

Cote : 5925

Titre : La population des propriétaires particuliers d'équidés en Bretagne

Auteur : PELLETIER F.|KERBAUL E.|CONNAULT F.|LORRIAUX M.|GAUTIER S.|LAUTROU Y.

Année : 1999

Sources : Etude de l'ESA, Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers pages : 60p

Mots Clés : ENQUETE|PROPRIETAIRE|BRETAGNE|FILIERE|METHODOLOGIE

Langue : FRA Type de document : THESE

Cote : I03064

Titre : Syndications et parts d'étalons : un marché à développer?

Auteur : BOISNIER H.

Année : 2000

Sources : TROT INFORMATIONS pages : 127, p62-65

Mots Clés : ETALON|MARCHE|PRIX|REPRODUCTEUR|PROPRIETAIRE

Langue : FRA Type de document : ARTICLE

Cote : 4897

Titre : Choisir la pension de son cheval

Auteur : ESTRADE M.

Année : 2001

Sources : EPERON (L') *pages :* 207, 55-60p

Mots Clés : PENSION|PROPRIETAIRE|ECURIE|ETABLISSEMENT EQUESTRE|COUT

Langue : FRA *Type de document :* ARTICLE

Cote : E11T13|§E11T01

Titre : Montez assuré ! Quelles assurances pour le propriétaire ?

Auteur : GOUBIN G.

Année : 2001

Sources : CHEVAL LOISIRS *pages :* 116-117, p80-81

Mots Clés : ASSURANCE|PROPRIETAIRE|RESPONSABILITE

Langue : FRA *Type de document :* ARTICLE

Cote : I10T06|§I10T03

Titre : Cavalier propriétaire

Auteur : DEUTSCH J.|RACIC-HAMITOUCHE F.

Année : 2001

Sources : Proxima Ed, Paris *pages :* 143p

Mots Clés :

PROPRIETAIRE|ACHAT|EQUIPEMENT|SOIN|ALIMENTATION|EQUITATION|LOGEMENT|ECURIE

Langue : FRA *Type de document :* OUVRAGE

Cote : E01029|§E01021|636.1 RAC cav

Titre : Etre propriétaire d'un cheval

Année : 2002

Sources : 7è congrès de l'IDE, 23 nov, Ecole nationale d'Equitation, Terrefort - Saumur Institut du Droit Equin *pages :* 88p

Mots Clés :

PROPRIETAIRE|ACHAT|CONTRAT|RESPONSABILITE|MALTRAITANCE|IMMATRICULATION|CAVALIER

Langue : FRA *Type de document :* OUVRAGE

Cote : O02048

Titre : Quel statut pour la copropriété ?

Auteur : PIGNOLET A.|MIGNON T.

Année : 2003

Sources : EPERON (L') *pages :* 226, 2p

Mots Clés : PROPRIETAIRE|FISCALITE|REGLEMENTATION|LEGISLATION

Langue : FRA *Type de document :* ARTICLE

Cote : I10T16|§I10T13

Titre : Courses et équitation, 3 : propriétaires-entraîneurs, du contrat et de la confiance

Auteur : BIGEON C.

Année : 2003

Sources : EPERON (L') *pages :* 223, p28-34

Mots Clés : PROPRIETAIRE|ENTRAINEUR|FILIERE|COURSE|EQUITATION

Langue : FRA *Type de document :* ARTICLE

Cote : I06T05|§I06T04

Titre : Propriétaire amateur : une fiscalité encore ambiguë

Auteur : PIGNOLET A.|BLIN LEBRETON P.

Année : 2004

Sources : EPERON (L') *pages :* 237, 2p

Mots Clés : FISCALITE|PROPRIETAIRE|VENTE

Langue : FRA *Type de document :* ARTICLE

Cote : I10T25|§I10T22

Titre : Devenir cavalier propriétaire

Auteur : LUX C.

Année : 2004

Sources : ATOUT CHEVAL *pages :* 80, p24-30

Mots Clés : PROPRIETAIRE|ACHAT|CHOIX DE LA RACE

Langue : FRA *Type de document :* ARTICLE **Cote : I04T23|§I04T18**

Titre : Le droit du cheval et de l'équitation

Auteur : CARIUS M.

Année : 2005

Sources : Editions France Agricole, Paris *pages* : 238p

Mots Clés :

DROIT|EQUITATION|RESPONSABILITE|OBLIGATION|PROTECTION|FISCALITE|PROTECTION ANIMALE|SOIN|PROPRIETAIRE|PENSION|REPRODUCTION|CONTRAT|TRANSPORT|ASSURANCE|VENTE|ELEVAGE|ETABLISSEMENT

EQUESTRE|COMPETITION|ORGANISATION|ACCIDENT|DOPAGE|ENTRAINEMENT|DRESSAGE

Langue : FRA *Type de document* : OUVRAGE

Cote : §002010|#002003

Titre : Les obligations légales d'un détenteur d'âne

Auteur : TYCHYJ M.

Année : 2005

Sources : CAHIERS DE L'ÂNE (LES) *pages* : 7, p40

Mots Clés : LEGISLATION|ÂNE|PROPRIETAIRE|RESPONSABILITE|ELEVAGE|SOIN

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : 002T13|§002T10

Titre : Un cheval à soi : quel budget ?

Auteur : MIEUSSET M.

Année : 2005

Sources : <http://www.chevalmag.com> *pages* : 2p

Mots Clés : COUT|PROPRIETAIRE|PENSION|SOIN

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : E01T05|§E01T04

Titre : Suivi de propriété

Auteur : LEMAIRE S.|GROSBOIS F.|MORIN V.

Année : 2006

Sources : Les Haras nationaux *pages* : 2p

Mots Clés : IDENTIFICATION|REGLEMENTATION|PROPRIETAIRE|PAPIER

Langue : FRA *Type de document* : FICHE TECHNIQUE

Cote : 001097

Titre : Géographie de l'équitation hors stade, mutations et coalescences de sociétés et territoires

Auteur : MENAGER H.

Année : 2006

Sources : Université Michel de Montaigne, Bordeaux, Thèse de doctorat en Géographie *pages* : 605p

Mots Clés : EQUITATION|GEOGRAPHIE|HISTOIRE

Langue : FRA *Type de document* : THESE

Cote : CD018|§CD017

Titre : Guide des dispositions réglementaires et fiscales

Année : 2007

Sources : FRANCE GALOP France galop, Paris *pages* : pagination multiple

Mots Clés : REGLEMENTATION|FISCALITE|COURSE|PROPRIETAIRE

Langue : FRA *Type de document* : BROCHURE

Cote : I10015

Titre : Propriétaire d'un cheval : bien s'assurer

Auteur : LASSALAS P.

Année : 2007

Sources : REVUE TECHNIQUE DU CHEVAL (LA) *pages* : 16, p60

Mots Clés : ASSURANCE|PROPRIETAIRE

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I10T57|§I10T53

Titre : Pensions pour chevaux de sport. Des systèmes adaptés aux propriétaires de chevaux de saut d'obstacles

Auteur : MADELINE L.

Année : 2008

pages : p60-61

Mots Clés : PENSION|PROPRIETAIRE|BASSE-NORMANDIE|PRESTATION

Langue : FRA **Type de document :** ARTICLE

Cote : 12119|§2164|STAT02|§U03002

Titre : Les amateurs propriétaires d'équidés de sports et loisirs

Auteur : VIAL C.

Année : 2008

Sources : EQU'IDÉE **pages :** 65, p26-29

Mots Clés : PROPRIETAIRE|LOISIR|SPORT|STATISTIQUE|POPULATION|SOCIOLOGIE

Langue : FRA **Type de document :** ARTICLE

Cote : 11591

Titre : Contribution à la mise en place d'un observatoire économique régional en Lorraine : étude de propriétaires d'équidés hors structures équestres professionnelles

Auteur : MUSSET S.

Année : 2008

Sources : Mémoire de fin d'études, Diplôme d'Ingénieur Agronome, ENSAIA **pages :** 30p + annexes

Mots Clés : REGION|LORRAINE|ECONOMIE|FILIERE|PROPRIETAIRE|EFFECTIF

Langue : FRA **Type de document :** MEMOIRE

Cote : 103073

Titre : Avoir un jeune cheval

Auteur : SCALI M.

Année : 2008

Sources : CHEVAL PRATIQUE **pages :** 222, p70-73

Mots Clés : PROPRIETAIRE|ACHAT|EDUCATION|JEUNE

Langue : FRA **Type de document :** ARTICLE

Cote : CPRA-08222

Titre : Une approche économique des loisirs équestres : l'organisation des "amateurs", propriétaires d'équidés de loisir

Auteur : VIAL C.|AUBERT M.|PERRIER-CORNET P.

Année : 2008

Sources : 2èmes Journées de recherches en sciences sociales, Lille, France **pages :** p1-30

Mots Clés : LOISIR|PROPRIETAIRE|FILIERE|ECONOMIE|STATISTIQUE

Langue : FRA **Type de document :** ARTICLE

Cote : 12155|§2199

Titre : Les formes actuelles de propriété d'un cheval de course

Année : 2009

Sources : France Galop, Boulogne **pages :** pagination multiple

Mots Clés : COURSE|PROPRIETAIRE|SYNDICAT|LEGISLATION|REGLEMENTATION|FISCALITE

Langue : FRA **Type de document :** OUVRAGE

Cote : 002050

Titre : Accueillir un cheval en toute connaissance de cause

Auteur : LAFON M.

Année : 2009

Sources : CHEVAL SANTÉ **pages :** 59, p27-29

Mots Clés : PROPRIETAIRE|COUT|HEBERGEMENT|SOIN

Langue : FRA **Type de document :** ARTICLE

Cote : 11714

Titre : Tout ce qu'il faut savoir d'un point de vue juridique

Auteur : BARETY N.

Année : 2009

Sources : CHEVAL SANTÉ *pages :* 59, p30-35

Mots Clés : LEGISLATION|REGLLEMENTATION|ACHAT|PROPRIETAIRE|ASSURANCE|VICE REDHIBITOIRE

Langue : FRA *Type de document :* ARTICLE

Cote : 11715

Titre : Cheval et territoire : l'organisation des "amateurs", propriétaires d'équidés de loisir

Auteur : VIAL C.

Année : 2009

Sources : 35ème Journée de la Recherche Equine *pages :* p5-16

Mots Clés : PROPRIETAIRE|TERRITOIRE|LOISIR|PENSION|ORGANISATION|ESPACE RURAL|STATISTIQUE|ECONOMIE|MODELISATION|SOCIOLOGIE|ENQUETE|FILIERE

Langue : FRA *Type de document :* ARTICLE

Cote : JRE035|§JRE035|#001030

Titre : Les propriétaires particuliers en Lorraine

Année : 2009

Sources : EQU'IDÉE *pages :* 66, p19

Mots Clés : PROPRIETAIRE|FILIERE|LORRAINE|EFFECTIF|STATISTIQUE

Langue : FRA *Type de document :* ARTICLE

Cote : 11873

Titre : Horses and tight budgets

Auteur : SMITH THOMAS H.

Année : 2009

Sources : THE HORSE *pages :* 3, p33-38

Mots Clés : PROPRIETAIRE|COUT|ALIMENTATION|TRANSPORT

Langue : ANG *Type de document :* ARTICLE

Cote : 11899

Titre : Une analyse économique des loisirs de nature et de leurs implications territoriales : l'organisation des propriétaires d'équidés "amateurs" entre production domestique et achat de services

Auteur : VIAL C.

Année : 2009

Sources : Montpellier Supagro, Centre International d'Etudes Supérieures en Sciences Agronomiques *pages :* 394p

Mots Clés :

LOISIR|FILIERE|TERRITOIRE|REGION|PROPRIETAIRE|STATISTIQUE|ENQUETE|COUT|ESPACE RURAL|ACHAT|PRODUCTION|ECONOMIE

Langue : FRA *Type de document :* THESE

Cote : I04034|§I04017

Titre : Les choix organisationnels des propriétaires de chevaux de loisir dans les espaces ruraux

Auteur : VIAL C.|AUBERT M.|PERRIER-CORNET P.

Année : 2009

pages : 18p

Mots Clés : ESPACE RURAL|TERRITOIRE|ECONOMIE|LOISIR|COUT|PROPRIETAIRE

Langue : FRA *Type de document :* ARTICLE

Cote : 12948

Titre : Les logiques d'utilisation de l'espace par les détenteurs d'équidés

Auteur : VIAL C.|SOULARD C.

Année : 2010

Sources : EQU'IDÉE *pages :* 70, p25-26

Mots Clés : SOCIOLOGIE|PROPRIETAIRE|TERRITOIRE|GESTION DE L'ESPACE

Langue : FRA *Type de document :* ARTICLE

Cote : 12665

Titre : Cheval et territoire : le rapport à l'espace des propriétaires d'équidés

Auteur : VIAL C.|SOULARD C.

Année : 2010

Sources : 36ème Journée de la Recherche Equine I.F.C.E. (Institut français du cheval et de l'équitation) **pages :** p5-14

Mots Clés : TERRITOIRE|PROPRIETAIRE|ELEVEUR|ESPACE RURAL

Langue : FRA **Type de document :** ARTICLE

Cote : JRE036|§JRE036

Le BAC

Titre : Présentation du BAC pour le cheval à Villeneuve-sur-Lot

Auteur : VIDAMENT M.

Année : 2009

Sources : EQU'IDÉE **pages :** 69, p40

Mots Clés : COMPORTEMENT|TEST|TEMPERAMENT|ETHOLOGIE|PRESTATION

Langue : FRA **Type de document :** ARTICLE

Cote : 12376

Titre : Votre cheval peut-il avoir le BAC ? Tester le comportement de sa monture

Auteur : DHONDT S.

Année : 2009

Sources : CHEVAL PRATIQUE **pages :** 231, p64-68

Mots Clés : COMPORTEMENT|TEST|PRESTATION|TEMPERAMENT

Langue : FRA **Type de document :** ARTICLE

Cote : CPRAT-09231

Titre : Un exemple d'application des recherches en éthologie chez le cheval : les tests de tempérament et le bilan des acquis et du comportement (BAC)

Auteur : LANSADE L.|DUBOIS C.|GILLOT A.|DELFOSSÉ A.|LE BON M.|ROCHE H.|YVON

J.M.|FOISNEL S.|RIZO S.|MENARD C.|BAUMGARTNER M.|VIDAMENT M.

Année : 2010

Sources : 36ème Journée de la Recherche Equine I.F.C.E. (Institut français du cheval et de l'équitation) **pages :** p177-185

Mots Clés : ETHOLOGIE|COMPORTEMENT|TEMPERAMENT|APTITUDE

Langue : FRA **Type de document :** ARTICLE

Cote : JRE036|§JRE036

Visite d'achat

Titre : La visite d'achat: une pratique contraignante, mais nécessaire

Auteur : BAUDOUIN N.

Année : 1991

Sources : CEREOPA, Journée d'étude (17), Paris, 6 mars **pages :** 9p

Mots Clés : VISITE

D'ACHAT|DROIT|REGLEMENTATION|VETERINAIRE|UTILISATION|PATHOLOGIE|EXAMEN|APPAREIL

RESPIRATOIRE|APPAREIL LOCOMOTEUR|APPAREIL

CIRCULATOIRE|COMMERCE|ACHAT|VENTE|AVENIR|ASSURANCE

Langue : FRA **Type de document :** ARTICLE

Cote : 1912

Titre : Valeur et limites de l'examen radiographique lors de visites d'achat

Auteur : DENOIX J.M.

Année : 1991

Sources : 17ème Journée d'Etude CEREOPA, Paris, 6 mars **pages :** p133-141

Mots Clés : VISITE D'ACHAT|RADIOGRAPHIE|DIAGNOSTIC

Langue : FRA **Type de document :** ARTICLE

Cote : 1569|JRE017|§JRE017

Titre : Méthodologie de la visite de transaction du cheval de sport

Auteur : TAY BRISTIEL M.

Année : 1997

Sources : ENV Lyon, Thèse Doctorat Vétérinaire *pages* : 142p

Mots Clés : ACHAT|VENTE|VICE|CONTRAT|VISITE D'ACHAT

Langue : FRA *Type de document* : THESE

Cote : I04015

Titre : Buying a horse

Auteur : GRAY P.

Année : 1999

Sources : Allen J.A., Londres, Royaume-Uni *pages* : 23p

Mots Clés : ACHAT|VISITE D'ACHAT|VETERINAIRE|CONFORMATION|PHYSIOLOGIE|VICE

Langue : ANG *Type de document* : BROCHURE **Cote : I04017**

Titre : Le contrôle technique du cheval

Auteur : TOUZOT JOURDE G.

Année : 1999

Sources : CHEVAL SANTÉ *pages* : 4, p82-85

Mots Clés : VISITE D'ACHAT|EXAMEN|RADIOGRAPHIE|ECHOGRAPHIE

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I04T05

Titre : Selling a horse

Auteur : GRAY P.

Année : 1999

Sources : Allen J.A., Londres, Royaume-Uni *pages* : 24, 23p

Mots Clés : VISITE

D'ACHAT|ACHAT|VENTE|VICE|VETERINAIRE|CONFORMATION|CERTIFICAT|EXAMEN

Langue : ANG *Type de document* : BROCHURE

Cote : I04021

Titre : La visite vétérinaire d'achat

Auteur : LUX C.|LAUD O.

Année : 2002

Sources : ATOUT CHEVAL *pages* : 48, p48-49

Mots Clés : VISITE D'ACHAT|VICE REDHIBITOIRE

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I04T07|§I04T02

Titre : La visite d'achat

Année : 2002

Sources : EPERON (L') *pages* : 214, 2p

Mots Clés : VISITE D'ACHAT|EXAMEN|DROIT

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I04T08|§I04T03

Titre : Visite d'achat : 13 points clés

Auteur : CHAUVEAU S.

Année : 2002

Sources : CHEVAL MAGAZINE *pages* : 369, p72-75

Mots Clés : VISITE D'ACHAT|DROIT|EXAMEN|ACHAT

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I04T09|§I04T04

Titre : Appréciation d'un cheval lors de l'achat

Année : 2002

Sources : HIPPO NEWS *pages* : 307, p9

Mots Clés : VISITE D'ACHAT|EXAMEN

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I04T11|§I04T06

Titre : Éléments pratiques pour la visite d'achat du cheval de course

Auteur : PAUMIER J.

Année : 2002

Sources : ENV Nantes, Thèse Doctorat Vétérinaire *pages* : 124p

Mots Clés : VISITE D'ACHAT|ATHLETE|COURSE|VENTE|PHYSIOLOGIE DE L'EFFORT|EXAMEN|IMAGERIE

Langue : FRA *Type de document* : THESE

Cote : I04024

Titre : Le choix d'un étalon et d'une jument : un investissement pour l'avenir

Auteur : D'HERDT D.L.

Année : 2003

Sources : CHEVAL EVASION *pages* : 96, p14-15

Mots Clés : ELEVAGE|CHOIX|REPRODUCTEUR|VISITE D'ACHAT

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : D04T05|§D04T05

Titre : La visite véto : nécessaire avant d'acheter un cheval

Auteur : MORVAN L.

Année : 2003

Sources : CHEVAL PRATIQUE *pages* : 161, p62-65

Mots Clés : VISITE D'ACHAT|EXAMEN

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I04T14|§I04T09

Titre : La visite d'achat ou comment éviter les litiges

Auteur : MALUS

Année : 2004

Sources : SABOTS *pages* : 6, p22-23

Mots Clés : VISITE D'ACHAT|CONTROLE VETERINAIRE

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I04T16|§I04T11

Titre : La visite d'achat : un moment clé

Auteur : THEBAULT A.

Année : 2004

Sources : CHEVAL SANTÉ *pages* : 33, p60-62

Mots Clés : VISITE D'ACHAT|VICE REDHIBITOIRE

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I04T21|§I04T16

Titre : Vente et achat de chevaux : les vices rédhibitoires

Auteur : VAN DEN NEUCKER P.

Année : 2005

Sources : HIPPO NEWS *pages* : 330, p26

Mots Clés : ACHAT|VENTE|VISITE D'ACHAT|VICE REDHIBITOIRE

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I04T28|§I04T23

Titre : Acheter son cheval : tout ce qu'il faut savoir

Auteur : DOMBRELORME Y.

Année : 2005

Sources : CHEVAL LOISIRS *pages* : 155, p20-31

Mots Clés : ACHAT|VISITE D'ACHAT|VICE REDHIBITOIRE|COUT

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I04T29|§I04T24

Titre : Bien voir pour bien acheter

Auteur : TURPIN M.

Année : 2005

Sources : EPERON (L') *pages* : 247, p73-76

Mots Clés : VISITE D'ACHAT|ACHAT|VICE REDHIBITOIRE|LEGISLATION

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I04T31|§I04T26

Titre : Visite d'achat de l'étalon : pas de stéréotype

Auteur : LAFON M.

Année : 2005

Sources : CHEVAL SANTÉ *pages :* 40, p34-36

Mots Clés : ETALON|VISITE D'ACHAT|CHOIX DU REPRODUCTEUR|TARE|FERTILITE|SPERMOGRAMME

Langue : FRA *Type de document :* ARTICLE

Cote : C04T05|S04T05

Titre : La visite d'achat n'est qu'une partie du protocole de vente d'un cheval

Auteur : NEVEUX M.

Année : 2005

Sources : SEMAINE VÉTÉRINAIRE (LA) *pages :* 1190, p6-8

Mots Clés : VISITE D'ACHAT|LEGISLATION|VENTE|COMMERCE

Langue : FRA *Type de document :* ARTICLE **Cote : I04T32|S104T27**

Titre : De la garantie des vices cachés ou rédhibitoires des équidés : historique, actualité, analyse jurisprudentielle

Auteur : CASSE G.

Année : 2005

Sources : ENV Toulouse, These Doctorat Vétérinaire *pages :* 147p

Mots Clés : VICE REDHIBITOIRE|VICE|VISITE D'ACHAT|CONTRAT|VENTE|LEGISLATION

Langue : FRA *Type de document :* THESE

Cote : CD019|O02005

Titre : La visite d'achat

Auteur : LASSALAS P.

Année : 2006

Sources : RANDONNER À CHEVAL *pages :* 9, p50-51

Mots Clés : VISITE D'ACHAT|CONTROLE VETERINAIRE|VICE REDHIBITOIRE

Langue : FRA *Type de document :* ARTICLE

Cote : I04T36|S104T31

Titre : L'expertise de transaction

Auteur : LASSALAS P.

Année : 2007

Sources : REVUE TECHNIQUE DU CHEVAL (LA) *pages :* 10, p59

Mots Clés : ACHAT|VENTE|LEGISLATION|REGLEMENTATION|VISITE D'ACHAT

Langue : FRA *Type de document :* ARTICLE

Cote : I04T42|S104T38

Titre : Understanding the prepurchase exam

Auteur : WENHOLZ S.D.

Année : 2007

Sources : THE HORSE *pages :* 7, p36-44

Mots Clés : VISITE D'ACHAT|ACHAT

Langue : ANG *Type de document :* ARTICLE

Cote : 10632

Titre : Comprendre la visite d'achat

Auteur : DESMAIZIERES C.

Année : 2007

Sources : CHEVAL MAGAZINE *pages :* 428, p79-82

Mots Clés : VISITE D'ACHAT|MEDECINE VETERINAIRE|CONTROLE VETERINAIRE

Langue : FRA *Type de document :* ARTICLE

Cote : A17T41|S17T40

Titre : La visite d'achat du cheval : approche pratique sur cd-rom interactif

Auteur : BURNET Z.

Année : 2007

Sources : Env Lyon, Thèse de Doctorat Vétérinaire *pages :* 129p

Mots Clés : VISITE D'ACHAT|CONTROLE VETERINAIRE|VENTE|EXAMEN

Langue : FRA *Type de document :* THESE **Cote : CD025|SCD011|#CD002**

Titre : Etude retrospective de 188 visites d'achat de chevaux de sport et de loisir dans une clientèle de région parisienne

Auteur : TOURNELLE Y.

Année : 2007

Sources : Env Alfort, Thèse Doctorat Vétérinaire *pages* : 107p

Mots Clés : VISITE

D'ACHAT|EPIDEMIOLOGIE|ENQUETE|VENTE|RESPONSABILITE|LEGISLATION|EXAMEN|CONTROLE VETERINAIRE

Langue : FRA *Type de document* : THESE

Cote : CD025|§CD011|#CD002

Titre : Le cheval et la vente

Auteur : CALLE B.

Année : 2008

Sources : Institut du Droit Equin Agence Cheval de France, Paris *pages* : 226p

Mots Clés : DROIT|LEGISLATION|REGLEMENTATION|COMMERCE|VENTE|ACHAT|VISITE D'ACHAT|VICE REDHIBITOIRE|FISCALITE|ASSURANCE

Langue : FRA *Type de document* : OUVRAGE

Cote : O02031|§O02013|#002002

Titre : La visite de vente précède les enchères et suit un protocole donné

Auteur : NEVEUX M.

Année : 2008

Sources : SEMAINE VÉTÉRINAIRE (LA) *pages* : 1339, p34

Mots Clés : VENTE AUX ENCHERES|VISITE D'ACHAT

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : 11613

Titre : L'examen du cheval en vente

Auteur : GALLICE J.F.|DARRAS A.

Année : 2008

Sources : ETHNOZOOTECHNIE Journée d'étude de la société d'ethnozootechnie et de la fédération ProNatura France, avec la collaboration de France Upa sélection *pages* : 83, p19-25

Mots Clés : VENTE|CONFORMATION|MORPHOLOGIE|VISITE D'ACHAT

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : A03019

Titre : Visite d'achat : quels examens pour quel cheval

Auteur : DEMATTEAO R.

Année : 2009

Sources : CHEVAL SANTÉ *pages* : 59, p20-26

Mots Clés : VISITE D'ACHAT|EXAMEN|VICE REDHIBITOIRE

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : 11713

Titre : Acheter son cheval

Auteur : DHONDT S.

Année : 2010

Sources : CHEVAL PRATIQUE *pages* : n°241, p41-54

Mots Clés : ACHAT|REGLEMENTATION|VENTE|COUT|VISITE D'ACHAT

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : CPRA-10241

Titre : Performance diagnosis and purchase examination of elite sport horses

Année : 2010

Sources : Conference on equine sports medicine and science, 2010 Wageningen Academic Publishers, The Netherlands *pages* : 190p

Mots Clés : VISITE D'ACHAT|CHEVAL DE SPORT|EXAMEN|MEDECINE SPORTIVE

Langue : ANG *Type de document* : OUVRAGE

Cote : A17080|§A17024

Titre : Prepurchase exam of the high level jumper

Auteur : BENOIT P.

Année : 2010

Sources : Conference on equine sports medicine and science, 2010 Wageningen Academic Publishers, The Netherlands *pages* : p165-171

Mots Clés : SAUT D'OBSTACLES|VISITE D'ACHAT|PERFORMANCE|ATHLETE|EXAMEN|IMAGERIE

Langue : ANG *Type de document* : ARTICLE

Cote : A17080|§A17024

Statut juridique

Titre : Guide fiscal centres équestres et TVA

Année : 1992

Sources : DNSE, Délégation Nationale aux Sports Equestres *pages* : 116p

Mots Clés : FISCALITE|ETABLISSEMENT EQUESTRE|TAXE|IMPOT|STATUT

Langue : FRA *Type de document* : OUVRAGE

Cote : I10003

Titre : Créer un établissement équestre : tous les statuts sont possibles, toutes les fiscalités en découlent

Auteur : DUFOSSET J.M.

Année : 1999

Sources : EQUIMAG *pages* : 15, p44-46

Mots Clés : ETABLISSEMENT EQUESTRE|DROIT|STATUT|FISCALITE

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I10T04|§I10T01

Titre : Changement de statut pour les centres équestres

Auteur : BIGEON C.

Année : 2003

Sources : CHEVAL LOISIRS *pages* : 137, p56

Mots Clés : FISCALITE|ETABLISSEMENT EQUESTRE|STATUT

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I10T18|§I10T15

Titre : A propos du statut agricole

Année : 2005

Sources : TROT INFORMATION *pages* : 157, p8-9

Mots Clés : STATUT|LEGISLATION|FISCALITE|TVA|AGRICULTURE|COURSE|AIDE AGRICOLE

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I10T33|§I10T30

Titre : Conséquences de la reconnaissance du statut agricole aux activités équestres

Auteur : DAL CORSO H.

Année : 2005

Sources : EQU'IDÉE *pages* : 53, p5-7

Mots Clés : STATUT|FISCALITE|LEGISLATION|ACTIVITE EQUESTRE|TVA|TAXE|IMPOT

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : 9551

Titre : Les activités équestres deviennent agricoles

Année : 2006

Sources : CHAMBRES D'AGRICULTURES *pages* : 954, supp., 28p

Mots Clés : FILIERE|POLITIQUE AGRICOLE|AGRICULTURE|STATUT|ACTIVITE EQUESTRE|EMPLOI|METIER|ECONOMIE|HARAS NATIONAUX|FEDERATION NATIONALE DU CHEVAL|LEGISLATION|TERRITOIRE|FISCALITE

Langue : FRA *Type de document* : BROCHURE

Cote : I01011|§I01009

Titre : Loi des finances 2004 : une harmonisation en deux temps

Année : 2006

Sources : CHAMBRES D'AGRICULTURES *pages* : 954, supp., p13

Mots Clés : FILIERE|LEGISLATION|STATUT|FINANCEMENT

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE *Cote* : I01011

Titre : Développement des territoires ruraux : une réponse aux attentes du secteur hippique

Année : 2006

Sources : CHAMBRES D'AGRICULTURES *pages* : 954, supp., p14-15

Mots Clés : TERRITOIRE|DEVELOPPEMENT RURAL|FILIERE|STATUT|ACTIVITE EQUESTRE

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I01011

Titre : Les chevaux dans la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006

Auteur : BOUVIER D.|SAGET B.|MARLIN C.

Année : 2006

Sources : CHAMBRES D'AGRICULTURES *pages* : 954, supp., p16

Mots Clés : POLITIQUE AGRICOLE|ACTIVITE EQUESTRE|AGRICULTURE|STATUT|LEGISLATION

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I01011

Titre : Les activités équestres agricoles et les autres

Année : 2006

Sources : CHAMBRES D'AGRICULTURES *pages* : 954, supp., p17-18

Mots Clés : STATUT|FILIERE|AGRICULTURE|ACTIVITE EQUESTRE

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I01011

Titre : Activités équestres et droit social

Année : 2006

Sources : CHAMBRES D'AGRICULTURES *pages* : 954, supp., p19

Mots Clés : POLITIQUE AGRICOLE|ACTIVITE EQUESTRE|LEGISLATION|STATUT|PENSION

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I01011

Titre : Activités équestres et droit fiscal

Année : 2006

Sources : CHAMBRES D'AGRICULTURES *pages* : 954, supp., p20-23

Mots Clés : POLITIQUE AGRICOLE|ACTIVITE EQUESTRE|STATUT|FILIERE|FISCALITE|TAXE|TVA

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I01011

Titre : L'impact en matières juridique et économique

Année : 2006

Sources : CHAMBRES D'AGRICULTURES *pages* : 954, supp., p24-26

Mots Clés : POLITIQUE AGRICOLE|STATUT|ACTIVITE EQUESTRE|LEGISLATION|ECONOMIE|AGRICULTURE

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I01011

Titre : Un nouveau secteur pour les chambres d'agriculture

Année : 2006

Sources : CHAMBRES D'AGRICULTURES *pages* : 954, supp., p27

Mots Clés : STATUT|ACTIVITE EQUESTRE|POLITIQUE AGRICOLE|FILIERE|AGRICULTURE

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I01011

Titre : La contribution des chambres d'agriculture

Auteur : BOUVIER D.|QUEGUINER G.|ROBERT C.|SAGET B.

Année : 2006

Sources : CHAMBRES D'AGRICULTURES *pages* : 954, supp., 28

Mots Clés : ACTIVITE EQUESTRE|STATUT|POLITIQUE AGRICOLE|AGRICULTURE

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I01011

Titre : Fiscalité unique pour tous

Auteur : GERMAIN P.

Année : 2006

Sources : REVUE TECHNIQUE DU CHEVAL (LA) *pages* : 2, p64-65

Mots Clés : FISCALITE|STATUT|AGRICULTURE|POLITIQUE AGRICOLE|ACTIVITE EQUESTRE|FILIERE

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I10T40|§I10T37

Titre : Les activités cheval agricoles : ça coince !

Auteur : GERMAIN P.

Année : 2006

Sources : REVUE TECHNIQUE DU CHEVAL (LA) *pages* : 3, 1p

Mots Clés : POLITIQUE AGRICOLE|STATUT|LEGISLATION|ACTIVITE EQUESTRE|FISCALITE

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I10T43|§I10T40

Titre : Chambre d'agriculture pour tous !

Auteur : GERMAIN P.

Année : 2007

Sources : REVUE TECHNIQUE DU CHEVAL (LA) *pages* : 11, p62

Mots Clés : AGRICULTURE|STATUT|ACTIVITE EQUESTRE|LEGISLATION

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I10T50|§I10T47

Titre : Activités agricoles cheval : enfin les définitions !

Auteur : GERMAIN P.

Année : 2007

Sources : REVUE TECHNIQUE DU CHEVAL (LA) *pages* : 11, p56

Mots Clés : ACTIVITE EQUESTRE|AGRICULTURE|STATUT|FISCALITE|LEGISLATION

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : I10T51|§I10T48

Titre : Le statut agricole des exploitations équines : quelles opportunités, quelles conséquences ?

Auteur : BOUVIER D.

Année : 2007

Sources : 1ère journée REFErences, Paris, 22 novembre REFErences

Mots Clés : STATUT|EXPLOITATION AGRICOLE

Langue : FRA *Type de document* : PRESENTATION

Cote : JREF001|§JREF001

Titre : Les conséquences du statut agricole pour la filière cheval

Auteur : GROSBOIS F.|DAL CORSO H.

Année : 2007

Sources : Les Haras nationaux *pages* : 2p

Mots Clés : STATUT|FILIERE|POLITIQUE AGRICOLE|AGRICULTURE

Langue : FRA *Type de document* : FICHE TECHNIQUE

Cote : O01097

Titre : Qui est "professionnel" ?

Auteur : THAON D'ARNOLDI C.

Année : 2008

Sources : EQU'IDÉE *pages* : 65, p45-47

Mots Clés : STATUT|PROFESSIONNEL|ACTIVITE EQUESTRE|FILIERE

Langue : FRA *Type de document* : ARTICLE

Cote : 11611

Titre : Quelle imposition pour une activité accessoire de gîte ?

Auteur : PIGNOLET A.

Année : 2008

Sources : EPERON (L') *pages* : 282, 2p

Mots Clés : ACTIVITE EQUESTRE|FISCALITE|GITE EQUESTRE|TOURISME EQUESTRE|TVA|STATUT

Langue : FRA *Type de document* : FICHE

Cote : EPER-08282

Titre : Créer et développer une entreprise cheval. Guide pratique

Année : 2008

Sources : Fédération Nationale du Cheval **pages :** Pagination multiple

Mots Clés : INSTALLATION|ETABLISSEMENT EQUESTRE|ELEVAGE|STATUT|ACTIVITE EQUESTRE|FILIERE|ECONOMIE|MARCHE|METIER|FORMATION|AGRICULTURE|LEGISLATION|FISCALITE|AIDE AGRICOLE|PRIME|ENCOURAGEMENT|REFERENTIEL TECHNICO-ECONOMIQUE

Langue : FRA **Type de document :** OUVRAGE **Cote :** I06026|§I06013|#I06002

Titre : Démarrer un élevage : formalités administratives et contraintes juridiques

Auteur : NOYELLE S.

Année : 2008

Sources : CHEVAUX ET PONEYS MAGAZINE **pages :** 4, p64-67

Mots Clés : ELEVAGE|STATUT|LEGISLATION|ACTIVITE EQUESTRE|INSTALLATION

Langue : FRA **Type de document :** ARTICLE

Cote : CPON-08004

Titre : L'accompagnement à l'installation des porteurs de projets équestres

Auteur : LUMALE F.

Année : 2010

Sources : EQU'IDÉE **pages :** 70, p35-37

Mots Clés : INSTALLATION|ETABLISSEMENT EQUESTRE|INGENIERIE|REGLEMENTATION|STATUT

Langue : FRA **Type de document :** ARTICLE

Cote : 12671

LA MEDIATHEQUE

Médiathèque du Cheval - Paris

Institut français du cheval et de l'équitation
83-85 bd Vincent Auriol - 75013 Paris
Tél. : 01 44 67 97 28 - Fax : 01 44 67 83 49
E-mail : mediatheque@ifce.fr

Médiathèque du Cheval - Le Pin

Institut français du cheval et de l'équitation
Les écuries du Bois - 61310 Le Pin au Haras
Tél. : 02 33 12 12 20 - Fax : 02 33 39 37 54
E-mail : mediatheque.lepin@ifce.fr

Centre de documentation de l'ENE

Institut français du cheval et de l'équitation
BP 207 – Terrefort
49411 Saumur Cedex
e.mail : brigitte.dupont@cadrenoir.fr



[Retour sommaire](#)

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Décret n° 2010-865 du 23 juillet 2010 fixant les conditions de déclaration des détenteurs d'équidés et des lieux de stationnement

NOR : AGRT1010851D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le règlement (CE) n° 504/2008 de la Commission du 6 juin 2008 portant application des directives 90/426/CEE et 90/427/CEE du Conseil en ce qui concerne les méthodes d'identification des équidés ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 212-9, D. 212-47 et D. 212-48 ;

Vu l'avis de la Commission nationale d'amélioration génétique en date du 11 mars 2010,

Décète :

Art. 1^{er}. – Le paragraphe 1 de la sous-section 3 de la section 2 du chapitre II du titre I^{er} du livre II (partie réglementaire) du code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :

Après l'article D. 212-50, sont insérés les articles D. 212-50-1 à D. 212-50-3 ainsi rédigés :

« *Art. D. 212-50-1.* – En application de l'article L. 212-9, tout détenteur d'un ou plusieurs équidés domestiques, à l'exception des cliniques vétérinaires et des transporteurs, est tenu de se déclarer auprès de l'Institut français du cheval et de l'équitation.

« Le détenteur peut confier à l'un des organismes tiers figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de l'agriculture, le soin de réaliser cette déclaration pour son compte.

« La déclaration comporte le nom et l'adresse du détenteur, ainsi que l'adresse du ou des lieux de stationnement des animaux si celle-ci est différente de l'adresse du détenteur. Elle doit parvenir à l'Institut français du cheval et de l'équitation avant l'arrivée du premier équidé domestique.

« L'Institut français du cheval et de l'équitation identifie chaque lieu de stationnement par un numéro national unique.

« *Art. D. 212-50-2.* – Le détenteur, ou l'organisme tiers ayant réalisé la déclaration pour son compte, porte à la connaissance de l'Institut français du cheval et de l'équitation, dans un délai maximum de deux mois, toute modification des informations déclarées en application de l'article D. 212-50-1.

« *Art. D. 212-50-3.* – Un arrêté du ministre chargé de l'agriculture précise le contenu et les modalités de la déclaration prévue aux articles D. 212-50-1 et D. 212-50-2. »

Art. 2. – Les personnes détenant un ou plusieurs équidés domestiques doivent se déclarer, dans les conditions prévues à l'article 1^{er}, dans les six mois suivant la publication du présent décret.

Art. 3. – Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juillet 2010.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'alimentation,
de l'agriculture et de la pêche,*

BRUNO LE MAIRE

Obligation de déclaration des détenteurs d'équidés : êtes-vous concernés ?

Depuis le 25 juillet 2010, tout détenteur d'équidé(s) a 6 mois pour se déclarer auprès de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), en précisant le(s) lieu(x) de stationnement d'équidé(s) dont il est responsable (décret n° 2010-865 du 23 juillet 2010). L'arrêté du 26 juillet 2010, fixant les conditions de déclaration des détenteurs d'équidés et des lieux de stationnement, est paru au journal officiel du 6 août 2010. Les personnes responsables d'un lieu de détention d'équidé(s) peuvent donc dès aujourd'hui se déclarer auprès du SIRE.

Objectif : Renforcer la veille sanitaire

Le principal objectif de cette déclaration est d'ordre sanitaire : répertorier dans la base de données SIRE l'ensemble des lieux, en France, accueillant des équidés. Ainsi, en cas d'épidémie notamment, les services sanitaires pourront, dans les meilleurs délais, se rendre sur place et mettre en œuvre les mesures nécessaires.

Cette démarche vise à répertorier un lieu accueillant des équidés, peu importe les chevaux présents (déclaration des lieux de stationnement). Il ne s'agit pas de recenser les mouvements des équidés qui y transitent (informations consignées dans le registre d'élevage du lieu).

Par exemple, lorsqu'un cheval sort temporairement de son lieu habituel de résidence (concours, course, etc.), ceci doit être renseigné dans le registre d'élevage. Par ailleurs, son lieu de destination doit avoir été déclaré auprès de l'IFCE comme lieu de détention et doit également mentionner le passage du cheval dans son propre registre d'élevage. Le lieu de départ ne doit pas être fermé, puisque le cheval va y revenir.

Qui est considéré comme détenteur ?

Le détenteur d'équidé(s) est une personne physique ou morale responsable d'un ou de plusieurs équidés, propriétaire ou non, à titre permanent ou temporaire, y compris lors d'un marché, d'une exposition, d'une compétition, d'une course ou d'un événement culturel. Sont concernés les professionnels ou particuliers, propriétaires ou non, et quelle que soit l'utilisation des équidés détenus, à l'exception des cliniques vétérinaires et des transporteurs. Concrètement, il s'agit du responsable d'un lieu où sont stationnés des équidés.

La déclaration est définitive et ne nécessite pas d'être renouvelée chaque année. En cas de modification, le détenteur d'équidé(s) devra, dans un délai de 2 mois, transmettre à l'IFCE (SIRE) les modifications des informations figurant dans sa déclaration, notamment si un lieu de stationnement n'est plus utilisé, de façon définitive, pour des équidés.

Comment se déclarer ?

Toute personne responsable d'un lieu où des chevaux sont accueillis, est tenue de se déclarer dans les 6 mois qui suivent la publication du décret. Pour tout nouveau détenteur, cette déclaration doit être réalisée avant l'arrivée du premier cheval sur le lieu de stationnement concerné. La déclaration doit comporter le nom et l'adresse du détenteur, ainsi que l'adresse du ou des lieux de stationnement des équidés si celle-ci est différente de l'adresse du détenteur.



Deux moyens de déclaration sont possibles :

- **Déclaration par Internet** : en quelques clics, l'internaute se connecte à son espace privé sur le site www.haras-nationaux.fr afin de gérer ses lieux de détention. Toute déclaration donne lieu à l'édition d'un accusé de réception. L'internaute peut également signaler qu'il n'est pas détenteur d'équidés.

- **Déclaration papier** : Les détenteurs qui n'ont pas accès à Internet peuvent se procurer un formulaire papier par simple demande téléphonique auprès de l'IFCE. Ce formulaire devra être complété et renvoyé au SIRE afin d'être enregistré. Le détenteur recevra en retour par courrier un accusé de réception.

L'accusé de réception comportant l'identifiant unique du lieu de stationnement constitue le document à présenter aux services vétérinaires officiels en cas de contrôle.

La déclaration des lieux de détention est le dernier maillon qui manquait au suivi sanitaire des équidés. Les services sanitaires étaient, jusque là, capables de connaître chaque équidé grâce à l'identification généralisée et leur propriétaire à l'aide des déclarations de changements de propriété réalisés auprès du SIRE. Désormais, afin de compléter leurs mouvements répertoriés dans le registre d'élevage, les lieux potentiels de résidence des équidés seront enregistrés afin de prendre les mesures nécessaires en cas de crise sanitaire.

Mathilde Manilève

Pour en savoir plus sur l'obligation des lieux de détention, rendez-vous sur le site www.haras-nationaux.fr, rubrique « démarches SIRE ».

Pour plus d'information, contactez l'accueil de l'IFCE au 0811 90 21 31 (prix d'un appel local du lundi au vendredi de 9h à 17h) ou par mail : info@ifce.fr

Détenteurs d'équidés: se déclarer pour renforcer la sécurité sanitaire

Contact presse

Philippe-Henri FORGET
Institut français du cheval et de l'équitation
83-85, Bd Vincent Auriol
75013 Paris
01 44 67 06 66
06 30 10 03 12
philippe-henri.forget@ifce.fr

www.haras-nationaux.fr

Dossier de presse



"Le décret et l'arrêté portant obligation pour les détenteurs d'équidés de se déclarer à l'IFCE sont parus.

Loin d'être une nouvelle contrainte réglementaire, l'objet premier de ces textes a une exigence sanitaire.

En effet, à l'instar des autres productions agricoles, il sera possible aujourd'hui de "tracer" les équidés, via un recensement des lieux de détention, et, ainsi lutter avec efficacité contre les épidémies éventuelles mais possibles, comme nous le montre l'histoire récente (anémie infectieuse, métrite contagieuse, artérite virale...)

On voit bien que les premiers bénéficiaires de cette mesure sont les acteurs eux mêmes de la filière: en se donnant les moyens d'une vraie traçabilité, en plus de l'identification généralisée, de la puce et du registre d'élevage, la filière "cheval" peut garantir sa qualité."

Charles de Certaines,

Chef du bureau de l'élevage et activités équestres,
Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Faciliter les démarches



Interview de Philippe de Guenin, Directeur général de l'Institut français du cheval et de l'équitation

Quelle est la raison de ce décret d'obligation de déclaration des lieux de détention ?

La publication du décret et de son arrêté d'application le 25 juillet dernier concernant l'obligation de déclaration pour les détenteurs auprès de l'Institut français du cheval et de l'équitation était très attendue. La sécurité sanitaire des équidés est devenu un enjeu majeur en période d'ouverture aux échanges internationaux et ce dispositif constitue le dernier élément permettant une gestion efficace des crises sanitaires. Les épisodes récents d'anémie infectieuse sont là pour rappeler qu'il peut être capital d'intervenir rapidement pour mettre en place des mesures sanitaires.

En quoi la traçabilité des équidés est-elle un enjeu majeur ?

La connaissance de chaque équidé résidant sur le territoire (identification et pose de transpondeur généralisées), de leur propriétaire (déclaration des changements de propriété), du lieu potentiel de résidence (déclaration des lieux de détention) et de son historique sanitaire (tenue du registre d'élevage) permet de prendre en urgence toutes les mesures qui s'imposent lors de l'apparition d'un foyer infectieux.

Quels sont les bénéficiaires de ces mesures ?

Il s'agit d'une mesure qui apporte un bénéfice global pour toute la collectivité et non pas d'une énième démarche administrative. C'est bien une disposition visant à protéger le vivant, les équidés d'abord et l'activité économique des professionnels qui en vivent. En veillant à l'application de cette politique publique et en favorisant la mise en oeuvre de ces démarches, nous agissons ainsi conformément à l'une des missions phares de l'institut français du cheval et de l'équitation, le renforcement de la veille sanitaire de toute une filière.

Glossaire

Le détenteur, est la personne responsable de l'équidé, à titre permanent ou temporaire, y compris pendant le transport, sur un marché ou à l'occasion d'une manifestation sportive ou culturelle.

Le propriétaire, est celui qui, selon la définition classique, est titulaire d'un droit de propriété sur le cheval: usus, fructus et abusus. La carte d'immatriculation est le document officiel qui désigne le propriétaire enregistré dans SIRE.

Lieux de stationnement : lieux où sont hébergés des équidés à titre permanent ou temporaire qu'il s'agisse de pâture ou de bâtiments (écuries, stabulation, etc...)

Registre d'élevage : dossier tenu par le détenteur, contenant l'ensemble des informations concernant les équidés présents sur le lieu de détention. Il doit être présenté aux agents chargés des contrôles lors de leur visite sur place. Son objectif est de tracer tout ce qui a pu se passer sur les chevaux détenus, afin de déterminer l'origine d'un éventuel problème sanitaire. Il doit donc contenir:

. Il doit contenir :

- une fiche synthétique des caractéristiques de l'exploitation
- une fiche synthétique des données concernant l'encadrement zootechnique, sanitaire et médical de l'exploitation pour chaque espèce animale
- des données relatives aux mouvements des animaux
- des données relatives à l'entretien des animaux et aux soins qui leur sont apportés
- des données relatives aux interventions des vétérinaires.

Le support du registre d'élevage doit être en papier. Il doit être paginé. Toutefois, les données concernant les mouvements et l'entretien des animaux peuvent être complétées sur un support informatique, à condition que la mise à jour de ces données sur support papier ait lieu au moins une fois par trimestre, ainsi que lors de toute visite de vétérinaire, ainsi qu'à toute demande des agents assurant les contrôles.

Pourquoi ?

Renforcer la veille sanitaire

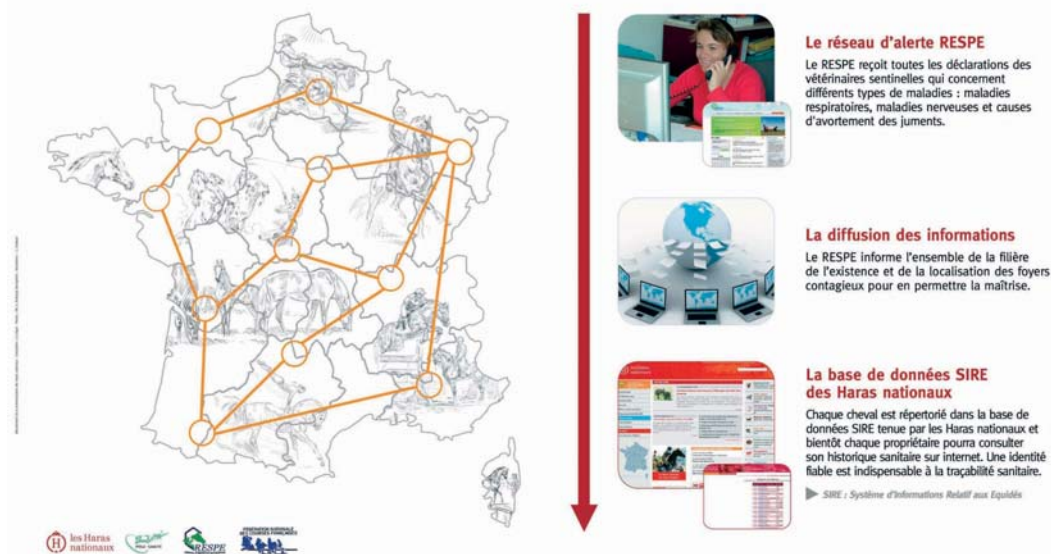
Le principal objectif de cette déclaration est d'ordre sanitaire : répertorier dans la base de données SIRE l'ensemble des lieux, en France, accueillant des équidés. Ainsi, en cas d'épidémie notamment, les services sanitaires pourront, dans les meilleurs délais, se rendre sur place et mettre en œuvre les mesures nécessaires.

Cette démarche vise à répertorier les lieux accueillant des équidés (déclaration des lieux de détentions), et non les individus (liste des équidés) et les mouvements des équidés qui y transitent (informations consignées dans le registre d'élevage du lieu).

La tenue d'un tel fichier recensant les lieux de stationnement des équidés permet d'alerter en cas de crise. Face à un risque sanitaire pour lequel il serait essentiel de diffuser des consignes très largement, les contacts répertoriés dans la base détenteur seront évidemment très précieux.

Veille sanitaire et système d'alerte dans la filière équine

LES OUTILS



Un complément du registre d'élevage

Les mouvements d'équidé(s) entre les différents lieux de stationnement déclarés sont, eux, établis dans le cadre de la tenue à jour du registre d'élevage. Par exemple, lorsqu'un cheval sort temporairement de son lieu habituel de résidence (concours, course, etc.), ceci doit être renseigné dans le registre d'élevage. Par ailleurs, son lieu de destination doit avoir été déclaré auprès de l'Institut français du cheval et de l'équitation et doit également mentionner le passage du cheval dans son registre. Le lieu de départ ne doit pas être fermé puisque le cheval va y revenir.

Grâce à l'enregistrement des détenteurs, les services sanitaires pourront contacter les lieux de détention à proximité du foyer et consulter leur registre d'élevage afin de déterminer si les équidés ont été en contact avec un individu contaminé.

Que risquent les détenteurs non déclarés en cas de contrôle ?

Les détenteurs ont 6 mois devant eux pour s'enregistrer ; au delà, il y aura effectivement des amendes en cas de contrôle par les services de la DDPP (direction départementale de protection des populations).

Un décret spécifique pour instaurer les contrôles est en cours de rédaction au ministère de l'agriculture. C'est un texte qui couvrira l'obligation de s'enregistrer comme détenteur mais aussi d'autres obligations et qui devrait être mis en application courant 2011.

L'avis d'un expert

Dr Jean-Yves Gauchot, Président de l'association vétérinaire équine française (AVEF), Président du réseau d'épidémiologie-surveillance en pathologie équine (RESPE).

Le décret détenteur est enfin paru, les professionnels de la filière le réclamaient afin de rendre plus efficace les politiques de gestion sanitaire des équidés, il concerne tous les détenteurs d'équidés, en effet en termes sanitaires il n'est pas justifié de distinguer les professionnels des amateurs.

La gestion sanitaire de la filière équine repose, pour une large part sur ses professionnels. Ceux

ci se sont d'ailleurs mobilisés en ce sens avec le Réseau d'Epidémiologie-surveillance en Pathologie Equine (RESPE) qui, à son origine en 1999, était une commission de l'Association Vétérinaire Equine Française (AVEF). Depuis 2008, ce réseau a pris de l'ampleur et il est constitué de représentants de l'ensemble de la filière. Ses 4 objectifs sont :

- D'assurer une veille sanitaire des maladies équines en particulier celles présentant une contagiosité importante occasionnant des pertes économiques majeures ou présentant un risque en santé publique
- De développer un réseau de compétences vétérinaires permettant une collecte rapide d'informations épidémiologiques
- D'alerter les autorités sanitaires et les socioprofessionnels
- De gérer les crises sanitaires, hors « maladies réputées contagieuses », qui relèvent du Ministère de l'agriculture et de la DGAL, grâce à un réseau d'alerte et une cellule de gestion de crise.

La gestion de récentes crises sanitaires au sein des cheptels d'équidés (Artérite Virale, Anémie Infectieuse...) a montré que le déficit d'informations en terme de lieux de détention était préjudiciable à la connaissance des données épidémiologiques en temps réel.

La gestion des risques sanitaires est un enjeu majeur et prioritaire pour tous les professionnels du secteur du cheval.



" La traçabilité sanitaire pourrait ouvrir le débat sur l'opportunité d'établir à l'instar de nos voisins suisses un éventuel permis de détention d'équidé. "

L'évaluation et la prévention du risque sanitaire relève du quotidien dans le métier du vétérinaire

et en matière de chevaux, elle est toujours directement liée à l'économie de l'élevage, de la structure d'entraînement ou du centre équestre. Les instances de filières équines structurées comme celles des courses et notamment du Pur-sang avaient montré la voie depuis plusieurs années avec un Stud Book extrêmement orienté sur le sanitaire en raison des échanges commerciaux internationaux rendant quasiment obligatoires les précautions.

L'hétérogénéité de la filière : les courses en Pur sang et en trotteur, la filière sport, le cheval

loisirs et l'équidé de compagnie, nécessitait une mesure de recensement des lieux de détention du cheptel des équidés afin de rendre efficace l'épidémiologie-surveillance qui est l'outil majeur d'une gestion objective, scientifique et technique de la politique sanitaire du cheptel équin. Il faudra aller plus loin avec la possibilité, à l'identique de ce qui se fait dans d'autres filières animales, de pouvoir recenser les déplacements des équidés: la professionnalisation de la filière passe obligatoirement par ce recensement si on veut prévenir, agir vite et efficacement face aux crises sanitaires qui aujourd'hui ne s'arrêtent pas aux limites géographiques d'un département, d'une région ou des frontières entre deux pays.

En termes sanitaires les vétérinaires, seront des acteurs essentiels de ce dispositif car ils auront une action pédagogique vis à vis des détenteurs quant à l'identification

de leurs équidés et la déclaration de détention. En outre les instances professionnelles de la filière en collaboration avec l'administration devront alimenter la réflexion afin que ce nouvel outil de gestion prenne toute sa dimension quant à l'inscription du cheval dans la filière bouchère ou non et la gestion du feuillet médicamenteux. La traçabilité sanitaire pourrait ouvrir le débat sur l'opportunité d'établir à l'instar de nos voisins Suisses un éventuel permis de détention d'équidé.

(www.avef.fr, www.respe.net)

L'avis d'un expert



Entretien avec Philippe Vannier, directeur de la santé animale et du bien-être des animaux de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), président du panel santé animal et bien-être des animaux à European food safety authority (EFSA).

Quelle est la portée de la nouvelle mesure concernant les détenteurs d'équidés ?

Cette nouvelle mesure est le fondement de toute action en matière de prévention des maladies infectieuses. Quand on a constaté un foyer d'une maladie infectieuse par rapport à une espèce, l'urgence est de prévenir l'apparition d'autres foyers. Pour cela, il faut connaître le foyer source de la maladie pour pouvoir la stopper. Des enquêtes épidémiologiques sont donc nécessaires afin de trouver le foyer source. S'il y a un grand nombre de foyers, il faut savoir rapidement où sont les chevaux car les virus se propagent très vite. Quand on a un foyer dans un élevage, on doit savoir tout de suite où sont allés les chevaux, avec quels autres animaux ils ont été en contact, etc... La localisation des chevaux est fondamentale en terme d'identification des foyers des maladies infectieuses, qui je le répète, peuvent être très contagieuses. Cette localisation ne doit pas se faire en situation de crise sanitaire car alors chaque minute compte et ce qui prime est l'action sur les facteurs de diffusion de la maladie et non la recherche d'élevages de chevaux.



Quels sont les enjeux au plan sanitaire ?

Pour mieux mesurer les enjeux, prenons quelques exemples : la fièvre du Nil Occidental (West Nile) est un bon exemple. Cette maladie vectorielle très difficile à maîtriser a mis un an seulement à passer de la côte est des Etats-Unis à la côte ouest, avec des cas humains mortels très nombreux. Même si le cheval n'est pas le réservoir de cette maladie, c'est un exemple qui montre la rapidité de propagation d'une maladie. Autre exemple, si l'on décide d'une mesure de vaccination, comme cela pourrait être le cas en cas de peste équine, pour que ces mesures soient efficaces, il ne faut pas que l'on ait de trous dans notre cartographie (c'est à dire des réservoirs non identifiés); si on ne connaît pas très exactement la localisation des chevaux, les mesures de protection sont vouées à l'échec car pour être efficaces, il faut que 80% de la population concernée soit touchée par ces mesures. La base de toute protection sanitaire est donc bien le recensement des animaux. C'est la première mesure à faire.



Quelles sont les conditions de réussite d'une telle mesure?

La prise de conscience des professionnels est très importante. Il faut aussi que ce soit une priorité donnée par l'Etat et les services officiels. Cela nécessite beaucoup d'efforts, il faut mettre en place un système pour que toutes les personnes concernées aient bien conscience des risques. Dans certaines filières, comme la filière équine, ce n'est pas facile, car les publics concernés ne sont pas forcément au courant des enjeux. Il est très important d'informer et de convaincre et toutes ces mesures structurelles doivent être mises en place avant l'arrivée d'une crise sanitaire.



Qui est considéré comme détenteur ?

Le détenteur d'équidé(s) est une personne physique ou morale responsable d'un ou de plusieurs équidés, propriétaire ou non, à titre permanent ou temporaire, y compris lors d'un marché, d'une exposition, d'une compétition, d'une course ou d'un évènement culturel. Sont concernés les professionnels ou particuliers, propriétaires ou non, et quelle que soit l'utilisation des équidés détenus, à l'exception des cliniques vétérinaires et des transporteurs. Concrètement, il s'agit du responsable d'un lieu où sont stationnés des équidés.

Je m'enregistre si je suis :



un centre équestre



un éleveur qui a des juments



un entraîneur de chevaux de course



un agriculteur prenant un ou plusieurs chevaux en pension



un particulier qui a un équidé chez soi pour le loisir



un gérant d'un gîte d'étape équestre

Je ne m'enregistre pas si je suis :



le propriétaire dont les chevaux sont en pension dans un centre équestre, même s'il s'en occupe chaque jour



Le propriétaire d'un lieu loué à quelqu'un qui accueille des équidés sur place (c'est le locataire qui doit se déclarer comme détenteur)

Questions / réponses

A quelle fréquence dois-je déclarer un lieu de détention ?

La déclaration est définitive et ne nécessite pas d'être renouvelée chaque année. En cas de modification, le détenteur d'équidé(s) devra, dans un délai de 2 mois, transmettre aux l'Institut français du cheval et de l'équitation (SIRE) les modifications des informations figurant dans sa déclaration, notamment si un lieu de stationnement n'est plus utilisé, de façon définitive, pour des équidés.

Dois-je déclarer les déplacements de mon cheval (pour un concours par exemple) ?

La déclaration des lieux de détention est indépendante des mouvements des équidés (entrées, sorties). L'enregistrement d'un détenteur d'équidé comporte l'indication de l'identité du détenteur et l'adresse du lieu où sont stationnés les équidés. La liste des chevaux présents, leurs mouvements, leurs traitements ne sont pas demandés. Quand un cheval sort temporairement de son lieu habituel de résidence, ceci doit être renseigné dans le registre d'élevage. Son lieu de destination doit être déclaré et doit également mentionner le passage du cheval dans son registre d'élevage. Le lieu de départ ne doit pas être fermé puisque le cheval va y revenir.

Que dois-je faire lors de la fermeture d'un lieu de détention ?

Un lieu de détention correspond à une personne (le détenteur) couplée à une adresse (celle du lieu où sont stationnés les chevaux) ; si l'un des deux change, alors il faut fermer le lieu et en ouvrir un nouveau.

Un lieu ne doit être fermé que lorsque le détenteur déménage ou qu'il décide qu'il n'accueillera plus jamais aucun équidé sur ce lieu tant qu'il en sera responsable. Si le lieu est vendu et que le propriétaire suivant y ramène des chevaux, la déclaration réalisée par le précédent propriétaire n'est pas valide. Le vendeur devra fermer le lieu à son départ et le suivant en ouvrir un autre pour lui même.

Qu'en est-il des hébergements temporaires ?

Lorsqu'un lieu n'accueille des équidés qu'une partie de l'année, il doit tout de même se déclarer comme détenteur. Un lieu ne doit être fermé que lorsqu'il n'accueille plus d'équidé de façon définitive.

Cas particuliers*

Obligations de l'organisateur d'un événement hippique (concours...)

Si l'organisateur de l'évènement est responsable du lieu de la manifestation, c'est à lui de se déclarer comme détenteur. Si l'organisateur de l'évènement n'est pas le responsable du lieu, c'est à celui qui met le lieu à disposition de se déclarer.

Location d'une pâture à l'année, sans bail donc sans contrat. Qui doit se déclarer : le responsable des chevaux ou le propriétaire de la pâture ?

Le décret fixe que le détenteur est une « personne physique ou morale responsable d'un équidé ». Le responsable de la déclaration est donc le responsable de l'exploitation de la pâture, c'est à dire celui qui la loue pour y mettre des chevaux, même à titre gracieux.

En effet du point de vue juridique en matière de bail (civil mais aussi rural) qu'il y ait ou non un contrat écrit, dès qu'il y a un accord oral il y a bien un bail.

Dans le cadre d'une crise sanitaire c'est le détenteur qui sera contacté ou le contact qu'il a indiqué plutôt que le propriétaire de la pâture.

Site d'étape pour randonneurs

Les auberges ou gîtes d'étape accueillant temporairement des équidés dans le cadre de randonnées sont eux aussi des lieux de stationnement d'équidés. Ils sont d'autant plus concernés qu'ils sont des lieux de rencontre et de dissémination possible. Ils doivent donc eux aussi s'enregistrer, même si leur activité n'est que saisonnière.

Déclarations de mouvements (entrées, sorties)

« depuis le 1er Mai 2010 les chevaux nommés ci-dessous ne sont plus hébergés dans mon écurie:

- Propriétaire M. X. avec le cheval BIBICHE

- Propriétaire Mme A. avec le cheval GERONIMO

L'enregistrement de ce type d'information n'est pas demandé.

Les informations concernant individuellement chaque cheval doivent être enregistrées dans le registre d'élevage, qui doit être tenu sur place.

* Consignes au démarrage, susceptibles d'être modifiées ultérieurement, pour tout renseignement contactez-nous

Comment s'enregistrer ?

Enregistrement des détenteurs et des lieux de détention

Toute personne responsable d'un lieu où des chevaux sont accueillis, est tenue de se déclarer dans les 6 mois qui suivent la publication du décret. Pour tout nouveau détenteur, cette déclaration doit être réalisée avant l'arrivée du premier cheval sur le lieu de stationnement concerné. La déclaration doit comporter le nom et l'adresse du détenteur, ainsi que l'adresse du ou des lieux de stationnement des équidés si celle-ci est différente de l'adresse du détenteur. Plusieurs moyens de déclaration sont possibles, et gratuits.

Déclaration par Internet

En quelques clics, l'internaute se connecte à son espace privé sur le site www.haras-nationaux.fr afin de gérer ses lieux de détention. Une page récapitulative de ses adresses connues lui permet de confirmer que certaines sont des lieux de détention d'équidés ou d'en créer une nouvelle. Il peut également signaler qu'il n'est pas détenteur d'équidés.

La page d'accueil « gestion de vos lieux de détention » permet de visualiser :

- la liste des lieux déclarés qui contient toutes les adresses pour lesquelles une déclaration a été faite (ouverture, fermeture ou refus d'un lieu). Lors de la première connexion ce tableau est vide puisqu'aucune déclaration n'a été faite.
- La liste des lieux à confirmer contient toutes les adresses connues pour la personne dans la base SIRE. Pour chacune d'elles, le détenteur pourra déclarer s'il s'agit d'un lieu susceptible d'accueillir des équidés ou non.

Tout enregistrement donne lieu à l'édition d'un accusé de réception. A l'issue de la déclaration, un identifiant unique est attribué à chaque détenteur et permettra de justifier de la réalisation de votre démarche. Cet identifiant est spécifique de chaque lieu de détention. Il est généré à partir des données individuelles de chaque déclaration ; si un SIRET ou un NUMAGRIT est enregistré, ce sera ce n° qui sera utilisé. Dans le cas contraire, un n° est généré par le SIRE ; il tient compte notamment du code postal du lieu et est présent sur l'accusé de réception.

Déclaration papier

Les détenteurs qui n'ont pas accès à internet pourront se procurer un formulaire papier par simple demande téléphonique auprès de l'IFCE ou à télécharger sur le site www.haras-nationaux.fr dans la rubrique Démarches SIRE – Enregistrez vous comme détenteur d'équidé.

Ce formulaire devra être complété et renvoyé au SIRE afin d'être enregistré. Le détenteur recevra en retour par courrier un accusé de réception.

L'accusé de réception comportant l'identifiant unique du lieu de stationnement constitue le document à présenter aux services vétérinaires officiels en cas de contrôle.

Mise à jour des informations concernant un lieu enregistré

Il est possible de mettre à jour uniquement :

- Les informations concernant le contact sur place
- Le descriptif

En revanche les informations concernant :

- le détenteur,
- l'adresse du lieu

ne peuvent pas être modifiées.

Quand l'une de ces deux informations change, l'enregistrement doit être fermé. Un autre enregistrement sera fait avec les nouvelles informations, par le détenteur concerné.

Déclaration déléguée à un organisme tiers :

Certains organismes peuvent transférer les informations sur les détenteurs par échange de données . Sont ainsi dispensés de se déclarer directement à l'IFCE (SIRE), tous les détenteurs d'équidé(s) ayant confié le soin de réaliser cette déclaration pour leur compte, à France Galop ou la Société d'Encouragement à l'Élevage du Cheval Français. Il s'agit essentiellement des entraîneurs de chevaux de course.

Pour en savoir plus sur l'obligation de déclarer les lieux de stationnement, les détenteurs peuvent contacter l'accueil de l'IFCE au 0811 90 21 31 (prix d'un appel local du lundi au vendredi de 9h à 17h) ou par mail : info@haras-nationaux.ifce.fr

Annexe 1 : la réglementation

Explication de la réglementation concernant les détenteurs

Le décret n° 2010-865 du 23 juillet 2010 spécifie qu' *« En application de l'article L. 212-9, tout détenteur d'un ou plusieurs équidés domestiques, à l'exception des cliniques vétérinaires et des transporteurs, est tenu de se déclarer auprès de l'Institut français du cheval et de l'équitation ».*

On entend par détenteur d'après l'article D212-50 du code rural, *« toute personne physique ou morale responsable d'un équidé à titre permanent ou temporaire, y compris durant le transport ou sur un marché ou à l'occasion d'une manifestation sportive ou culturelle ».*

Contenu de la déclaration d'enregistrement des détenteurs

«La déclaration comporte le nom et l'adresse du détenteur, ainsi que l'adresse du ou des lieux de stationnement des animaux si celle-ci est différente de l'adresse du détenteur. Elle doit parvenir à l'Institut français du cheval et de l'équitation avant l'arrivée du premier équidé domestique.

L'Institut français du cheval et de l'équitation identifie chaque lieu de stationnement par un numéro national unique.»

L'arrêté du 26 juillet 2010 précisant les modalités de déclaration des détenteurs d'équidés et des lieux de stationnement indique que les informations suivantes doivent être déclarées, en application de l'article D. 212-50-1 du code rural et de la pêche maritime:

« Informations sur le détenteur des équidés :

- Nom : société (intitulé) ou particulier (civilité, prénom, nom, date de naissance, lieu de naissance [pays, département]).
- Adresse : numéro de voie, nom de voie, code postal, commune.
- Numéro de téléphone, fax ou adresse électronique.
- Lieu(x) de stationnement des équidés :
- Numéro SIRET ou NUMAGRIT.
- Dénomination.
- Adresse : numéro de voie, nom de voie, code postal, commune.

Contact sur place :

- Dénomination : titre, prénom, nom.
- Coordonnées : téléphone fixe et/ou mobile ; fax, adresse électronique. »

En pratique, l'enregistrement des détenteurs comprend donc:

- l'enregistrement d'une personne = le détenteur
- l'enregistrement d'une adresse postale (pour pouvoir le contacter par courrier en cas de besoin)
- l'enregistrement de l'adresse du lieu (pour que la DDSV puisse s'y rendre en cas d'épidémie)
- un contact sur place = une personne à contacter sur place (afin d'être alertée en cas d'épidémie)
- des informations complémentaires sur l'activité (facultatives)

Délais d'enregistrement et modifications

Le décret informe également que *« Les personnes détenant un ou plusieurs équidés domestiques doivent se déclarer (...) dans les six mois suivant la publication du présent décret. Le détenteur, ou l'organisme tiers ayant réalisé la déclaration pour son compte, porte à la connaissance de l'Institut français du cheval et de l'équitation, dans un délai maximum de deux mois, toute modification des informations déclarées en application de l'article D. 212-50-1. »*

Les nouveaux détenteurs doivent quand à eux se déclarer avant l'arrivée du premier équidé dans le lieu de stationnement concerné.

Modalités de déclaration

Plusieurs modes de déclaration sont possibles. *« Le détenteur des équidés, ou l'organisme tiers qu'il a choisi à cet effet, peut transmettre la déclaration initiale et les modifications de la déclaration à l'Institut français du cheval et de l'équitation par courrier ou par voie électronique. L'Institut français du cheval et de l'équitation accuse réception de la déclaration et attribue au détenteur des équidés un numéro d'identification du lieu de stationnement dans les trente jours suivant la réception de la déclaration. Si plusieurs lieux de stationnement sont déclarés par un même détenteur, chacun fait l'objet d'un numéro d'identification distinct. »*

L'accusé de réception édité par l'IFCE et comportant l'identifiant unique du lieu de stationnement constitue le document à présenter aux services vétérinaires officiels en cas de contrôle.

A savoir

La déclaration de détenteur d'équidés comporte une rubrique demandant des informations complémentaires (surface et nombre de chevaux): celles ci ne sont demandées qu'à des fins statistiques et ne sont pas obligatoires.

Annexe 2 :

L'Institut français du cheval et de l'équitation

Les missions de l'Institut français du cheval et de l'équitation

L'Institut français du cheval et de l'équitation, issu au 1^{er} février 2010 du regroupement des Haras nationaux et de l'Ecole nationale d'Equitation, a pour missions de promouvoir l'élevage des équidés et les activités liées au cheval et de favoriser le rayonnement de l'équitation. A ce titre, notamment :

- Il contribue à la définition et la mise en œuvre de la politique d'orientation de l'élevage et de l'utilisation des équidés, ainsi que des recherches et des actions de développement et de diffusion des connaissances.
- Il concourt à la protection des équidés et veille à la conservation et l'amélioration génétique des races.
- Il procède à l'identification des équidés et en tient le fichier central. Il organise des formations aux métiers relatifs au cheval (élevage, arts et sports équestres, etc.)
- Il favorise le rayonnement de l'art équestre et participe à l'accueil et au développement des disciplines sportives équestres de haut niveau. Il contribue à mettre à disposition des cavaliers de haut niveau des chevaux dotés des meilleures qualités sportives.
- Il assure la collecte et le traitement de l'information économique et technique sur les marchés, les métiers, les produits et pratiques.

Le SIRE

L'Institut français du cheval et de l'équitation : la gestion d'une base de donnée au service de la filière :

- L'Institut français du cheval et de l'équitation procède à l'identification des équidés et assure la tenue du fichier central des équidés immatriculés ainsi que le suivi des propriétaires et détenteurs pour participer à la traçabilité des équidés.
- Il entreprend toutes actions visant à développer un système d'information relatif aux équidés (SIRE) avec l'ensemble des partenaires de la filière aux plans national, européen, international.

Depuis les années 1970, une base de données répertoriant l'état civil des équidés et leurs performances sportives a été créée : le SIRE.

Cet outil a vocation à assurer la veille et la protection sanitaire pour toute la filière.

D'autre part, cette base de données s'élargit à des données économiques, scientifiques et techniques, recueillies sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec l'Institut de l'élevage, les Conseils régionaux des équidés, les Chambres d'agriculture.

La base de données SIRE est unique en France. Elle recense l'ensemble des équidés et ne cesse d'évoluer en fonction des besoins de la filière équine. Au départ créée dans une logique de sélection grâce à l'identification et la certification des origines, les missions du SIRE évoluent désormais vers une logique de sécurité sanitaire. Basée à Pompadour, Corrèze, la structure regroupe environ 90 personnes.

Le département fonctionne autour de 3 axes :

- **La gestion de l'état civil des équidés**, cœur de métier du SIRE avec une équipe en charge de l'alimentation de la base de données, du traitement des dossiers et de l'édition des documents des équidés. Le SIRE accompagne chaque équidé tout au long de sa vie.

- **L'innovation**, vecteur de progrès, qui agit sur l'intégration de nouvelles technologies dans le domaine de l'identification pour une efficacité accrue. Elle permet également l'évolution de la base de données, l'application des nouveaux règlements et la conception des services en ligne.

- **Le multimédia**, socle d'échange avec l'ensemble des personnes ayant un lien avec les chevaux, grâce à l'accueil téléphonique, l'assistance aux utilisateurs Internet et la diffusion des données sur Internet ou par extraction.

Par ses actions le SIRE contribue à **développer des réseaux au sein de la filière équine**. En collaboration permanente avec les organismes de la filière (Courses, concours, élevage, recherche), le SIRE est au service du développement de la connaissance et de l'optimisation des échanges.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Décret n° 2010-865 du 23 juillet 2010 fixant les conditions de déclaration des détenteurs d'équidés et des lieux de stationnement

NOR : AGRT1010851D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le règlement (CE) n° 504/2008 de la Commission du 6 juin 2008 portant application des directives 90/426/CEE et 90/427/CEE du Conseil en ce qui concerne les méthodes d'identification des équidés ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 212-9, D. 212-47 et D. 212-48 ;

Vu l'avis de la Commission nationale d'amélioration génétique en date du 11 mars 2010,

Décète :

Art. 1^{er}. – Le paragraphe 1 de la sous-section 3 de la section 2 du chapitre II du titre I^{er} du livre II (partie réglementaire) du code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :

Après l'article D. 212-50, sont insérés les articles D. 212-50-1 à D. 212-50-3 ainsi rédigés :

« *Art. D. 212-50-1.* – En application de l'article L. 212-9, tout détenteur d'un ou plusieurs équidés domestiques, à l'exception des cliniques vétérinaires et des transporteurs, est tenu de se déclarer auprès de l'Institut français du cheval et de l'équitation.

« Le détenteur peut confier à l'un des organismes tiers figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de l'agriculture, le soin de réaliser cette déclaration pour son compte.

« La déclaration comporte le nom et l'adresse du détenteur, ainsi que l'adresse du ou des lieux de stationnement des animaux si celle-ci est différente de l'adresse du détenteur. Elle doit parvenir à l'Institut français du cheval et de l'équitation avant l'arrivée du premier équidé domestique.

« L'Institut français du cheval et de l'équitation identifie chaque lieu de stationnement par un numéro national unique.

« *Art. D. 212-50-2.* – Le détenteur, ou l'organisme tiers ayant réalisé la déclaration pour son compte, porte à la connaissance de l'Institut français du cheval et de l'équitation, dans un délai maximum de deux mois, toute modification des informations déclarées en application de l'article D. 212-50-1.

« *Art. D. 212-50-3.* – Un arrêté du ministre chargé de l'agriculture précise le contenu et les modalités de la déclaration prévue aux articles D. 212-50-1 et D. 212-50-2. »

Art. 2. – Les personnes détenant un ou plusieurs équidés domestiques doivent se déclarer, dans les conditions prévues à l'article 1^{er}, dans les six mois suivant la publication du présent décret.

Art. 3. – Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juillet 2010.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'alimentation,
de l'agriculture et de la pêche,*

BRUNO LE MAIRE

PRESENTATION DU BAC POUR LE CHEVAL à Villeneuve / Lot

Avant une transaction concernant un cheval, les Haras nationaux proposent d'accompagner l'acheteur inexpérimenté afin de le rassurer dans son choix ou le vendeur d'un cheval de première gamme pour conforter sa proposition, en établissant en toute neutralité un constat d'observation général du cheval concerné : le bilan des acquis et du comportement (BAC), est constitué d'une série d'observations et de tests simples, rapides et standardisés. Ces tests sont issus d'un programme de recherche en éthologie développé depuis une dizaine d'années sur la mesure objective du caractère (tempérament) des chevaux.

Le BAC a déjà fait l'objet d'un article lors de sa création dans cette revue (Printemps 2008, n°62, p.54) et cette prestation est désormais en développement dans les Haras nationaux.

Le 27 mars dernier, le BAC a été présenté à la presse à Villeneuve sur Lot en présence de Monique Le BON, responsable de pôle hippique de Villeneuve sur Lot, de Mananne VIDAMENT, chef de produit du BAC, de Clotilde DUBOIS, formatrice à la jumenterie du Pin, référent technique du BAC, d'Alain GILLOT, responsable de gamme appui technique et de Sylvie RIZO, déléguée nationale de la filière loisir.

Le pourquoi : l'intérêt et les principales étapes du BAC ont été présentées par Alain GILLOT et par Clotilde DUBOIS. Les personnes présentes ont pu assister à un BAC réalisé sur un des chevaux de B. LALANNE, marchand et éleveur, qui avait emmené 4 chevaux pour cet exercice.

Le BAC avait été fait sur les 3 premiers le matin, en toute tranquillité, sans la présence du propriétaire, comme cela est prévu dans le protocole. Le 4^{ème} cheval a servi pour la démonstration.



Ce 4^{ème} cheval, un hongre de 5 ans, cheval de selle, a été testé par Annabelle DELFOSSE, observatrice, actuellement en formation en éthologie (diplôme universitaire de l'université de Rennes) et par Pascal COMBES, cavalier expérimenté mais qui devait rester très neutre afin de laisser le cheval « s'exprimer ».

Les différentes étapes de la préparation du cheval (pansage et pose selle et filet) ont été observées et notées selon des paramètres précis. La présence de

nombreuses personnes n'a pas troublé ce cheval qui s'est révélé proche de l'homme et plutôt calme lors de ces étapes.

Le cheval a ensuite été monté afin d'être observé lors d'exercices d'équitation de base, quelques sauts et quelques exercices d'équitation un peu plus avancée. Il n'a jamais montré de réactions de défense. Enfin, il a passé très calmement sur une surface inconnue après avoir contourné sans problème un objet inconnu du plus heureux effet (fabriqué par les élèves de l'école Arcadia (école des arts équestres installée à Villeneuve), constitué d'un poteau portant des têtes de chevaux de différentes couleurs et textures.

Tout au long du BAC, le comportement du cheval et ses aptitudes sous la selle ont été minutieusement observés et notés, ce qui a permis d'éditer un livret spécifique.

Marianne VIDAMENT

Pour en savoir plus sur le BAC

Actuellement, on peut faire passer le BAC dans les centres suivants :

• Haras national de Compiègne

Gérard VASSEUR 06 30 10 03 11, gerard.vasseur@haras-nationaux.fr

• Haras national du Pin

Estelle PROVOST 02 33 12 16 06, harasdupin@haras-nationaux.fr

• Haras national de Saint Lô

Fernand GRALL 06 27 53 43 63, fernand.grall@haras-nationaux.fr

Bruno JEHANNE 06 73 19 96 81, bruno.jehanne@haras-nationaux.fr

• Haras national de Villeneuve sur Lot

Annabelle DELFOSSE 06 35 58 16 97, annabelle.delfosse@haras-nationaux.fr

Pascal COMBES 06 13 73 67 50, pascal.combes@haras-nationaux.fr

• Haras national d'Uzes

Michèle BOUCABEILLE 06 22 90 85 86, michele.boucabeille@haras-nationaux.fr

Tarif 2009 : 70€^{HT}, qui comprend l'ensemble des tests ainsi que la pension du cheval durant une journée (hébergement et nourriture).



Les logiques d'utilisation de l'espace par les détenteurs d'équidés

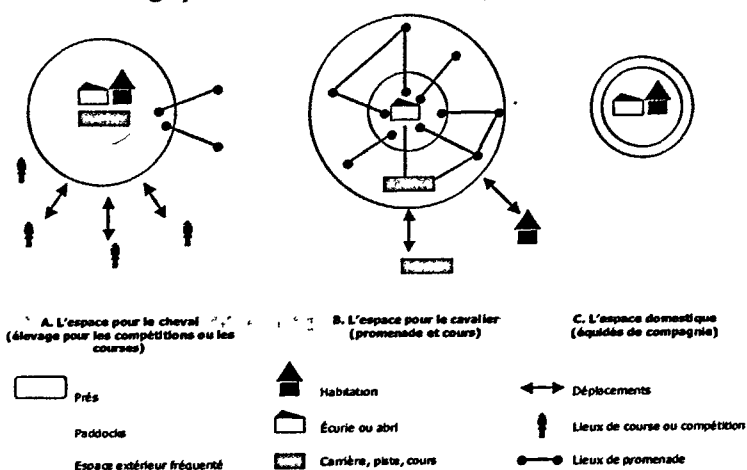
Depuis une trentaine d'années, alors que les activités équestres sont en plein développement, les rôles et conceptions des espaces ruraux français se diversifient. La transformation des modes de vie et des rapports ville-campagne induit un besoin permanent d'espaces pour l'extension de la ville et d'espaces « de nature » à usage récréatif pour les urbains. Dans ce contexte, les relations qu'entretiennent les détenteurs d'équidés avec l'espace et le territoire recouvrent de nouveaux enjeux.

Le travail présenté ici fait partie du programme de recherche « cheval et territoire ». Il s'appuie sur l'étude de deux zones périurbaines connaissant un fort développement résidentiel : l'aire urbaine de Montpellier et l'aire urbaine de Caen, la seconde présentant par contraste avec la première une forte tradition d'élevage équin.

Nous avons enquêté 27 détenteurs d'équidés (15 dans la zone de Montpellier et 12 dans celle de Caen), amateurs ou professionnels du cheval (nous considérons comme amateur toute personne dont l'activité professionnelle principale n'est pas liée aux équidés). Ils ont été interrogés sur leurs pratiques concernant les soins aux équidés, l'entretien des espaces et structures concernés, les loisirs pratiqués ... En suivant le récit des pratiques, nous avons repéré les lieux, les biens et les personnes mis en relation avec le détenteur dans ses activités liées à ses équidés. Nous avons distingué l'espace du cheval, qui comprend les zones de stationnement et de pâturage des équidés, et l'espace du cavalier, qui concerne les zones de promenades et de travail des chevaux, ainsi que les zones de déplacement en compétition ou en randonnée.

L'analyse des enquêtes a permis de définir trois groupes de détenteurs ou logiques d'utilisation de l'espace, qui combinent différemment espaces du cheval et du cavalier (figure 1).

Trois logiques d'utilisation de l'espace



Logique A : les éleveurs de chevaux pour la compétition ou les courses

La première logique concerne les éleveurs de chevaux valorisés en compétition ou en course (4 enquêtes). L'espace du cheval comprend en moyenne 18 ha (11 à 30 ha). Il est divisé en deux : les prés destinés aux chevaux d'élevage (poulinières et poulains jusqu'à trois ans) et les paddocks pour le stationnement et la



Chevaux d'élevage

détente des chevaux à l'entraînement. Écuries et habitation sont situées sur la propriété. Les éleveurs enquêtés ont une gestion soignée de leur propriété, ils pratiquent des rotations entre les parcelles pour assurer le pâturage et produire du foin, qu'ils font eux-mêmes (si agriculteurs) ou font faire à des agriculteurs voisins. L'espace du cavalier comprend les carrières et les pistes d'entraînement aménagées au sein de la propriété. À l'extérieur, seuls quelques chemins à proximité sont utilisés à des fins d'entraînement physique. Ces propriétaires d'équidés sont très mobiles dans leur région, voire au niveau national, car souvent en déplacement pour des compétitions ou courses. Ils ont des réseaux de connaissance locaux avec les agriculteurs, les autres cavaliers pratiquant la compétition et en lien avec les soins aux chevaux (vétérinaire, maréchal-ferrant...). Le réseau pour l'alimentation concerne des professionnels qui livrent à domicile.

Logique B : les détenteurs d'équidés pour la promenade, la randonnée et l'enseignement

La seconde catégorie concerne les détenteurs d'équidés de promenade (17 enquêtes). Les animaux sont utilisés pour le loisir amateur et sont la propriété d'amateurs (particuliers « hors structure ») ou de professionnels du loisir équestre (centres équestres).

L'espace du cheval comprend en moyenne 6 ha. Il se compose de prés, ou de garrigues sur Montpellier, pour le stationnement des animaux. Les détenteurs sont peu investis dans la gestion de ces espaces qui n'ont le plus souvent pas de vocation nourricière. Dans la plupart des cas, ils n'habitent pas à proximité immédiate de leurs équidés. L'espace du cavalier correspond aux carrières et autres zones de travail des chevaux, ainsi qu'aux chemins de promenade alentours. Ces détenteurs ont un réseau local développé qui varie selon leur statut.

Les professionnels du cheval sont en relation avec les agriculteurs pour l'alimentation des équidés, avec les collectivités locales pour avoir une légitimité et accéder à certains avantages (parcelles publiques, entretien des abords par la commune ...), ainsi qu'avec les autres cavaliers et professionnels de l'équitation pour des échanges d'informations, pour les compétitions et l'organisation des randonnées (déplacements dans la région ou dans les régions voisines).

Les amateurs ont un réseau de connaissances centré sur l'équitation : ils sont en relation avec d'autres cavaliers pour les promenades et randonnées (déplacements locaux ou régionaux), avec des établissements équestres locaux pour recevoir un enseignement ou pour disposer de structures pour travailler les chevaux.



Les équidés de loisir

Logique C : les propriétaires d'équidés d'agrément

La troisième catégorie concerne les propriétaires d'équidés d'agrément (6 enquêtes). L'espace du cheval comprend en moyenne 2 ha et est souvent limité à une parcelle. Il est centré autour d'une « maison élargie », étant constitué de prés à proximité immédiate de l'habitation du propriétaire. Les propriétaires de ces équidés avaient au départ une logique d'achat résidentiel, souhaitant acquérir une maison leur permettant d'avoir leurs animaux à proximité. L'espace du cavalier est soit inexistant, soit composé de quelques chemins de promenade très proches. En effet, ces équidés sont souvent possédés pour le plaisir de les voir et de s'en occuper. Le propriétaire n'entretient pas de liens avec le territoire environnant, mais il consacre du temps aux soins de ses équidés, voire accueille d'autres animaux confiés par des amis. Il entretient des liens avec l'extérieur pour les soins aux chevaux (vétérinaire, maréchal-ferrant) et pour se fournir en aliments chez des agriculteurs ou coopératives locales.

Conclusion

Cette enquête dans deux zones périurbaines fait apparaître différentes logiques d'utilisation de l'espace. Étonnamment, le premier critère de distinction n'est pas relatif au fait que le propriétaire soit un professionnel du cheval ou un amateur, mais est d'abord lié au type d'utilisation des équidés. Selon l'utilisation

des équidés, la façon d'utiliser les terres, de gérer les parcelles, d'entretenir des relations locales, varie fortement. Notre enquête ne nous permet pas de conclure sur des différences importantes entre les deux terrains d'étude, si ce n'est que l'élevage équin est plus répandu sur Caen que sur Montpellier, à la fois parce que la tradition équine y prédispose et parce que la région de Montpellier n'est pas propice aux pâturages.

Bien entendu, notre enquête ne prétend pas produire des résultats représentatifs de l'ensemble de la population des détenteurs d'équidés. Toutefois, elle offre une première grille de lecture de leur rapport à l'espace et au territoire. A travers l'exemple du cheval, elle révèle la façon dont des résidents non-agriculteurs utilisent des terres agricoles. Cette appropriation a d'abord lieu dans des espaces situés à la limite entre zones cultivées et zones bâties. Mais elle reste souvent une forme d'utilisation du sol précaire ou temporaire, en tous cas instable, et en général dépendante des relations foncières et fourragères tissées avec les agriculteurs voisins. Toutefois, il y a des nuances selon les logiques d'utilisation. Les éleveurs de chevaux pour les courses ou les compétitions ont une logique de maîtrise l'espace, associée à un système relationnel lié au monde professionnel du cheval. A contrario, les détenteurs d'équidés pour les pratiques équestres sont tournés vers la satisfaction de leurs loisirs, développant un réseau relationnel local diversifié. Enfin, les propriétaires d'équidés d'agrément intègrent les équidés et les parcelles à l'espace résidentiel de la famille et des amis.

Céline Vial (IFCE, INRA, UMR MOISA)
Christophe Soulard (INRA, UMR Innovation)



Pour en savoir plus

Vial, C., Soulard, C., 2010. Cheval et Territoire : le rapport à l'espace des propriétaires d'équidés. 36^e Journée de la Recherche Équine.

LES AMATEURS PROPRIETAIRES d'équidés de sports et loisirs

Dans le contexte actuel de développement des loisirs équestres en France, le nombre de propriétaires d'équidés de loisirs « amateurs¹ » ou « non-professionnels » est en augmentation et ceci semble particulièrement marqué pour les particuliers « hors structure ». Malgré l'importance qu'ils semblent avoir aujourd'hui, très peu d'informations concernant cette population de propriétaires « amateurs » sont aujourd'hui disponibles. Cette étude a donc pour objet d'évaluer l'importance de ces propriétaires d'équidés « non-professionnels » et mieux les connaître : qui sont-ils ? comment s'organisent-ils ? comment perçoivent-ils leurs activités équestres ? comment leurs équidés occupent-ils l'espace ?

Les propriétaires « amateurs » occupent une place croissante dans le monde du cheval. Schématiquement, on rencontre trois grandes formes de pratique des sports et loisirs équestres en « amateur » :

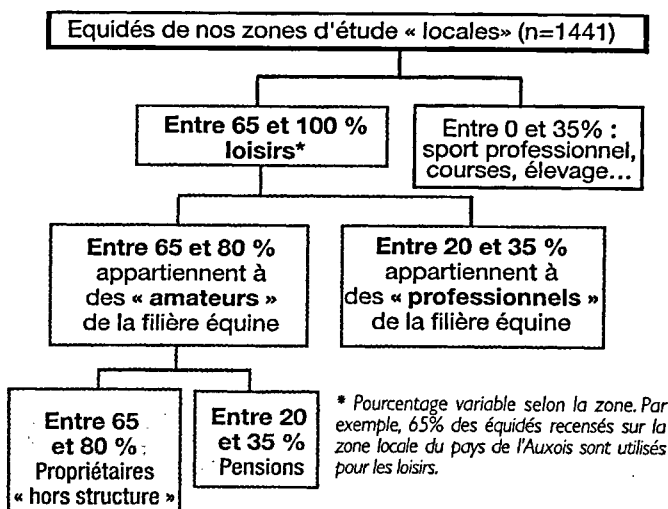
- le passage par un centre équestre pour les pratiquants non propriétaires de leur équidé ;
- l'utilisation d'un prestataire de services (pension) pour les propriétaires d'équidés déléguant, pour partie ou intégralement, l'hébergement, l'entretien et la surveillance de leur équidé ;
- la prise en charge complète de l'hébergement, entretien et surveillance de leurs équidés par les particuliers « hors structure », indépendants de toute structure équestre professionnelle. Ces derniers peuvent s'organiser individuellement ou collectivement.

DES ENQUÊTES FAISANT SUITE À DES RECENSEMENTS EXHAUSTIFS

Les résultats présentés ici portent sur trois types de territoires ruraux français différents, avec un accent prononcé pour le rural périurbain (cf. tableau 1). Ceci nous permet d'avoir une certaine représentation de l'effet de la diversité des espaces ruraux français. Nous avons travaillé sur deux territoires périurbains : l'un dans le sud de la France (« aire urbaine² » de Montpellier³), l'autre en Normandie, dans une région de forte tradition équestre (« aire urbaine » de Caen). Un territoire rural hors périurbain à dominante agricole et où il existe une tradition d'élevage du cheval de trait Auxois a également fait l'objet de l'étude (pays de l'Auxois). Ce travail sera poursuivi par l'étude d'une quatrième région rurale, à dominante touristique et environnementale, marquée par une tradition locale d'endurance équestre (Parc national des Cévennes). Un travail de recensement exhaustif des équidés et des différents modes de pratique du loisir équestre a tout d'abord été réalisé lors d'études de terrain très localisées au sein de chacune des trois premières régions.

Dans les trois zones étudiées, le segment des équidés utilisés pour les loisirs⁴ « amateurs » représente respectivement la totalité, les trois quarts et les deux tiers de l'ensemble des équidés présents (cf. figure 1).

FIGURE 1 : RÉPARTITION DES ÉQUIDÉS RECENSÉS



Source : programme « Cheval et territoire », INRA-HN, UMR MOISA, Montpellier, 2006-2008.

Dans ce segment, les « non-professionnels » détiennent entre les deux tiers et 80% des équidés. Les 35 à 20% des équidés restant sont principalement des chevaux d'école dans les centres équestres (cf. figure 1). Les équidés de ces « amateurs » sont dans tous les cas majoritairement localisés chez les particuliers et gérés par eux-mêmes. Ces propriétaires « hors structure » représentent environ la moitié (35 à 60% selon la zone d'étude) de la totalité des propriétaires « non-professionnels ». L'autre moitié (40 à 65% selon la zone d'étude) fait appel à une pension. Ces derniers représentent toutefois une minorité (un cinquième à un tiers) des équidés de « non-professionnels ». Les particuliers « hors structure » ont souvent plusieurs équidés alors que les personnes qui ont recours à un prestataire de services n'ont le plus souvent qu'un seul équidé (cf. tableau 2, figure 2). Ces observations montrent l'importance qu'ont pris à ce jour les particuliers dits « hors structures ». Ceux-ci s'organisent le plus souvent individuellement, les formes collectives de particuliers qui s'entraident et s'organisent ensemble à quelques uns n'ayant une certaine importance que dans la zone du périurbain montpellierain. La pratique de l'élevage de ces

TABLEAU 1 : TROIS ZONES D'ÉTUDE

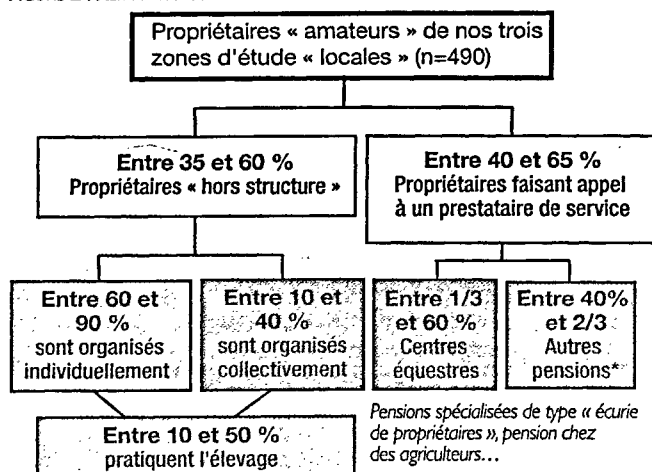
	PÉRIURBAIN DE MONTPELLIER (RÉGION DU PIC SAINT LOUP)	PÉRIURBAIN DE CAEN (VALLÉE DE L'ODON)	PAYS DE L'AUXOIS (RÉGION DE BIERRE-LES-SEMUR)
NOMBRE DE COMMUNES ÉTUDIÉES	9	12	12
SUPERFICIE (HA)	11 069	7 088	12 690
DENSITÉ D'HABITANTS AU KM ²	220	195	51
SELON NOS RECENSEMENTS EXHAUSTIFS	Nombre d'équidés total	466	509
	Nombre d'équidés appartenant à des « amateurs »	319	270
	Nombre total de propriétaires d'équidés	225	140
	Nombre de propriétaires « amateurs »	209	131

équidés de loisir par leurs propriétaires « amateurs » est assez répandue dans les deux régions de tradition d'élevage. A contrario, elle est quasiment inexistante dans le périurbain montpelliérain.

TABEAU 2 : NOMBRE D'ÉQUIDÉS POSSÉDÉS PAR LES PROPRIÉTAIRES « AMATEURS » SELON LEUR FORME DE PRATIQUE

NOMBRE D'ÉQUIDÉS POSSÉDÉS	% DE PROPRIÉTAIRE AYANT UN SEUL ÉQUIDÉ	MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM
Propriétaire « amateur » utilisant une pension	64%	1,5	1	6
Propriétaire « amateur » « hors structure »	28%	3,7	1	30

FIGURE 2 : RÉPARTITION DES PROPRIÉTAIRES RECENSÉS



Source : programme « Cheval et territoire », INRA-HN, UMR MOISA Montpellier, 2006-2008.

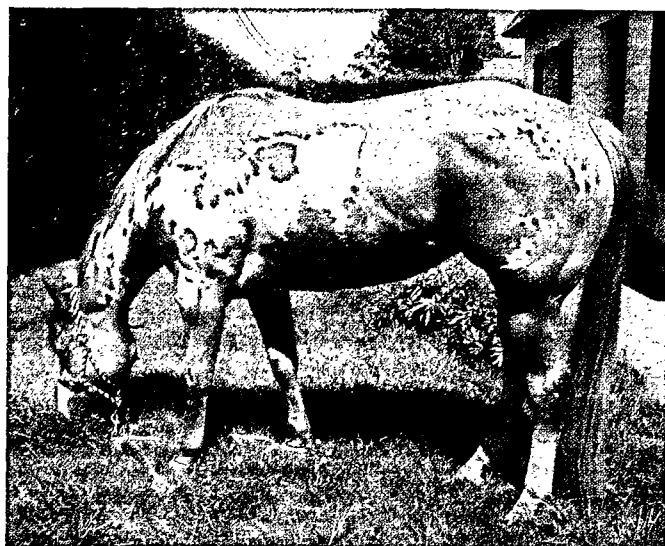
Méthodologie

Des enquêtes par questionnaire ont ensuite été réalisées auprès de propriétaires « amateurs ». Les individus enquêtés ont été choisis parmi ceux qui avaient été répertoriés au cours des recensements exhaustifs. Ils ont été sélectionnés d'une façon aléatoire et en respectant la répartition entre les différentes formes de pratique observées sur le terrain. L'échantillon ainsi représentatif de la population recensée est constituée d'environ 80 propriétaires d'équidés par zone. Après élimination de certains questionnaires incomplets, nous travaillons finalement sur un échantillon de 223 questionnaires. Les individus ont été enquêtés lors d'entretiens en vis à vis d'une durée moyenne de 30 minutes, sur une période s'étendant entre fin 2007 et début 2008. Pour répondre au questionnaire, nous avons demandé aux personnes possédant plusieurs équidés de choisir celui qui leur prend le plus de temps, que l'on appelle leur « équidé principal ». Afin de faciliter les analyses, la plupart des questions ne portait que sur cet « équidé principal ».

LES PROPRIÉTAIRES « AMATEURS » ONT LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE « MME TOUT LE MONDE »

Les propriétaires « amateurs » sont majoritairement des femmes, jeunes, de classe moyenne, sédentaires et vivant au sein de familles peu nombreuses.

2/3 des personnes interrogées sont des femmes. Elles sont un peu plus nombreuses parmi les personnes utilisant une pension (près de 80% des individus) que parmi les particuliers « hors structure » (60% des individus).



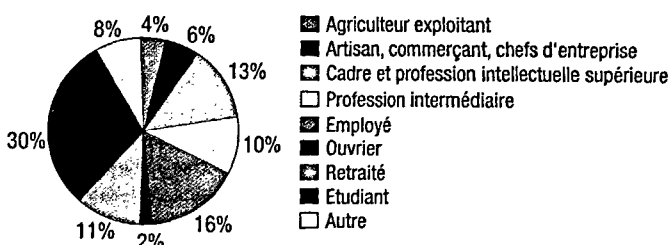
© ELEVAGE DES KISS

Une très grande majorité (70%) des propriétaires a moins de 46 ans. La tranche d'âge des 18-25 ans est plus présente dans les pensions alors que les plus de 60 ans sont en grande partie des particuliers « hors structure ».

Un tiers des individus a un niveau d'étude inférieur au Baccalauréat, près de la moitié a un niveau d'étude compris entre le Baccalauréat et Bac+3 et 20% un niveau supérieur à Bac+3. Les personnes utilisant une pension ont globalement un niveau d'étude supérieur aux particuliers « hors structure ».

Les étudiants, les employés puis les cadres sont les catégories sociales les plus représentées (cf. figure 3). Les agriculteurs et les retraités sont en grande partie des particuliers « hors structure » alors que les cadres et les étudiants sont plus présents dans les pensions. Il n'existe pas de différences significatives entre les deux modes d'organisation pour les autres catégories socioprofessionnelles.

FIGURE 3 : RÉPARTITION PAR CLASSES SOCIO-PROFESSIONNELLES DE LA POPULATION ENQUÊTÉE



Source : programme « Cheval et territoire », INRA-HN, UMR MOISA Montpellier, 2006-2008.

60% des personnes interrogées ont un revenu mensuel disponible pour le ménage compris entre 1 000 et 3 000€ (près de 90% entre 1 000 et 5 000€). Même si les propriétaires ayant un revenu disponible pour le ménage supérieur à 5 000€ sont plus souvent des clients de pension, il existe peu de différences de revenu entre les personnes utilisant une pension et les particuliers « hors structure ».

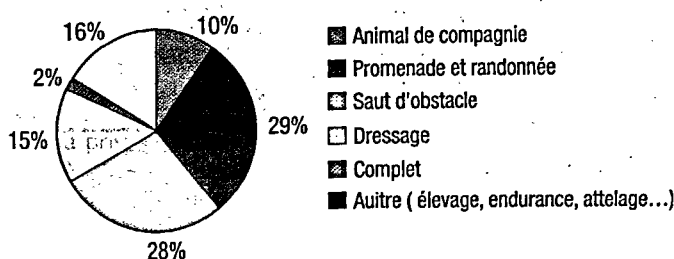
2/3 des propriétaires vivent dans la même commune depuis plus de 10 ans (70% des particuliers « hors structure » et 50% des personnes utilisant une pension).

Plus de 60% des propriétaires vivent au sein de familles hébergeant trois personnes ou moins sous le même toit. Les personnes faisant partie de familles nombreuses (cinq personnes ou plus sous le même toit) sont un peu plus présentes chez les particuliers « hors structure ».

► UNE PRATIQUE ÉQUESTRE ORIENTÉE VERS LE LOISIR

30% des personnes enquêtées utilisent principalement leur équidé pour la promenade et randonnée, 10% comme animal de compagnie et 45% pour le saut d'obstacle, le dressage ou le complet (cf. figure 4). Les équidés de compagnie se situent en quasi-totalité chez des particuliers « hors structure », ainsi que 70% des équidés utilisés pour la promenade et randonnée. Il n'existe en revanche pas de différence significative pour les équidés de sport, qui se situent à la fois chez les particuliers et dans des pensions.

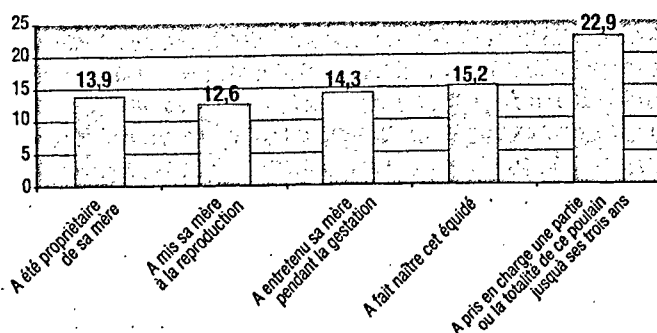
FIGURE 4 : UTILISATION PRINCIPALE DES ÉQUIDÉS DES PERSONNES INTERROGÉES



Source : programme « Cheval et territoire », INRA-HN, UMR MOISA Montpellier, 2006-2008.

40% des équidés participent à des compétitions. Ceci est le cas de 60% des équidés placés en pension contre 25% des équidés de particuliers « hors structure ». La discipline la plus pratiquée en compétition est le saut d'obstacles (70% des équidés participant à des compétitions). La pratique des compétitions est plus répandue sur la zone de Caen (50% des équidés contre 40% dans l'Auxois et 30% sur Montpellier), où la tradition sportive de l'équitation est plus marquée. Les propriétaires « amateurs » participent au dressage de leur équidé (65% des personnes interrogées déclarent avoir réalisé une partie du dressage de leur équidé et 30% l'ont également débouffé). Ils participent également à l'élevage de leur équidé (cf. figure 5) : plus de 20% ont réalisé au moins une partie de l'élevage de leur équidé sur ces deux zones (de la reproduction à l'élevage du poulain). Les équidés sont le plus souvent utilisés par une seule personne (dans plus de la moitié des cas) ou par des proches (1/3 des cas). La plupart des individus (2/3) considèrent leur activité équestre comme un loisir, une détente. Plus de la moitié déclarent que cette passion pour les équidés vient d'eux-mêmes et 40% qu'elle leur vient de leur famille.

FIGURE 5 : POURCENTAGE DE PROPRIÉTAIRES AYANT RÉALISÉ CHACUNE DES DIFFÉRENTES ÉTAPE DE L'ÉLEVAGE DE LEUR « ÉQUIDÉ PRINCIPAL »



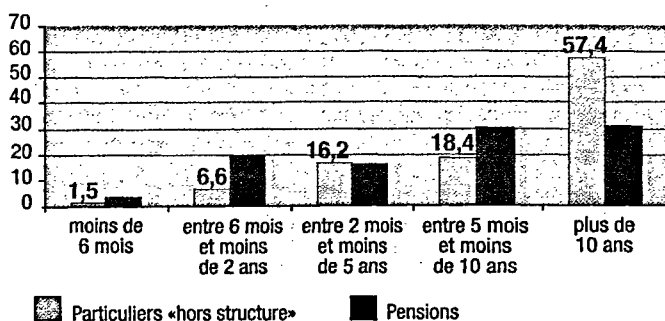
Source : programme « Cheval et territoire », INRA-HN, UMR MOISA Montpellier, 2006-2008.

UNE ÉVOLUTION PROGRESSIVE VERS UNE PRISE DE RESPONSABILITÉS CROISSANTE ENVERS L'ÉQUIDÉ

Une très grande majorité (près de 80%) des personnes interrogées ont été pratiquantes d'équitation avant de devenir propriétaire de leur équidé, ceci majoritairement dans des centres équestres. Celles ayant acquis un équidé sans avoir auparavant pratiqué l'équitation sont en quasi-totalité des particuliers « hors structure ».

Globalement les particuliers « hors structures » sont propriétaires de leurs équidés depuis plus longtemps que les personnes faisant appel à une pension. 30% des personnes utilisant une pension sont propriétaires d'au moins un équidé depuis plus de 10 ans contre près de 60% des particuliers « hors structure » (cf. figure 6).

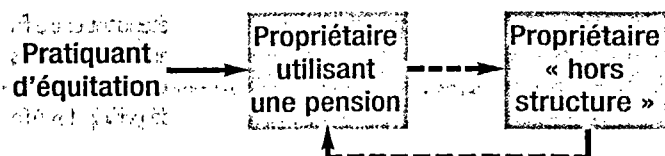
FIGURE 6 : TEMPS DEPUIS LEQUEL LES INDIVIDUS SONT PROPRIÉTAIRES D'AU MOINS UN ÉQUIDÉ (% D'INDIVIDUS)



Source : programme « Cheval et territoire », INRA-HN, UMR MOISA Montpellier, 2006-2008.

D'autre part, la plupart (70%) des propriétaires étant aujourd'hui des particuliers « hors structures » ont déjà utilisé une pension pour un de leurs équidés. Il semble donc exister une évolution progressive et commune dans la prise de responsabilité envers l'équidé (cf. figure 7), les individus étant généralement pratiquants d'équitation avant de devenir propriétaires, puis utilisant une pension une fois propriétaires avant de devenir, pour certains, des particuliers « hors structure ». Toutefois, on remarque également que la moitié des personnes utilisant actuellement une pension déclarent avoir déjà été des particuliers « hors structure ».

FIGURE 7 : ÉVOLUTION PROGRESSIVE VERS UNE PRISE DE RESPONSABILITÉS CROISSANTE ENVERS L'ÉQUIDÉ



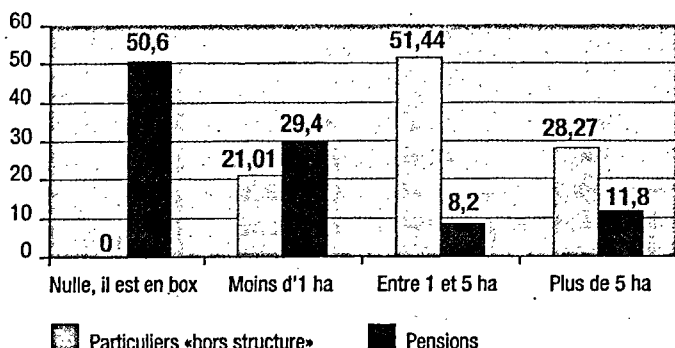
UN RÔLE CONCURRENCÉ ET TRANSITOIRE DANS L'OCCUPATION DE L'ESPACE

Les équidés appartenant à des « amateurs » ont un rôle non négligeable dans l'occupation de l'espace : seuls 20% des propriétaires déclarent que leur équidé est uniquement en box (et ce sont tous des équidés placés en pension). 1/4 affirment qu'il occupe une parcelle de moins d'un hectare (ce sont indifféremment des équidés des deux formes de pratique), 1/3 qu'il stationne sur 1 à 5 ha (90% sont des équidés de particuliers « hors structure ») et 20% sur plus de 5 ha (80% sont des équidés de particuliers « hors structure ») (cf. figure 8).

85% des propriétaires considèrent la surface dont dispose leur équidé comme suffisante.

Les équidés d'« amateurs » occupent souvent plusieurs parcelles (60% des cas contre 40% occupant une seule parcelle) mais qui sont très proches (dans la même commune ou dans une commune limitrophe).

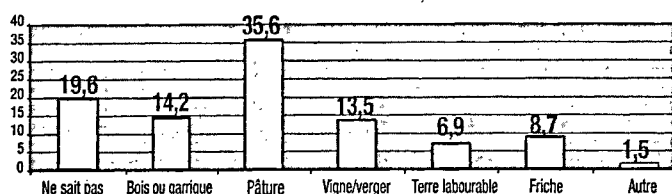
FIGURE 8 : SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES ÉQUIDÉS DES PERSONNES INTERROGÉES (% D'INDIVIDUS)



Source : programme « Cheval et territoire », INRA-IN, UMR MOISA Montpellier, 2006-2008.

Les équidés d'« amateurs » semblent aujourd'hui occuper des parcelles de statut transitoire, entre agriculture et urbanisation et une certaine pression foncière est ressentie. Le foncier occupé par ces équidés était auparavant le plus souvent utilisé à des fins agricoles (56%) (cf. figure 9), en grande partie pour des pâtures, principalement sur Caen et dans l'Auxois, régions herbagères, ou pour des vignes sur la zone de Montpellier; région viticole. 1/4 des propriétaires « amateurs » craignent que le foncier occupé par leurs équidés soit prochainement utilisé à d'autres fins, principalement pour des habitations, et 30% rencontrent des difficultés pour accéder à du foncier, principalement à acheter ou en prêt.

FIGURE 9 : UTILISATIONS ANTÉRIEURES DES PARCELLES OCCUPÉES PAR LES ÉQUIDÉS DES PERSONNES INTERROGÉES (% D'INDIVIDUS)



Source : programme « Cheval et territoire », INRA-IN, UMR MOISA Montpellier, 2006-2008.

DES PARTICULIERS « HORS STRUCTURE » QUI INVESTISSENT DANS DU FONCIER DE PROXIMITÉ

Les propriétaires « hors structure » sont en majorité propriétaires des terres où se situent leurs équidés ou se les font prêter : 2/3 sont propriétaires d'au moins une partie des parcelles occupées par leurs équidés, près de la moitié s'en font prêter et seulement moins du quart en louent. Le prêt de terrains est beaucoup plus répandu sur la zone de Montpellier que sur les autres zones.

Contrairement aux propriétaires utilisant une pension, les particuliers « hors structure » ont leurs équidés très proches de leur lieu d'habitation : ils sont à moins de 500m pour 2/3 d'entre eux alors que pour 70% des propriétaires utilisant une pension, leurs équidés se situent à plus de

5km de leur lieu d'habitation. Ceci est porteur de problèmes pour les particuliers lorsqu'ils recherchent des terrains à acheter : la quasi totalité des individus ayant des difficultés d'accès au foncier recherchent des terrains proches de leur lieu d'habitation ou sur la même commune.

CONCLUSION

Les premiers résultats de cette étude illustrent l'importance qu'a pris à ce jour le secteur des sports et loisirs équestres au sein du monde du cheval. Au sein de ce secteur, la grande majorité des équidés appartiennent à des « amateurs ». Toutefois, il est possible que ces proportions soient influencées par le choix des zones d'études, qui sont en majorité périurbaines. En effet, bien que le pays de l'Auxois ait été au départ choisi comme région rurale agricole hors périurbain, celle-ci semble tout de même être, dans une moindre mesure, sous l'influence du pôle urbain dijonnais. Il est donc possible que ces résultats soient plutôt illustratifs de régions périurbaines, d'où l'importance des « amateurs » en comparaison aux « professionnels » qui sont plus susceptibles d'occuper des espaces éloignés des pôles urbains. Notre prochain terrain d'étude, le Parc national des Cévennes, qui se situe en zone rurale « profonde », permettra de trancher sur ce point.

Les propriétaires « amateurs » sont soit des particuliers « hors structure », soit des clients de pensions, ceci dans des proportions relativement similaires. Il semble qu'il existe une sorte d'évolution progressive dans la prise de responsabilité envers son équidé, les individus étant tout d'abord pratiquants avant de devenir propriétaires d'équidés, puis utilisant une pension, avant d'adopter, pour certains, le mode « hors structure ». Toutefois, certains « hors structure » reviennent à la pension.

Les propriétaires « amateurs » sont majoritairement des femmes, de classe moyenne, ayant une pratique équestre orientée vers le loisir.

Les équidés de ces « amateurs » participent à l'occupation et à l'entretien de l'espace. Bon nombre d'entre eux a un rôle transitoire dans les mutations que connaissent actuellement les espaces ruraux, utilisant des parcelles délaissées suite au recul de l'agriculture et en attente d'urbanisation. La pression foncière est de ce fait fortement ressentie par les propriétaires de ces équidés, qui sont à la fois en concurrence avec l'agriculture et l'urbanisation pour l'occupation des espaces disponibles.

Céline VIAL

Doctorante - UMR MOISA INRA Montpellier

1 - Nous considérons comme « amateurs » ou « non-professionnels » les individus dont l'activité professionnelle principale et donc le revenu principal ne sont pas liés au monde du cheval.

2 - Ensemble composé d'une agglomération (pôle urbain) et de l'ensemble des communes rurales périphériques (périurbaines) sous l'influence de ce pôle (une centaine pour le périurbain montpelliérain, plus de 200 pour celui de Caen).

3 - Pour plus de précisions concernant l'étude du terrain de Montpellier, voir l'article : Perrier-Cornet, P., Vial, C., 2006. Cheval et territoire : analyse économique de l'organisation des sports et loisirs équestres et de leur dimension territoriale. Equ'idée, 57, 24-26.

4 - Nous considérons comme loisirs équestres toutes les utilisations des équidés par les pratiquants, sans but lucratif. Ils englobent toutes les disciplines sportives d'équitation (qui peuvent être associées à la participation à des compétitions en amateur), ainsi que tous les loisirs en lien avec les équidés (allant de la pratique de promenades à la possession d'un équidé de compagnie).

Les frontières de statut entre amateurs et professionnels

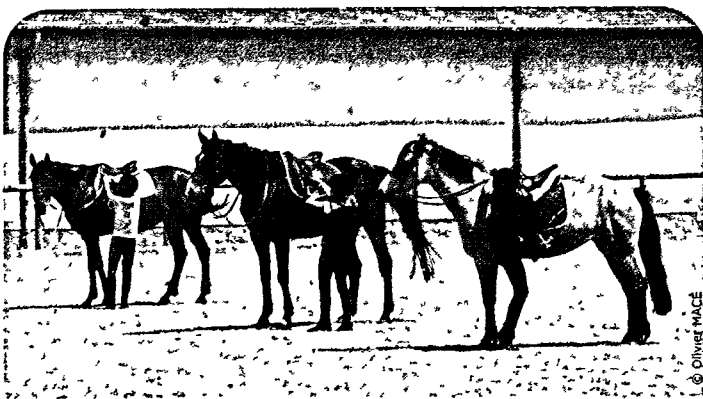
Dans la continuité des travaux menés en 2007, l'équipe de recherche du Centre Maurice Halbwachs (Vérène Chevalier, Fanny le Mancq et Marie-Odile Lebeaux) s'est intéressée aux différents mondes du travail du cheval (activités équestres, sports équestres et courses hippiques), leur fonctionnement, et les carrières qu'ils accueillent.

Ces travaux, résumés ci-dessous, ont été menés via des entretiens et des observations afin de mettre en regard les discours avec les pratiques concrètes.

Si la grande majorité des carrières a pour origine une pratique d'amateur, cette pratique ne joue pas le même rôle dans le développement de la carrière et dans le possible désenchantement de ces amateurs devenus travailleurs. La formation va également jouer un rôle majeur dans l'existence ou non d'un désenchantement une fois la conversion professionnelle effectuée. L'étude de la construction des carrières professionnelles dans ces trois mondes, associée à l'analyse des leurs spécificités leur ont permis de voir que l'éventuel désenchantement intervient à des moments différents de la carrière et pour des raisons distinctes selon les mondes. Le cumul de ressources, communes ou spécifiques à ces mondes, peut limiter ce désenchantement et permettre l'allongement de la carrière professionnelle.

Le monde des activités équestres (enseignants ou animateurs de centre équestre)

Leur conversion professionnelle est quasi systématiquement issue d'une pratique équestre d'amateur en vue d'une reconnaissance équestre.



Enseignement en centre équestre

Le désenchantement dans leur activité salariée peut survenir :

- ✓ de la non-reconnaissance par les ex-pairs amateurs au regard d'une formation (BPJEPS) peu axée sur des exigences techniques et sportives.
- ✓ de la dévalorisation de leur formation et de leurs compétences (en particulier techniques) par leurs collègues titulaires du BEES 1 ou par les travailleurs des sports équestres.
- ✓ du décalage des pratiques entre l'expérience d'amateur et la réalité professionnelle : peu d'occasions de monter à cheval et beaucoup de temps consacré à l'enseignement, soins aux équidés et tâches administratives.
- ✓ des limites floues de leur professionnalité dans des espaces hybrides accueillant aussi des amateurs et des bénévoles.

Les formations, bien que centrées autour de l'enseignement et de la pédagogie et moins sur les apprentissages techniques et sportifs, ne semblent pas - ou pas assez - préparer les élèves-moniteurs à la conversion professionnelle. Mais certains regrettent également de ne pas être davantage formés à la gestion d'une cavalerie ou d'une infrastructure équestre, compétences rarement acquises au cours de leur pratique d'amateur.

Néanmoins, la poursuite d'une carrière d'amateur (rarement compétitive du fait de la non-disponibilité le week-end et de conditions de pratique peu favorables à la compétition) apparaît comme le moyen de ré-enchanter, au moins temporairement, leur carrière professionnelle et de conserver une forme de valorisation et de reconnaissance auprès de leurs élèves.

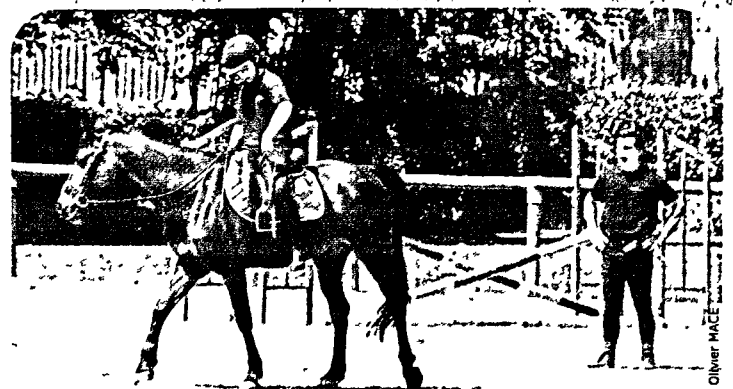
Le monde des sports équestres

La conversion intervient souvent de manière précoce, principalement dans le but de poursuivre, avec un engagement quasi exclusif, la carrière sportive. Les carrières sportives et professionnelles sont intimement liées et dépendantes, ce qui peut être à l'origine d'un certain désenchantement, d'autant plus si le compétiteur-travailleur ne connaît pas ou peu de réussite sportive.

En effet, le cumul des statuts va de pair avec un certain nombre d'arbitrages : si les retombées directes de la pratique compétitive sont incertaines et trop faibles pour assurer la viabilité économique de l'entreprise, le compétiteur-travailleur doit cumuler des activités professionnelles éloignées de sa pratique sportive (valorisation/dressage/formation de chevaux de propriétaires, enseignement/coaching, pension, etc.).

Ces activités, souvent chronophages et éprouvantes, sont défavorables à la pratique sportive et à l'entraînement de ses propres montures. Ces compétiteurs-travailleurs se voient également souvent contraints de vendre leurs montures les plus performantes appartenant souvent à des propriétaires-investisseurs).

Ils se retrouvent ainsi devant une situation paradoxale et la bonne santé de leur activité professionnelle semble passer par un



Coaching

renoncement plus ou moins prononcé et conscient aux rêves de gloire sportive et un désenchantement plus ou moins exacerbé, d'autant plus qu'ils évoluent souvent dans des conditions de travail et de vie difficiles.

Ce désenchantement est d'autant plus présent qu'il n'existe pas de formations spécifiques dans ce monde, ce qui peut engendrer l'abandon de la carrière professionnelle (et/ou de compétition).

Certains atouts permettent de limiter ce désenchantement :

- ✓ être issu d'une famille de travailleurs du cheval : limite le décalage des représentations et permet une anticipation des difficultés,
- ✓ évoluer en famille ou en couple : délégation d'une partie des tâches les plus éloignées de la pratique sportive (les femmes sont alors systématiquement désavantagées puisqu'elles leur sont dévolues)
- ✓ être issu d'une famille favorisée : déléguer une partie des tâches et accéder plus facilement aux chevaux « à potentiel ».
- ✓ le réseau professionnel familial peut également faciliter l'accès aux chevaux performants.

Le monde des courses

L'expérience équestre amateur, pourtant fréquente, semble jouer un rôle moins important dans la formation puis dans la carrière professionnelle des ces travailleurs. En effet, le transfert des compétences acquises est limité parce qu'elles sont d'emblée niées, dès l'entrée en formation dans les écoles d'écuries de course (pratiques et vocabulaires différents). Si certains élèves abandonnent ou se réorientent en début de formation en raison du décalage entre le monde des courses et celui des activités équestres (au regard des pratiques de soins aux chevaux ou de monte), le désenchantement de ceux qui restent est moindre car leur formation est organisée de telle sorte (internat, culture exclusive des courses) que leurs représentations sont transformées.

Si le désenchantement lié au décalage avec la pratique d'amateur antérieure est peu fréquent, il existe cependant pour d'autres motifs : des conditions de travail épouvantes, des rêves de gloire sportive rapidement brisés (taille ou poids pour les jockeys, peu d'accès aux montes en courses, etc.) dans un secteur où une infime minorité des élèves devient jockeys. Ce possible désenchantement diffère également des précédents car il intervient, ici, avant la fin de la conversion professionnelle.

Ceci est à mettre en relation tant avec les modalités de formation (immersion précoce, en internat, en alternance) et le fait que contrairement aux autres mondes les apprentis sont dans des espaces de travail qui les confrontent exclusivement à d'autres travailleurs. Contrairement aux centres équestres ou aux compétitions

de sports équestres qui constituent des espaces hybrides accueillant plusieurs statuts (travailleurs, amateurs, bénévoles) pour des tâches similaires. Les élèves des courses sont rapidement confrontés aux réalités professionnelles de ce monde, ce qui leur permet d'anticiper les contraintes de ce monde du travail, son caractère très hiérarchisé et ainsi de pouvoir se réorienter avant même d'effectuer une conversion professionnelle. En revanche, là encore le fait d'être issu d'une famille engagée professionnellement dans ce monde apparaît comme un atout, notamment pour accéder aux montes en courses.

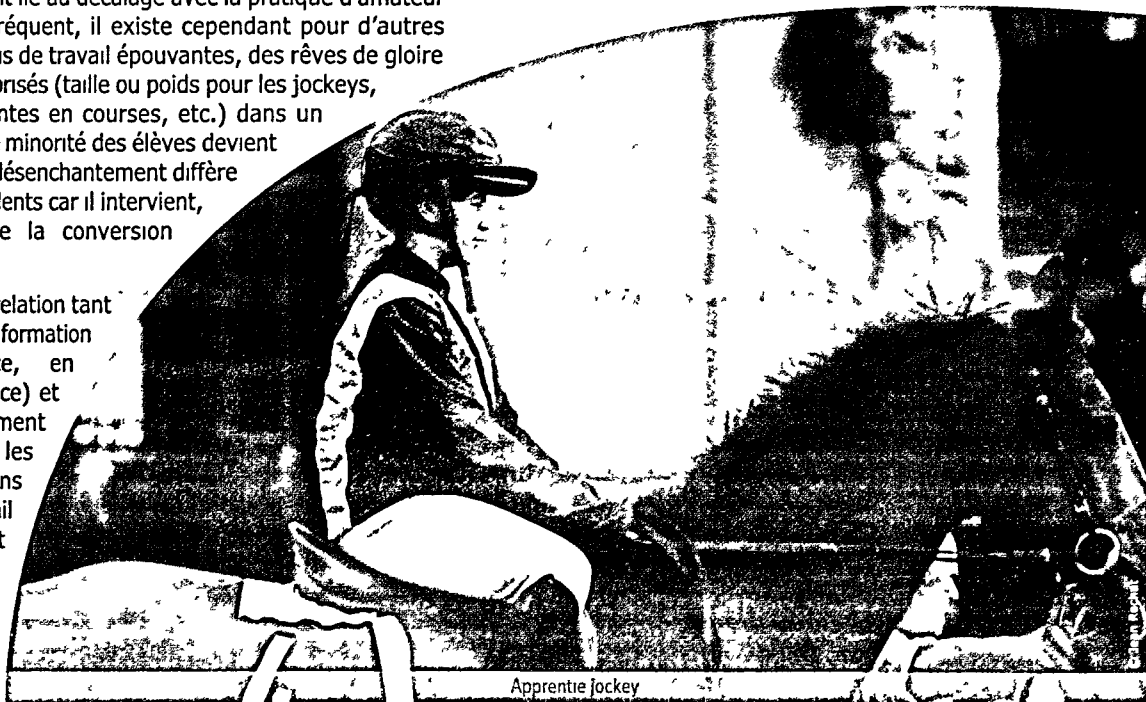
Le décalage entre représentations et réalité professionnelle est donc plus limité, du fait de sa moindre perméabilité aux amateurs au regard des autres mondes du cheval, mais cela n'empêche néanmoins pas l'abandon précoce de ces carrières professionnelles très éprouvantes physiquement.

Au sein de ces trois mondes du travail du cheval, l'usage des statuts (amateur, bénévole, travailleur) varie et l'expérience équestre d'amateur joue un rôle plus ou moins important. Certains atouts, notamment le fait d'être issu d'une famille engagée professionnellement dans le monde du cheval, apparaissent transversaux. Le désenchantement existe, mais est lié à des raisons différentes et ne s'exprime pas aux mêmes moments de la carrière.

**Marion Desnoyers, Véréne Chevalier,
Fanny le Mancq et Marie-Odile Lebeaux**

Pour en savoir plus

Chevalier V., Le Mancq F., [à paraître mars 2010], Bénévoles, amateurs et travailleurs : le monde des activités équestres, in Faure Jean-Michel, Fleuriel Sébastien (eds), Excellences sportives. Economie d'un capital spécifique, Editions du Croquant, coll. « Champ social », pp 143-179.



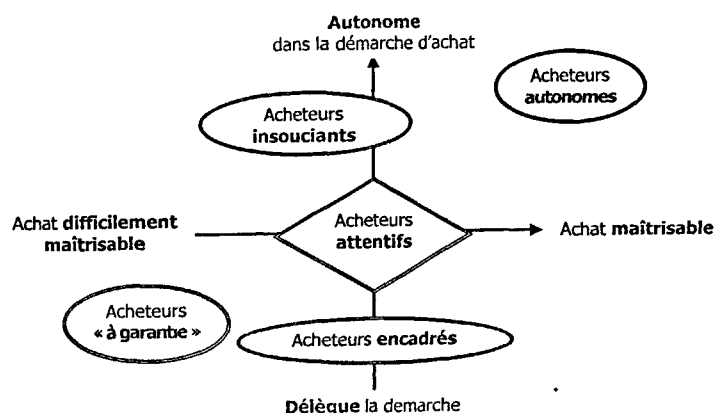
Apprentie jockey

SIX PROFILS D'ACHETEURS DE CHEVAUX de sport amateur et de loisir

Quel cheval cherche un amateur de sport et loisir ? Comment se déroule son parcours d'achat ? Est-ce facile, difficile ? Pour éclairer ces questions, des entretiens approfondis ont été menés cet été, auprès d'un échantillon diversifié de 22 acheteurs, en Rhône-Alpes et Pays de la Loire. Ils font suite à 30 enquêtes exploratoires menées, au printemps, dans les mêmes régions, auprès d'un premier échantillon de propriétaires.



Cette étude est l'un des volets d'un projet plus vaste, centré sur l'analyse du marché du cheval de selle, selon une approche de sociologie économique. Menée conjointement par l'Institut de l'élevage (recherche appliquée pour l'élevage de ruminants et chevaux) et l'ISARA (école d'ingénieurs en alimentation, agriculture, environnement et développement rural de Rhône Alpes), cette étude est financée par les Haras nationaux. L'analyse des entretiens approfondis a permis d'établir une typologie d'acheteurs en 6 types différents.



Typologie des acheteurs particuliers de chevaux de sport amateur et loisir, en Rhône-Alpes et Pays de la Loire

1. L'ACHETEUR EXPÉRIMENTÉ QUI A UNE DÉMARCHE AUTONOME

L'acheteur autonome est un cavalier qui a de l'expérience et des connaissances dans le domaine du cheval. Il les a acquises par une pratique régulière de l'équitation ou parce qu'il a grandi avec les chevaux. Ce cavalier a prévu et réfléchi son achat. Il a, en outre, une idée précise de l'utilisation qu'il fera de son équidé. Par exemple, le cavalier amateur en saut d'obstacles veut un cheval pour progresser dans sa discipline, le cavalier randonneur veut un cheval adapté à l'équitation en extérieur.

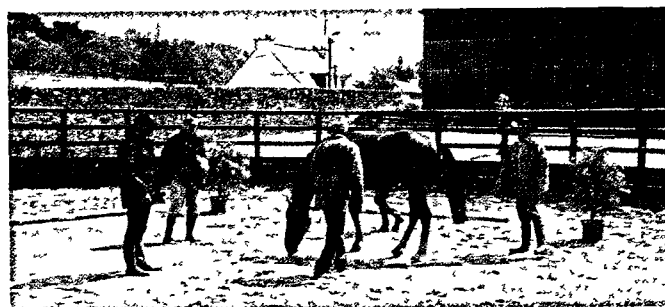
Il achète un cheval en fonction de critères qu'il a préalablement établis et n'hésite pas à être sélectif. Afin de s'assurer que le cheval convient bien à ses attentes, cet acheteur prend le temps d'essayer le cheval dans les conditions futures d'utilisation. Il se renseigne en plus sur le cheval à partir d'éléments qu'il obtient par le bouche-à-oreille ou avec Internet. Internet permet en effet parfois de trouver des informations sur le passé du cheval, principalement dans le domaine du sport.

Parce qu'il se sent capable d'assumer seul l'achat d'un équidé, il ne fait appel à aucune autre personne. Il fait confiance à sa propre expertise pour juger du cheval, de son prix et de son adéquation à ses besoins. Même s'il se trompe, cela fait partie de

son apprentissage, comme un rituel initiatique. Il est comparable à cet amateur de vin, sûr de lui devant un vaste rayon, car sa connaissance lui permet de choisir le vin qu'il souhaite, le millésime, voire le producteur... Il connaît d'ailleurs différents lieux possibles pour acquérir la bouteille qu'il recherche.

2. L'ACHETEUR ENCADRÉ PAR SON ENTRAÎNEUR

L'acheteur encadré, quant à lui, délègue l'achat à un expert. Sa démarche personnelle se « limite » à trouver l'expert en qui il pourra avoir confiance. Cet expert semble être souvent son enseignant. En effet, cet acheteur pratique l'équitation en centre équestre, ferme équestre ou dans une écurie de propriétaires, avec un coach. Lorsqu'il souhaite acheter un cheval, il demande de l'aide à son entraîneur pour trouver un cheval. Celui-ci va lui proposer, à partir de son réseau de connaissances, des chevaux à vendre, qui correspondent à la fois à son objectif d'utilisation, son niveau d'équitation, et bien sûr à son budget.



Ce futur acquéreur a fait le choix d'acheter un cheval, par l'intermédiaire de son entraîneur par commodité, par manque de confiance envers les vendeurs de chevaux ou par manque de connaissance des circuits de commercialisation. Le coach est également présent en tant qu'expert, pour juger les aptitudes du cheval, et voir si ce cheval convient bien au cavalier.

Il assurera, plus ou moins, en aval de l'achat, un suivi du couple cheval cavalier. L'achat d'un équidé est vu comme quelque chose d'assez difficilement maîtrisable pour ces cavaliers amateurs. C'est pourquoi, on l'a vu, l'acheteur fonde sa confiance sur l'expertise et le professionnalisme de l'intermédiaire plutôt que sur un jugement personnel du cheval. Les services de l'intermédiaire sont rémunérés ou non par l'acheteur, en fonction des situations.

Si on le compare à un amateur de vin, l'acheteur encadré choisit le caviste qui habite au bout de sa rue, en qui il a confiance, plutôt que de sélectionner lui-même le vin, sans penser forcément qu'il peut aller ailleurs.

3. L'ACHETEUR QUI A BESOIN D'UNE GARANTIE

L'acheteur « à garantie » a acquis un cheval qu'il connaît déjà ou qu'il sait pouvoir être repris ou échangé. S'il s'agit d'un cheval

inconnu, une courte période d'essai ne suffit pas à le rassurer.

L'achat « à garantie » se fait soit par méfiance, soit par commodité. Dans le premier cas, l'acheteur pense que le cheval est un produit trop difficile à juger rapidement, trop incertain pour être acquis sans s'assurer longuement de ses aptitudes. La méfiance est alors liée à l'animal dont les aptitudes se révèlent petit à petit, sont liées au couple formé avec le cavalier et sont donc difficiles à prévoir. La méfiance peut être liée aussi au vendeur qui est vu comme malhonnête car il « trafique » le cheval essayé sur un court moment. Dans le cas de la recherche de commodité, la personne se sent capable d'acheter un cheval seule mais choisit une démarche qui facilite sa recherche et la rend « sans risque », afin qu'elle n'y passe que peu de temps.

Ces acheteurs disent tous savoir juger du prix du cheval qui leur est proposé. Ce type d'acheteur fonde son jugement sur l'équidé. Le vendeur est soit un marchand qui possède une large gamme de chevaux à vendre, soit un éleveur avec lequel la relation de confiance est établie. Pour continuer le parallèle vinicole, l'amateur « à garantie » ne pourra acheter son vin que chez le propriétaire ou le négociant qu'il a sélectionné et après avoir goûté le vin qu'il pense acquérir.

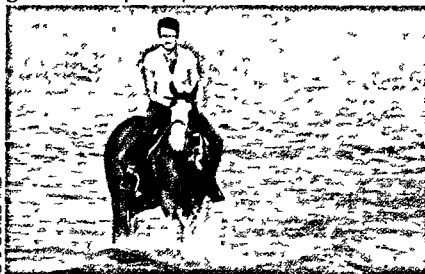
4. L'ACHETEUR INSOUCIANT QUI SE LANCE SEUL

L'acheteur insouciant est une personne débutante, voire néophyte dans la pratique de l'équitation. Cela peut également être un parent, non connaisseur, d'un jeune cavalier passionné. Cette personne a facilement recours aux sites Internet de vente en ligne pour acheter un cheval. Internet est un circuit d'achat facile, pratique, rapide et accessible au grand public. Internet est parfois le seul circuit connu de cet acheteur; parfois il ignore comment accéder aux autres modes de commercialisation. L'acheteur ne se fait pas accompagner dans sa démarche. D'ailleurs, il ne sait pas forcément que cela est possible. Si le vendeur est un professionnel, il pourra avoir l'expertise de celui-ci pour évaluer l'adéquation du couple cheval-cavalier lors de l'essai du cheval, sinon, il se basera sur sa propre expertise à partir des faibles connaissances qu'il possède.

Le budget est un critère d'achat important pour sélectionner les annonces de chevaux à vendre. Sans pour autant y avoir réfléchi au préalable,

acheter un cheval est quelque chose de plus ou moins maîtrisable pour ce type de personne. Certains se diront, après coup, que leur achat était néanmoins hasardeux.

Ce même acheteur, ira plutôt au rayon vin de son supermarché et prendra un peu au hasard, une bouteille, dans la gamme de prix qu'il s'est fixée.



5. L'ACHETEUR ATTENTISTE QUI ATTEND « L'OCCASION »

Cet acheteur est décidé à acheter mais ne passe pas à l'action. Il a bien précisé ce qu'il cherche, ainsi qu'une gamme de prix possibles. Il a les idées claires. Il parle de son achat autour de lui et au hasard des opportunités, il arrive que son réseau lui indique un cheval à aller voir. Il est ainsi mis sur la piste d'un cheval à acheter. Il est autonome ensuite quant à l'essai, au jugement et à l'achat.

Ce type d'acheteur connaît généralement différents lieux possibles pour réaliser son achat mais il ne mène pas son projet jusqu'à son terme seul.

Il est comme cet amateur de vin qui attend qu'un ami lui parle d'un endroit qu'il apprécie ou d'un lieu où il y a une promotion...

6. L'ACHETEUR « INVOLONTAIRE » QUI N'AVAIT PAS PRÉVU D'ACHETER UN CHEVAL

Cette personne est avant tout un cavalier qui pratique l'équitation en centre équestre. Acheter un cheval n'est pas à l'ordre du jour pour elle, a priori. Pourtant, le centre équestre lui propose d'acheter le cheval de club qu'elle montait toutes les semaines, puisque celui-ci est à vendre. Ne souhaitant pas voir partir son cheval préféré, le cavalier va l'acheter et souvent le laisser en pension dans le centre équestre.

Il semble que certains centres équestres fonctionnent de façon implicite de cette façon. Les clients réguliers sont plus ou moins incités à acquérir les chevaux qu'ils montent régulièrement.

Cela fait penser à un amateur de vin potentiel à qui un démarcheur vient faire déguster un vin à domicile, et lui vend

un carton entier, voire un contrat de livraison régulier.

CONCLUSION

Les premiers éléments de typologie mettent donc en évidence six groupes de propriétaires qui se distinguent par leurs démarches d'achat d'un cheval de sport amateur ou de loisir. Même s'il est possible que d'autres types viennent à l'avenir enrichir ce panorama, ces profils différenciés permettent de voir la diversité des approches réalisées par les acquéreurs d'équidés.

Globalement, plus l'acheteur possède de connaissances, d'expertise sur le cheval et le milieu équestre, plus l'achat lui semble maîtrisable, plus il est autonome. Néanmoins, le groupe des acheteurs « à garantie » nous montre que l'incertitude sort sur le cheval, soit sur le vendeur, peut subsister et induire une stratégie autre, malgré l'expertise de l'acquéreur potentiel. Inversement, plus l'acheteur est néophyte, plus il a tendance à déléguer à un expert, même si l'achat « insouciant » existe aussi. D'autre part, on a vu que l'achat « involontaire » existe aussi et qu'il semble fortement développé dans certaines structures.

Ainsi, on comprend que les critères qui président au choix d'une pratique d'achat plutôt qu'une autre, sont multiples. Ils intègrent à la fois des données particulières au monde du cheval (connaissance des chevaux, des circuits de commercialisation...) mais aussi des données sociales (réseau de relations, notoriété des vendeurs...) ainsi qu'individuelles (capacité à donner sa confiance, à entrer dans l'action...). Les pratiques d'achat ne semblent pas dépendre exclusivement du type de cheval recherché, sport ou loisir, ni de l'âge, du sexe de l'acheteur. Par contre, la région peut influencer car l'offre y est plus ou moins dense, diversifiée. Ainsi, on a constaté qu'en Pays de la Loire, l'existence de marchands de renom, avec un piquet de chevaux important, rendait l'achat « à garantie » plus facile qu'en Rhône-Alpes.

Une catégorie, que l'on peut désigner comme « coup de cœur », mérite d'être étudiée plus avant car elle se retrouve souvent et se superpose à plusieurs des catégories définies ici. Cette analyse sera intégrée dans les enquêtes à réaliser en 2010. ■

Christèle COUZY et Sophie DUBRULLE, à partir des travaux de Sophie DUBRULLE et Amandine BERGE (stagiaires ENESAD), co-encadrées par Jacques GODET.



CHEVAL ET TERRITOIRE : L'ORGANISATION DES « AMATEURS », PROPRIETAIRES D'EQUIDES DE LOISIR

Par :

- C. Vial
- INRA Montpellier, UMR MOISA, bâtiment 26, 2 place Pierre Viala, 34 060 Montpellier

Résumé

Les propriétaires d'équidés amateurs ont à l'heure actuelle fait l'objet de très peu d'études, malgré leur récent développement. Cette communication se centre spécifiquement sur cette population, qu'ils prennent en charge leurs équidés eux-mêmes ou bien les placent en pension. Notre objectif est de les caractériser et de comprendre les raisons de leur choix pour l'une des deux formes d'organisation précédentes. Environ 250 propriétaires amateurs ont été enquêtés par questionnaire dans quatre types de territoires ruraux différents. Des statistiques descriptives et une modélisation économétrique sont mises en œuvre. Les résultats indiquent que les propriétaires amateurs ont des caractéristiques socio-économiques peu différentes de la population française moyenne, une pratique équestre orientée vers le loisir et que leurs équidés ont un rôle important dans l'occupation de l'espace. D'autre part, l'utilisation de pensions semble être dépendante de la proximité à un pôle urbain. Enfin, les amateurs semblent choisir leur forme d'organisation dans l'objectif de minimiser leurs coûts, en fonction des ressources dont ils disposent et en fonction de différents aspects de leur demande.

Mots-clés : propriétaires amateurs, hors structure, pensions, organisation, occupation de l'espace.

Summary

In the past few years, the number of non-professional Equidae owners have increased significantly. However, to date, few studies are devoted to these owners. This year, our communication focused specifically on non-professional Equidae owners. In some cases, these owners either look after their Equidae themselves or use service suppliers. Our aim was to better know them and to understand the reasons of their choice for one of the two previous organizational forms. About 250 non-professional owners from four different rural areas were interviewed using a questionnaire. The results from descriptive statistics and econometric modeling showed that socio-economic status of non-professional owners was similar to that of average French population. The choice to use or not a service supplier was connected to the proximity of a urban pole. Non-professional Equidae owners organized in view of minimizing their costs, in accordance with their resources and in accordance with different aspects of their demand.

Key-words: non-professional owners, outside structure, service suppliers, organization, space occupation.

1. Le contexte : la forte croissance des propriétaires amateurs et la diversité de leurs formes d'organisation

A l'image de l'engouement grandissant qui se manifeste à l'heure actuelle pour les sports et loisirs de pleine nature (Gougnet et Hénaff, 2006), les loisirs équestres connaissent depuis une quinzaine d'années un développement spectaculaire (nous considérons que les « loisirs équestres » englobent toutes les disciplines sportives d'équitation ainsi que tous les loisirs en lien avec les équidés, allant de la pratique de promenades à cheval à la possession d'un équidé « de compagnie »). Ceci a entraîné des bouleversements sociaux et culturels importants au sein du monde du cheval dont on connaît mal les différentes formes et les implications économiques. Plus particulièrement, on assiste à la croissance du nombre de propriétaires d'équidés amateurs qui utilisent de nouvelles formes d'organisation, s'adonnant par exemple à leur passion en marge de toute structure (Digard et al., 2004). Toutefois, malgré leur récent développement, cette population de propriétaires amateurs reste une des catégories d'acteurs du monde du cheval les moins connues et étudiées. Nous considérons comme « amateurs » ou « non-professionnels » les individus dont l'activité professionnelle principale et donc le revenu principal ne sont pas liés au monde du cheval.

La méconnaissance des conséquences économiques du développement spectaculaire des loisirs équestres dans les espaces ruraux et périurbains a conduit les Haras Nationaux à cofinancer, avec l'INRA (Institut National de Recherche Agronomique), un programme de recherche pluriannuel en sciences économiques et sociales sur la thématique « Cheval et territoire ». Cette recherche, en cours, a pour objectif d'étudier l'organisation des amateurs de loisirs équestres et les implications territoriales qui en découlent. Elle repose sur l'étude de quatre types de territoires ruraux différents, avec un accent prononcé pour le rural périurbain. Ceci nous permet d'avoir une certaine représentation de l'effet de la diversité des espaces ruraux français. Nous avons travaillé sur deux territoires périurbains : l'un dans le sud de la France (« aire urbaine » (ensemble composé d'une agglomération (pôle urbain) et de l'ensemble des communes rurales périphériques sous l'influence de ce pôle) de Montpellier), l'autre en Normandie, dans une région de forte tradition d'élevage équin (aire urbaine de Caen). Deux territoires ruraux hors périurbain ont également fait l'objet d'une étude : l'un à dominante agricole (pays de l'Auxois), l'autre à dominante touristique et environnementale (Parc National des Cévennes).

Lors de la précédente Journée de la Recherche Equine, en 2008, nous avons présenté les résultats initiaux issus de l'étude des trois premiers terrains (Vial, 2008). A partir d'un traitement des données du fichier SIRE, nous avons montré que, au niveau régional, la présence d'équidés semble avant tout liée au développement du phénomène résidentiel. Puis, n'ayant à notre disposition que très peu d'informations concernant les amateurs de loisirs équestres, il s'est avéré nécessaire de produire nos propres données. Nous avons alors travaillé au niveau local, sur des zones de six à douze communes au sein de chacun des territoires présentés précédemment. Des recensements exhaustifs des équidés présents, des espaces qu'ils occupent et des formes d'organisation utilisées par leurs propriétaires ont été réalisés (Tableau 1).

Les résultats de ces zooms exhaustifs ont confirmé l'importance du segment des loisirs, qui représente systématiquement plus des deux tiers des équidés présents (Figure I). Au sein de ce segment, les amateurs détiennent entre 45 et 80% des équidés. Les 20 à 55% des équidés restant sont principalement des chevaux et poneys d'école dans les centres équestres.

Parmi le nombre total de propriétaires recensés, trois quarts à 95% sont des amateurs (Figure II). Ces chiffres reflètent l'importance que les amateurs ont aujourd'hui pris au sein de la filière. Toutefois, ceci varie d'une région à l'autre. Nous avons réalisé que le pays de l'Auxois, bien que choisi au départ comme zone rurale, subit une influence non négligeable du pôle urbain dijonnais (en terme de périurbanisation) et présente de ce fait certaines similarités avec les zones

périurbaines. Notamment, la présence d'équidés d'amateurs semble plus importante dans les zones sous influence urbaine que dans le rural profond. Ils représentent environ la moitié des équidés recensés sur Montpellier, Caen et dans l'Auxois, contre un tiers dans les Cévennes. Nous supposons que cela est lié à une plus grande présence d'éleveurs en zone rurale, qui ont ainsi accès à de plus grands espaces.

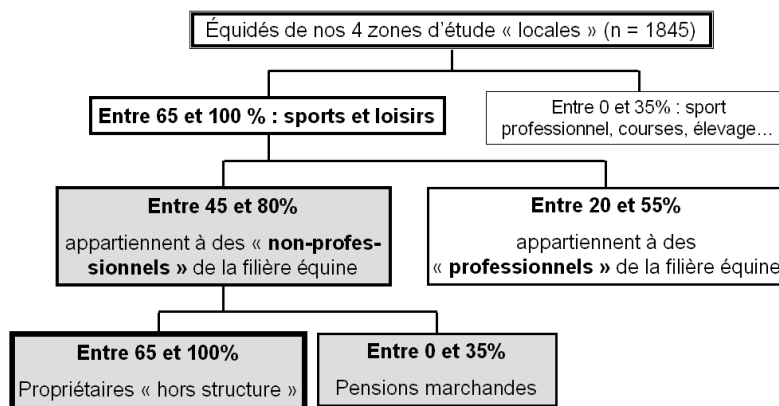
Tableau 1 : résultats des recensements exhaustifs
Table 1: results of exhaustive inventories

		Périurbain de Montpellier (région du Pic Saint Loup)	Périurbain de Caen (Vallée de l'Odon)	Pays de l'Auxois (région de Bierre-les-semur)	Parc National des Cévennes (région de Florac)
Nombre de communes étudiées		9	12	12	6
Superficie (ha)		11 069	7 088	12 690	24 860
Densité d'habitants au km ²		220	195	51	17
Nombre d'équidés présents selon le SIRE*		328	644	760	314
Selon nos recensements exhaustifs	Nombre d'équidés	466	466	509	348
	Nombre d'équidés par propriétaire	2	3	3	8
	Proportion de propriétaires d'équidés pour 1000 habitants	9	10	25	11
	Proportion de la surface totale occupée par des équidés (%)	4,4	3,8	3,3	2,7

*: Sont ici comptabilisés les équidés dont le lieu de stationnement dans le SIRE est la commune considérée et les équidés dont le lieu de stationnement n'est pas renseigné mais dont le propriétaire habite cette commune.

Source : programme « cheval et territoire », INRA-HN, UMR MOISA Montpellier, 2006-2008.

Figure I : répartition des équidés recensés dans nos quatre zones d'étude locales au sein de la filière
Figure I: repartition into the branch of counted Equidae in our four local study areas



Nos observations sur la façon dont s'organisent les propriétaires amateurs fait état d'une diversification de leurs stratégies et renvoient principalement à des questions d'hébergement, de surveillance et d'entretien de leur équidé. Deux grands cas de figure (que nous appellerons ici « formes organisationnelles ») sont mis en évidence (Figure II) :

- Des propriétaires sous-traitent ce service à un prestataire professionnel (« pension ») qui prend en charge leur équidé en échange du paiement d'un forfait mensuel.

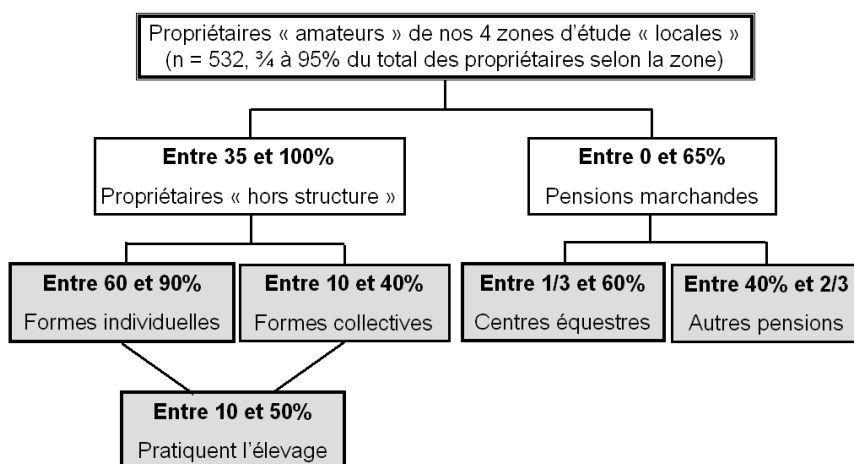
- D'autres propriétaires, que l'on qualifie de particuliers « hors structures » s'adonnent à leur passion en marge de toute structure équestre professionnelle, gérant et utilisant leurs équidés eux-mêmes. Ils peuvent s'organiser de manière individuelle ou collective (pour se partager l'ensemble des tâches).

Notre étude dans les quatre territoires tests révèle que, d'une zone à l'autre, 35 à 100% des propriétaires amateurs sont hors structure (Figure II) et ils détiennent plus

des deux tiers des équidés d'amateurs (Figure I). Cette importance des particuliers hors structure diffère toutefois selon la zone considérée, l'utilisation de pension semblant dépendante de la proximité à un pôle urbain (100% de hors structure dans les Cévennes).

Il est également intéressant de remarquer que les formes collectives de particuliers n'ont une certaine importance que dans le périurbain montpelliérain (40% des particuliers hors structure contre 5 à 20% dans les autres zones).

Figure II : répartition, entre les différentes formes d'organisation, des propriétaires amateurs recensés
Figure II: repartition, between the various organizational forms, of non-professional owners



2. Quelles sont les grandes caractéristiques des amateurs, propriétaires d'équidés de loisir, et quels sont les facteurs explicatifs de leur choix pour une forme d'organisation ?

Nous avons désormais la preuve de l'importance des propriétaires amateurs au sein du monde du cheval. Nous connaissons également les différentes formes d'organisation qu'ils utilisent et l'importance relative de chacune dans différents types d'espaces ruraux.

Notre communication se centre spécifiquement sur cette population des propriétaires amateurs, qu'ils prennent en charge leurs équidés eux-mêmes ou bien les placent en pension. Nous cherchons à caractériser ces individus et à comprendre les raisons de leur choix pour un mode d'hébergement et d'entretien de leur équidé.

Les propriétaires amateurs cherchent à « produire » le service comprenant l'hébergement et l'entretien de leur équidé, ce qui leur permet ensuite de consommer leur loisir. Ils ont pour cela le choix entre produire ce service de manière domestique ou le sous-traiter à un prestataire. Cette dualité du choix auquel ils font face nous a conduit à nous interroger sur un rapprochement entre notre objet d'étude et la problématique du choix entre produire ou acheter, autrement dit « faire » ou « faire faire ». La littérature économique traite principalement cette question en utilisant une entrée par les entreprises. Deux courants théoriques sont principalement évoqués : la Théorie des Coûts de Transaction (TCT) et la Théorie des Ressources et Compétences (TRC).

Un des objectifs centraux de la TCT est de comprendre pourquoi les firmes réalisent elles-mêmes ou sous-traitent certaines fonctions. La forme organisationnelle optimale doit permettre de minimiser les coûts de production et de transaction. Les coûts de production dépendent des inputs ou charges directes et indirectes. Selon Williamson

(1979), la plus grande partie des coûts de transaction dépend de la spécificité des actifs. La spécificité d'un actif « se réfère au degré avec lequel un actif peut être redéployé vers des usages alternatifs et des utilisateurs alternatifs sans perte de valeur productive » (Williamson, 1991, p. 281). Interrogeant ce cadre d'analyse de la TCT pour traiter de notre objet d'étude, toutes choses égales par ailleurs, pour un propriétaire d'équidé amateur, être hors structure (faire soi-même) serait plus efficace quand les actifs sont très spécifiques, c'est à dire quand les coûts de transaction sont élevés. De plus, les individus agiraient dans le but de minimiser leurs coûts de production.

Selon la TRC, l'aptitude de la firme à réaliser elle-même certaines fonctions dépend de ses ressources et compétences (Hodgson, 1998). Elle réalise les activités où elle possède plus d'aptitudes et de capacités que ses fournisseurs potentiels (Argyres, 1996 ; Conner, 1991).

Nous souhaitons voir si ces deux théories initialement créées pour analyser le comportement des entreprises peuvent nous aider à comprendre la décision de nos producteurs de leur propre loisir. Toutefois ceci présente des limites importantes qu'il faut souligner. En effet, les logiques qui sous-tendent le raisonnement de nos propriétaires sont vraisemblablement différentes de celles des entreprises. Ils cherchent à maximiser leur utilité, et non leur profit, et n'ont pas à prendre en compte un environnement concurrentiel.

Nous faisons l'hypothèse que le choix des propriétaires amateurs pour une forme d'organisation se ferait dans l'objectif de minimiser leurs coûts en fonction des ressources dont ils disposent. Toutefois, nous supposons également que d'autres paramètres individuels sont à prendre en compte, correspondant à la demande des individus.

3. Méthodologie

3.1. Constitution de la base de données

Nous avons établi un questionnaire pour la collecte des informations concernant les propriétaires amateurs. Il repose en partie sur des questions qualitatives dont les réponses sont ordonnées sur une échelle de Likert. Nous avons demandé aux personnes possédant plusieurs équidés de choisir celui qui leur prend le plus de temps, que l'on appelle leur « équidé principal ». Une partie des questions ne portait que sur cet équidé.

Les individus enquêtés ont été choisis aléatoirement parmi ceux qui avaient été répertoriés au cours des recensements exhaustifs sur nos quatre zones d'étude. Notre échantillon final est composé de 251 questionnaires. Les individus ont été enquêtés lors d'entretiens en vis à vis d'une durée moyenne de 30 minutes, sur l'année 2008.

3.2. Analyses statistiques et économétriques

Dans un premier temps, nous présentons, grâce à des statistiques descriptives, les grandes caractéristiques des propriétaires d'équidés amateurs.

Dans un second temps, nous cherchons à comprendre les motivations leur choix pour un mode d'hébergement et d'entretien de leur équidé. Ils sont ici confrontés à un choix binaire : être des particuliers hors structure ou faire appel à un prestataire de services. Implicitement, les propriétaires choisissent la forme d'organisation qui leur apporte la plus grande utilité. Le choix que nous observons est donc la manifestation d'une variable latente (inobservable) : l'utilité des individus. Notre échantillon comprend 87 individus faisant appel à un prestataire de services et 164 particuliers hors structure (voir les statistiques descriptives des données en annexe 3). Un logit bivarié a été mis en œuvre.

4. Grandes caractéristiques des propriétaires amateurs

Cette première partie des résultats est basée sur des statistiques descriptives. Ceci nous permet de caractériser, de mieux connaître notre population et d'identifier certaines variables pouvant discriminer les particuliers hors structure des propriétaires utilisant une pension.

4.1. Les caractéristiques socio-économiques de « Mme tout le monde »

Bien que majoritaires, les femmes sont toutefois plus nombreuses parmi les personnes faisant appel à un prestataire de services (80% contre 60% des particuliers hors structure). Nos enquêtés sont plutôt jeunes : seuls 10% ont plus de 60 ans. Les propriétaires utilisant une pension semblent en moyenne plus jeunes que les particuliers hors structure. La plupart sont de classe moyenne : un tiers des individus a un niveau d'étude inférieur au Baccalauréat, près de la moitié a un niveau d'étude compris entre le Baccalauréat et Bac+3 et 20% un niveau supérieur à Bac+3. Les propriétaires utilisant une pension ont en moyenne un niveau d'étude plus élevé que les particuliers hors structure. Les étudiants puis les employés sont les catégories sociales les plus représentées au sein des deux formes organisationnelles. Viennent ensuite les retraités pour les particuliers hors structure et les cadres pour les personnes utilisant une pension. Enfin, les agriculteurs sont bien représentés dans les Cévennes. Parmi les personnes ayant accepté de répondre à cette question (70% de l'échantillon), 60% ont un revenu mensuel compris entre 1000 et 3000€ (plus de 80% entre 1000 et 5000€) et il ne semble pas exister de différence significative entre les deux formes d'organisation.

4.2. Caractéristiques de la pratique équestre

Les trois quarts des propriétaires faisant appel à un prestataire de services utilisent leur équidé pour les sports traditionnels (saut d'obstacle, dressage, complet) alors que les particuliers hors structure touchent à toutes les pratiques : 21% considèrent leur équidé comme animal de compagnie ou d'entretien des pâtures, un tiers l'utilise pour la promenade et randonnée, un quart pour les sports traditionnels. Près de 40% des équidés participent à des compétitions (60% des équidés placés en pension et un quart des équidés de particuliers hors structure), le plus souvent en saut d'obstacles. La pratique des compétitions est plus répandue sur la zone de Caen, où la tradition sportive de l'équitation est plus marquée (50% des équidés sur Caen contre 40% dans l'Auxois, 30% sur Montpellier et 10% dans les Cévennes).

La moitié des propriétaires amateurs consacrent moins de 10h par semaine aux équidés, un tiers entre 10 et moins de 20h et environ 15% plus de 20h. Il semble exister peu de différences à ce sujet entre les deux formes organisationnelles. Les particuliers hors structure passeraient donc globalement moins de temps à utiliser leurs équidés, une partie du temps qu'ils leur consacrent étant dédiée à leur entretien. Toutefois ces tâches ne semblent pas devoir être dissociées du temps de loisir, 90% des hors structure déclarant que s'occuper eux-mêmes de leurs équidés est un plaisir et fait partie intégrante de leur loisir équestre.

Contrairement à cela, il existe des différences budgétaires importantes entre les deux formes organisationnelles : près de 70% des propriétaires passant par un prestataire de services consacrent plus de 300€ par mois à leur équidé alors que 80% des particuliers hors structure dépensent moins de 150€.

4.3. Une évolution progressive vers une prise de responsabilités croissante envers l'équidé

Les trois quarts des personnes interrogées ont été pratiquantes d'équitation avant de devenir propriétaire de leur équidé. Le quart restant est en quasi-totalité des particuliers hors structure, utilisant leurs équidés comme animaux de compagnie ou pour la promenade. Globalement, les particuliers hors structures possèdent des équidés depuis plus longtemps que les personnes faisant appel à un prestataire. D'autre part, la moitié des propriétaires étant aujourd'hui des particuliers hors structures ont déjà utilisé une pension pour un de leurs équidés. Il semble donc exister une évolution progressive dans la prise de responsabilité envers l'équidé, les individus étant généralement pratiquants d'équitation avant de devenir propriétaires, puis utilisant une pension avant de devenir, pour certains, des particuliers hors structure. Toutefois, la moitié des personnes utilisant actuellement une pension déclare avoir déjà fait partie des particuliers hors structure. Cette évolution ne serait donc pas irréversible.

4.4. Un rôle concurrencé et transitoire dans l'occupation de l'espace

Les équidés appartenant à des amateurs ont un rôle non négligeable dans l'occupation de l'espace : seuls 20% des propriétaires déclarent que leur équidé est uniquement en box et ce sont tous des équidés placés en pension. Le restant des équidés en pension utilise en général des parcelles de moins d'un hectare. Les équidés de particuliers hors structure occupent de plus grands espaces : 20% stationnent sur moins d'un hectare, près de la moitié sur 1 à moins de 5 ha, 20% sur 5 à moins de 20 ha et 10% sur plus de 20ha. Les équidés occupent en général de plus petites surfaces en zone périurbaine qu'en zone rurale mais également plus nombreuses, puisqu'au final ils occupent environ 4% de la surface totale des territoires en zone périurbaine contre 3% en zone rurale (Tableau 1).

Les équidés d'amateurs semblent aujourd'hui occuper des parcelles de statut transitoire, entre agriculture et urbanisation, et une certaine pression foncière est ressentie, bien qu'elle soit variable selon la zone. Le foncier occupé par ces équidés était auparavant le plus souvent utilisé à des fins agricoles, en grande partie pour des pâtures sur Caen et dans l'Auxois, régions herbagères, pour des vignes sur la zone de Montpellier, région viticole, ou pour des pâtures, des bois et des friches dans les Cévennes, zone rurale d'élevage ovin et de culture de la châtaigne. Un quart des propriétaires amateurs craignent que le foncier occupé par leurs équidés soit prochainement utilisé à d'autres fins, principalement pour des habitations. Cette crainte est nettement plus marquée chez les particuliers hors structure et dans la région de Montpellier, où l'urbanisation est en constante augmentation.

70% des propriétaires hors structure sont propriétaires d'au moins une partie des parcelles occupées par leurs équidés, près de la moitié s'en font prêter et un quart en louent. Le prêt de terrains est beaucoup plus répandu sur les zones de Montpellier et des Cévennes que sur les autres zones.

5. Facteurs explicatifs du choix des propriétaires pour un mode d'organisation

Cette seconde partie des résultats a pour objectif de mettre en évidence des facteurs explicatifs du choix des propriétaires pour une forme d'organisation.

5.1. Variables retenues

La variable expliquée prend deux modalités : utilisation d'un prestataire de service (0), particulier hors structure (1). Nous utilisons quatre catégories de variables explicatives :

○ Paramètres pouvant influencer les coûts de production :

Tout d'abord, nous supposons que le *nombre d'équidés* possédé pourrait influencer sur le choix des individus. Généralement, les propriétaires utilisant une pension ont un seul équidé alors que les particuliers hors structure en ont plusieurs. De plus, le nombre d'équidés possédé ne semble pas faire varier le budget et le temps que les particuliers hors structure consacrent à leurs équidés. Nous supposons donc que leurs conditions de production leur permettraient de faire des économies d'échelle lorsque le nombre d'équidés augmente, contrairement aux personnes utilisant une pension.

D'autre part, nous supposons que l'*utilisation* qui est faite de l'équidé influera sur le choix des propriétaires. En effet, la pratique des sports traditionnels (obstacle, dressage, cross) nécessite des installations qui sont coûteuses (carrière, manège). Dans notre échantillon, près de 90% des personnes pratiquant ces disciplines bénéficient de telles installations et 70% d'entre elles utilisent une pension. Nous supposons donc que les personnes souhaitant pratiquer ces disciplines auraient à priori intérêt à faire appel à un prestataire de services qui a la possibilité de réaliser des économies d'échelle sur ce type d'investissement. Nous avons dichotomisé cette variable en quatre possibilités : *utilisation* pour les *sports traditionnels* (pris comme référence), *utilisation* pour la *compagnie* et l'entretien des espaces, *utilisation* pour la *promenade* et la randonnée et *autres utilisations*. De même, nous supposons le fait que l'équidé participe à des *compétitions* influencera les propriétaires à passer par un prestataire.

○ Paramètres pouvant influencer les coûts de transaction :

Nous considérons quatre variables pouvant conférer une spécificité particulière à la demande de nos propriétaires et qui les inciteraient donc à réaliser par eux-mêmes le service d'hébergement et d'entretien de leur équidé. Ces variables sont estimées selon les notes données à des affirmations concernant l'importance accordée :

- au fait que l'équidé soit situé à *proximité* du lieu d'habitation,
- au fait de disposer d'une *nourriture ou litière* spécifique,
- au fait de disposer d'*équipements* spécifiques
- au fait que la personne qui s'occupe de l'équidé investisse de son temps pour apprendre à le *connaître*.

○ Ressources de l'individu :

- Ressources financières, estimées par le niveau d'étude de la personne (ces deux variables étant liées), puisque 30% des personnes interrogées n'ont pas répondu à la question concernant le revenu de leur ménage. Le niveau d'étude est dichotomisé en quatre variables : *niveau d'étude 1* : inférieur au Baccalauréat (pris comme référence), *niveau d'étude 2* : Baccalauréat, *niveau d'étude 3* : Bac + 2/3, *niveau d'étude 4* : Supérieur ou égal à Bac + 4.

- *Ressources en foncier* (la personne pourrait-elle avoir accès à du foncier pouvant potentiellement accueillir des équidés).

- *Ressources en compétences* (la personne pense-t-elle avoir à l'heure actuelle les compétences nécessaires pour s'occuper d'équidés de manière autonome).

- *Ressource en temps libre* et importance accordée au fait de pouvoir *s'absenter*.

○ Caractéristiques de la demande de l'individu :

Enfin, nous prenons en compte certains souhaits des propriétaires, ceci nous servant également de variables de contrôle : importance accordée :

- aux *relations* sociales créées en lien avec la pratique équestre,
- au fait de disposer de *chemins* de promenade à proximité,

- au fait d'être libre dans son loisir,
- au fait de partager son loisir avec certains de ses proches.

5.2. Résultats et discussion

Le Tableau 2 présente les résultats de notre modélisation (logit bivarié). Ce test permet de voir, parmi les variables explicatives prises en compte, lesquelles influencent le choix des propriétaires, et dans quel sens (selon le signe du coefficient estimé).

Le taux de concordance est de 94%. Notre modèle permet donc de prédire correctement le choix des propriétaires pour une forme d'organisation dans 94% des cas.

Le nombre d'équidés possédé est significatif (à 1%). Cette variable influence donc la décision des propriétaires. Son coefficient est de signe positif. Cela signifie que plus le nombre d'équidés augmente, plus la probabilité que les propriétaires soient des particuliers hors structure augmente.

Les variables représentant l'utilisation des équidés comme animal de compagnie ou pour la promenade jouent positivement sur la probabilité d'être hors structure par rapport à une utilisation pour les sports traditionnels (référence). En revanche, le fait que l'équidé participe à des compétitions n'est pas une variable significative.

Ces résultats vont dans le sens de l'hypothèse que nous avons formulée, selon laquelle les propriétaires chercheraient à réaliser des économies d'échelle. La forme organisationnelle des particuliers hors structure permettrait de faire des économies d'échelle lorsque le nombre d'équidés augmente alors que l'utilisation d'une pension serait plus adaptée aux personnes pratiquant des sports équestres traditionnels.

Tableau 2 : Déterminants du choix d'une forme d'organisation
Table 2: determiners of organizational form choice

Variable	Coefficient	(Std. Err.)
nombre d'equides	0.638**	(0.218)
utilisation compagnie	4.292**	(1.337)
utilisation promenade	2.206**	(0.832)
autres utilisations	1.463	(1.461)
competitions	-0.161	(0.690)
proximite	0.473†	(0.245)
nourriture ou litiere	0.124	(0.245)
equipements	0.457	(0.331)
connaitre	-0.052	(0.318)
niveau d'etude 2	-0.870	(0.877)
niveau d'etude 3	-0.834	(0.764)
niveau d'etude 4	-2.286**	(0.877)
ressource en foncier	0.838**	(0.227)
ressource en competences	0.495†	(0.300)
ressource en temps	-0.127	(0.237)
s'absenter	-1.064**	(0.303)
relations	-0.652*	(0.285)
chemins	0.781**	(0.282)
etre libre	0.315	(0.302)
partager avec proches	0.637*	(0.288)
constante	-8.182**	(2.850)
N	251	
Log-likelihood	-48.995	
$\chi^2_{(20)}$	225.964	
Significance levels : † : 10% * : 5% ** : 1%		

Parmi les variables représentant la spécificité des actifs de la transaction, et pouvant donc agir sur les coûts de transaction, seule l'importance accordée au fait que l'équidé

soit situé à proximité du lieu d'habitation influence le choix des individus. Plus ce critère est important pour eux, plus la probabilité qu'ils soient hors structure augmente. Les coûts de transaction ne semblent donc intervenir que partiellement dans la décision des propriétaires amateurs.

La variable représentant le niveau d'étude supérieur ou égal à Bac + 4 est significative. Cela signifie que les personnes ayant des niveaux d'étude variables mais restant inférieur à Bac +4 ont toutes des comportements similaires. Par contre, lorsque les individus ont un niveau d'étude supérieur ou égal à Bac +4, la probabilité qu'ils soient hors structure diminue.

Le fait d'avoir potentiellement accès à des ressources foncières influence positivement la probabilité d'être hors structure. La possibilité d'accès à la terre est donc peut être un frein empêchant certaines personnes de pratiquer le hors structure.

Les ressources en compétences influencent aussi le choix des individus. Plus ils considèrent avoir les capacités de prendre en charge leurs équidés eux-mêmes et plus ils le font.

La ressource en temps libre n'est pas significative et n'influencerait donc pas le choix des individus. Toutefois, il semble que le facteur temps entre en compte dans leur décision à travers leur souhait ou non de pouvoir s'absenter et donc de ne pas avoir l'entière responsabilité de leur équidé. Plus les propriétaires souhaitent pouvoir s'absenter, moins ils sont hors structure. Ils ont alors une plus grande probabilité d'utiliser un prestataire de services, qui permet d'avoir plus de liberté.

Ces résultats confirment donc notre intuition de départ : le choix des individus serait influencé par leurs ressources financières, foncières, en compétences et en temps.

Plusieurs variables permettant de prendre en compte des aspects de la demande des individus sont significatives. Les personnes accordant de l'importance aux relations qu'ils créent par l'intermédiaire de leur loisir équestre sont moins souvent des particuliers hors structure et utilisent donc plutôt une pension. En revanche, les propriétaires souhaitant disposer d'espaces et chemins de promenade et randonnée à proximité ou souhaitant partager leur activité équestre avec leurs proches sont plus souvent des particuliers hors structure. Enfin, le fait de souhaiter être libre dans son loisir ne semble pas influencer la décision des individus.

La modélisation logistique estimée permet une meilleure compréhension du choix d'une forme d'organisation par les propriétaires amateurs. Nos résultats vont dans le sens de la validation de notre hypothèse de départ. Les propriétaires d'équidés amateurs réalisent un arbitrage entre plusieurs facteurs lors du choix du mode d'hébergement et d'entretien de leur équidé, en fonction des caractéristiques du service qu'ils recherchent. Ils semblent, sur certains points, agir de manière rationnelle dans la mesure où ils optent pour une forme organisationnelle leur permettant de minimiser leurs coûts, en fonction des ressources dont ils disposent. Toutefois, l'influence des coûts de transaction ne semble pas être prépondérante ici mais nous pourrions, pour approfondir ce point, tester de nouvelles variables. Enfin, les individus feraient également leur choix en fonction des ressources auxquelles ils peuvent avoir accès. Sur ces points, leur rationalité n'apparaît donc pas fondamentalement différente de celle des producteurs traditionnels et donc des entreprises. Cette transposition de théories des frontières de la firme à des « producteurs » de leur loisir fournit donc des grilles d'analyse ayant une certaine capacité explicative dans notre cas. Nous rappelons toutefois que des limites évidentes à cette transposition sont à prendre en compte (voir partie 2). Un bon exemple de ces limitations est illustré par la significativité de variables liées aux préférences, souhaits personnels des individus. La prise en compte de ces éléments lors de leur choix pour une forme organisationnelle révèle en effet l'existence de logiques différentes de celles des entreprises, subjectives et liées à un objectif de maximisation de l'utilité des propriétaires, et non de leur profit. Cette réflexion pourra par la suite être approfondie, notamment par le test d'autres variables.

Conclusion

Nos quatre territoires ont été choisis dans le but d'avoir la meilleure illustration possible de la diversité des configurations des espaces ruraux français. Toutefois, cette étude mériterait d'être étendue à d'autres types d'espaces afin de donner une plus grande généralité à nos résultats. Nous pouvons également envisager la mise au point de méthodes d'extrapolation de ces résultats au niveau national.

Ce travail est porteur de plusieurs enseignements et perspectives. La prise en compte conjointe des évolutions sociales, agricoles, rurales et des résultats de cette étude pourrait orienter des prévisions concernant l'évolution des choix des propriétaires amateurs pour un mode d'hébergement de leur équidé. Ceci pourrait étayer des réflexions prospectives sur la répartition spatiale des équidés dans les espaces ruraux. Par exemple, une augmentation du salaire moyen des ménages français irait plutôt dans le sens d'une croissance du recours à des prestataires de services. Ceci aurait pour conséquence une concentration des équidés chez des prestataires marchands, stratégiquement situés dans les espaces ruraux par rapport à la présence de leur clientèle. Ce phénomène serait donc aussi à l'origine du développement d'opportunités de services pour des prestataires ruraux, qu'ils soient ou non agriculteurs. Cette possibilité de diversification pourrait alors représenter une opportunité pour le monde agricole. En revanche, une plus grande disponibilité de terres agricoles, liée à un recul de l'agriculture, aurait plutôt pour conséquence leur emploi pour des usages non agricoles et créerait les conditions favorables à une dissémination des équidés au sein des espaces ruraux, par le développement des particuliers hors structure. En combinaison avec des prévisions d'évolution sociale et économique françaises, ce travail peut donc fournir des éléments de réflexion sur les conséquences de la croissance des activités équestres sur l'occupation des espaces ruraux, qui pourrait être utile aux acteurs et décideurs publics de la filière équestre et de l'aménagement du territoire. En définitive, cette étude contribue à combler un vide de connaissances concernant les amateurs propriétaires d'équidés de loisir. L'apport d'éléments de connaissance sur ces individus et sur les mécanismes qui sous-tendent l'expansion de ces différentes formes d'organisation, marchandes ou domestiques, représente un enjeu important, porteur d'enseignements pratiques, pour les acteurs de la filière et pour les organismes et institutions publiques et professionnelles d'encadrement du monde équestre.

Bibliographie

ARGYRES, N., 1996. Evidence on the Role of Firm Capabilities in Vertical Integration Decisions, *Strategic Management Journal*, 17, 129-150.

CONNER, K.R., 1991. A historical Comparison of Resource-based theory and Five Schools of Thought within Industrial Organization Economics: Do we Have a New Theory of the Firm?, *Journal of Management*, 17, 121-154.

DIGARD, J.P., OULD FERHAT, L., TOURRE-MALEN, C., CAPORAL, A., VIALLES, N., 2004. Cultures équestres en crise : professionnels et usagers du cheval face au changement. Compte rendu final d'activité 2001-2003, CNRS, Ivry-sur-Seine, 10 juin 2004. Les Haras Nationaux, 39 p.

GOUGUET, J.J. et HENAFF, N., 2006. Le point sur « les sports de nature ». Observatoire du sport en territoires limousins. Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, 4 p.

HODGSON, G.M., 1998. Competence and Contract in the Theory of the firm, *Journal of Economic Behaviour and Organization*, 35, 179-201.

MASSON FRANZIL, Y., 2006. Les Apports de la théorie des ressources à la décision d'internalisation-externalisation d'activités logistiques. Application d'une étude de cas multiples dans le secteur de l'industrie laitière française. Colloque La métamorphose des organisations, Nouvelles Régulations, Normalisation et Dynamique des Organisations, 23 et 24 novembre 2006, Nancy Université 2, Actes de colloque, 20 p.

MOISSON, A.S., 2007. Analyse économique des loisirs équestres dans l'Aire urbaine de Caen. Organisation, coordinations d'acteurs et impacts territoriaux. Mémoire de fin d'étude pour l'obtention du titre d'ingénieur des techniques agricoles de Bordeaux, 60p. + annexes.

PERRIER-CORNET, P., et VIAL, C., 2006. Cheval et territoire : analyse économique de l'organisation des sports et loisirs équestres et de leur dimension territoriale. *Equ'idée*, 57, 24-26.

PERRIER-CORNET, P., et VIAL, C., 2008. Cheval et territoire : 1) Facteurs explicatifs de la présence des équidés appartenant à des amateurs dans les espaces ruraux et périurbains. Une étude sur quatre régions françaises. 2) Les différentes formes de pratique des loisirs équestres et leur importance. *Quatre études locales de terrain*. Annuaire ECUS 2007, les Haras nationaux.

QUITARD, L., 2007. Analyse économique des loisirs équestres : analyse des choix des consommateurs de loisir équestre quant aux formes de coordination d'acteurs. Cas du pays Auxois Morvan Côte d'Orien. Mémoire de fin d'étude d'ingénieur de l'ENESAD (École Nationale d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon), 74 p. + annexes.

TREIBER, A., 2008. Les sports et loisirs équestres dans le Parc National des Cévennes : Quelle place pour ces activités dans un contexte rural de concurrence touristique ? Mémoire de fin d'étude d'ingénieur de l'ENSA-R (Ecole nationale supérieure agronomique de Rennes), 77 p. + annexes.

VIAL, C., 2006. Analyse économique des sports et loisirs équestres : organisation, coordinations d'acteurs et impacts territoriaux, Mémoire MASTER RECHERCHE : Economie du développement agricole, agroalimentaire et rural, ENSA-M Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier, 138 p.

VIAL, C., 2008. Cheval et territoire : les équidés et les formes de loisirs équestres dans les territoires ruraux et périurbains. Actes de colloque. 34^{ème} Journée de la Recherche Équine, 28 février 2008, Paris, p. 65-76.

VIAL, C., 2008. Les « amateurs », propriétaires d'équidés de sports et loisirs : qui sont-ils ? Comment s'organisent-ils ? Comment occupent-ils l'espace ? *Equ'idée*, à paraître.

WILLIAMSON, O., 1979. Transaction-Cost Economics: The Governance of Contractual Relations, *Journal of Law and Economics*, 22 (October), 233-261.

WILLIAMSON, O.E., 1991. Comparative economic organization: the Analysis of Discrete Structural Alternatives, *Administrative Science Quarterly*, 36, 269-296.